

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice



AUTORITE SUPERIEURE DE CONTROLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2018

TABLE DES MATIERES

RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2018	1
TABLE DES MATIERES	2
MESSAGE DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL D'ETAT	6
LISTE DES ABREVIATIONS /ACRONYMES.....	10
LISTE DES TABLEAUX.....	14
LISTE DES GRAPHIQUES.....	16
INTRODUCTION	17
PREMIERE PARTIE : LES ACTIVITES REALISEES PAR L'ASCE-LC.....	19
CHAPITRE 1 : PREVENTION DE LA CORRUPTION.....	21
I. DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET AUTRES CAMPAGNES DE PREVENTION DE LA CORRUPTION :	21
I.1 Organisation de la Journée Internationale de lutte contre la corruption	21
I.2 Campagnes d'informations et de sensibilisation relative à la vulgarisation de la Loi anti-corruption	21
I.3 Communications et autres sensibilisations	22
II. DE LA PARTICIPATION AUX REUNIONS, FORMATIONS ET AUTRES RENCONTRES INTERNATIONALES	22
II.1. AU NIVEAU NATIONAL	23
II.2. AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	24
CHAPITRE 2 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	25
I. STRUCTURE DE GESTION DU MARCHE CENTRAL (SGM) ET CELUI DES FRUITS ET LEGUMES DE BOBO-DIOULASSO.....	25
II. GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DU CNOSB DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU BURKINA FASO AUX 8 ^{EME} JEUX DE LA FRANCOPHONIE	26
III. MISSION DE CONTROLE ET D'INVESTIGATION A LA SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS).....	27
IV. GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE POA	28
V. GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE GOURCY	30

VI. RAPPORT D'INVESTIGATION SUR LA GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET DU MATERIEL ROULANT DU CENTRE MURAZ DE BOBO-DIOULASSO	32
VII. INVESTIGATIONS SUR LA GESTION D'UNE RESERVE ADMINISTRATIVE AU SECTEUR 24 DE L'ARRONDISSEMENT N°4 DE LA COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	35
VIII. RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE ET D'INVESTIGATION SUR LES INDEMNISATIONS DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA VALLEE DE SAMANDENI (PDIS)	36
IX. INVESTIGATIONS RELATIVES A LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOTRACO.....	37
X. RAPPORT D'INVESTIGATION SUR LA GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MATIACOALI.....	38
XI. INVESTIGATION SUR LA COMMANDE ET GESTION DES VIVRES DANS LES CANTINES SCOLAIRES	41
CHAPITRE 3 : DECLARATION D'INTERET ET DE PATRIMOINE	42
I. ELABORATION DES TABLEAUX DE BORD A AUTOMATISER.....	43
II. ELABORATION DES MODELES TYPES DE LETTRE A AUTOMATISER	44
III. RECEPTION ET TRAITEMENT DES DIP FORMAT PAPIER DES HAUTES PERSONNALITES POLITIQUES.....	44
III.1 Elaboration d'outils pour la gestion des DIP	45
III.2 Recensement des assujettis à la DIP	46
IV. ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TYPES D'INFRACTIONS A LA DIP ET LES SANCTIONS Y RELATIVES	48
V. PERSPECTIVES :	48
CHAPITRE 4 : AUDITS/CONTROLES.....	49
I. AUDIT N-1	49
I.1 COMMANDE PUBLIQUE	50
I.2 COMPTES DE DEPOTS	58
I.3 REGIES D'AVANCES	62
II. AUDIT DES BAUX ADMINISTRATIFS.....	68
II.1 L'objectif général	68
II.2 Objectifs spécifiques.....	68
II.3 De l'occupation des bâtiments.....	72
II.4 Des préoccupations.....	72

II.5 Des causes	72
II.6 Des conséquences.....	73
II.7 Des recommandations.....	73
III. AUDIT DE LA DETTE INTERIEURE.....	74
III.4 Analyse de la dette irrégulière	80
CHAPITRE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS EN JUSTICE.....	84
I. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	84
II. LE SUIVI DES DOSSIERS EN JUSTICE.....	92
CHAPITRE 6 : LES ACTIVITES DE COORDINATION	112
I. CADRE DE CONCERTATION.....	112
I.1 Le bilan d'exécution du planning 2018.....	113
I.2 Examen des plannings annuels 2019	113
II. RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC).....	113
CHAPITRE 7 : DES ACTIVITES CONNEXES.....	115
I. LES FORMATIONS	115
II. LES PARTENARIATS/ECHANGES.....	117
II.1 Les partenariats.....	117
II.1.1 Le projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC).....	117
II.1.2 Appui du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC)	118
II.2 Rencontres et échanges.....	118
DEUXIEME PARTIE : LES ACTIVITES REALISEES PAR LES INSPECTIONS TECHNIQUES DES MINISTERES.....	119
CHAPITRE 1 : LES MISSIONS D'AUDITS	122
I. AUDIT DE LA GESTION DE GRATUITE DES SOINS.....	122
II. AUDIT DE LA GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	123
III. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPOTS ET DES DIRECTIONS DU CENTRE DES IMPOTS	124
IV. AUDIT DE LA GESTION DES COMMUNES PAR L'IGF	125
V. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES DE LA CULTURE DES ARTS ET DU TOURISME.....	126

VI. AUDIT DE LA GESTION DE LA MATIERE D'ŒUVRE DES CENTRES REGIONAUX ET LES REGIES D'AVANCES DES DIRECTIONS REGIONALES	127
VII. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS REGIONALES DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	128
VIII. AUDIT DE LA GESTION DES SOCIETES COOPERATIVES D'ELECTRICITE (MINISTERE DE L'ENERGIE)	128
IX. AUDIT DE LA GESTION DE TROIS (03) MAISONS DE LA FEMME, DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DANS CINQ (05) PROVINCES ET DU PROGRAMME SPECIAL DE CREATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ET LES FEMMES	129
IX.1 Maisons de la femme (MDF)	129
IX. 2 Projet de Renforcement de la Protection Sociale	130
IX.3 Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes	130
X. AUDIT DE CONFORMITE DE DEUX (02) ECOLES PRIMAIRES PRIVEES ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE SEPT (07) STRUCTURES DU MENA	131
X.1 Ecoles primaires privées évangéliques	131
X.2 Elaboration de cartographie des risques.	131
CHAPITRE 2 : LES MISSIONS D'INVESTIGATION	144
CONCLUSION	150

MESSAGE DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL D'ETAT



La remise du Rapport général annuel d'activités (RGAA) de l'année 2018 intervient en pleine situation critique d'insécurité qui nous interpelle tous quant à la bonne utilisation du bien public afin d'être à même de faire face aux nouveaux défis qui se dressent aujourd'hui sur notre cheminement en tant que nation. Face aux assauts répétés des terroristes, nous mesurons les effets néfastes de la corruption sur notre capacité à faire face à l'adversité.

En effet, en sapant le sens de l'Etat, de la communauté et de la solidarité elle nous expose aux pires lendemains et au péril permanent. Lutter contre la corruption devient un impératif de survie, une exigence essentielle, un devoir éthique et patriotique si nous voulons que notre cher Burkina Faso reste debout et digne ! Sans réelle posture d'intégrité, sans la transparence et la traçabilité dans la gestion des ressources investies, les efforts financiers consentis seraient vains car il ne peut y avoir de véritable sécurité sans une véritable lutte contre la corruption.

L'ASCE-LC fera tout ce qui est à son pouvoir pour que cette vérité soit la mieux partagée tant dans les sphères décisionnelles que dans le corps social.

Le présent Rapport Annuel Général d'Activités (RAGA) retrace les activités menées en 2018 et couvre les grands domaines d'intervention de l'ASCE-LC et des corps de contrôle de l'ordre administratif. A la lumière de l'analyse desdites activités, il se dégage les constats majeurs ci-après :

- *l'augmentation du nombre de dénonciations adressées à l'ASCE-LC par les citoyens signe de la confiance qu'ils accordent à l'institution. Cette évolution positive pour être renforcée exige la complétude du dispositif prévu par la loi organique 082-2015/CNT du 25 novembre 2015 avec le recrutement d'enquêteurs pour venir appuyer les contrôleurs d'Etat. L'opérationnalisation de cette prescription de la loi organique permettra à l'ASCE-LC d'être proactive dans le traitement des dossiers de dénonciation et partant dans la lutte contre la corruption ;*
- *l'enclenchement du processus de dématérialisation de la gestion de la déclaration d'intérêt et de patrimoine ouverte par l'adoption de la loi 033-2017/AN introduisant la déclaration électronique pour les autres catégories d'assujettis que les politiques. L'opérationnalisation est en bonne voie et laisse augurer un lancement officiel au premier semestre 2020 ;*
- *la nécessité d'une évaluation de mise en œuvre de la mesure dérogatoire introduite par le décret n°2017-0617 du 14 juillet 2017 portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics et délégation de service public dans la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement pour une période de six (6) mois à compter de la date de signature dudit décret. Cette évaluation s'impose d'autant plus de la mise en œuvre de cette mesure dérogatoire positionne le Burkina Faso au-delà de la norme de 15% de l'UEMOA (35,59% en 2017 contre 15,45 % en 2016 soit une hausse de 20,13% en ce qui concerne les commandes par les procédures exceptionnelles) ;*
- *les insuffisances constatées dans la gestion des baux administratifs qui ont entre autres comme conséquences :*
 - *la perte de ressources financières publiques ;*
 - *la surévaluation de certains loyers ;*
 - *la non maîtrise de la situation des baux administratifs ;*
 - *le risque élevé de corruption ou de favoritisme ;*

- l'inadéquation entre les besoins des services et les capacités des bâtiments loués ;
 - l'existence de bâtiment sous contrat de bail non occupé ;
 - le risque de dégradation de la santé des travailleurs.
- le constat, suite à l'audit de la dette intérieure au 31 décembre 2016, de l'existence non seulement d'une dette irrégulière de 26 628 459 565 F CFA sur un montant global de 39 981 589 156 F CFA de dette intérieure mais surtout d'un montant de 17 148 882 355 F CFA dans la dette irrégulière pour absence de contrat ;
 - la mise en évidence de l'exploitation des rapports des corps de contrôle de malversations à hauteur de trois cent treize millions soixante-quinze mille cent vingt-neuf (313 075 129) F CFA).

Au vu de ces constats majeurs et du contexte sécuritaire actuel, l'ASCE-LC réitère l'exhortation faite l'année dernière à savoir « qu'en période de crise l'efficacité et la rationalisation de la dépense publique doivent être des référentiels dirimants ». D'où la nécessité de conduire à son terme la réorganisation du secteur du contrôle et de la lutte contre la corruption à travers l'adoption du projet de réforme des corps de contrôle de l'ordre administratif et le parachèvement de la restructuration de l'ASCE en ASCE-LC.

C'est le lieu de féliciter l'ensemble du personnel de l'ASCE-LC et plus particulièrement les contrôleurs d'Etat qui malgré les incertitudes du moment, abattent, dans la discrétion, avec abnégation et esprit de sacrifice, un travail immense en vue de la préservation du bien public sous la houlette du Contrôleur Général d'Etat Adjoint, M. SIRIBIE Ousmane Jean-Pierre. A ce dernier qui fait valoir ses droits à la retraite, je voudrais exprimer ma profonde gratitude pour ces années de franche collaboration et lui souhaiter une longue et épanouissante retraite. Le grand commis de l'Etat qu'il a été saura, je n'en doute point, mettre son expérience et ses compétences au service de nobles causes et dans l'accompagnement des jeunes générations dans la gestion de la chose publique.

Le monde du contrôle et de la lutte contre la corruption pleure cette année la disparition d'un de ses membres en la personne de l'inspecteur d'Etat Emmanuel Laurent SALAMBERE. Qu'il me soit permis, au nom de l'ASCE-LC, de saluer la mémoire de cet illustre disparu qui a écrit des pages du grand dessein de la sauvegarde du bien commun en contribuant à tracer le sillon d'une gouvernance vertueuse et à semer la graine de la culture de la redevabilité et du refus de la corruption.

LISTE DES ABREVIATIONS /ACRONYMES

ABAD	: Association Burkinabé pour les Acteurs du Développement
ACAS	: Agences de lutte contre la corruption
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée
AN	: Assemblée nationale
ANLF	: Autorité nationale de lutte contre la fraude
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
ARCEP	: Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARCOP	: Autorité de régulation de la commande publique
ASCE	: Autorité supérieure de contrôle d'Etat
ASCE-LC	: Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
CAS	: Centre d'analyse stratégique
CCUAC	: Conseil consultatif de l'union africaine sur la corruption
CEG	: Collège d'enseignement général
CENTIF	: Cellule nationale de traitement des informations financières
CEP/MINES	: Commission d'enquête parlementaire du ministère des mines
CIL	: commission de l'informatique et des libertés
CNCPZ	: Centre national de presse Norbert ZONGO
CNLF	: Commission nationale de lutte contre la fraude
CNOSB	: Comité national olympique et des sports burkinabè
CNSF	: Centre national de semences forestières
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CNT	: Conseil national de la transition
COGES	: Comité de gestion d'écoles
CONACFP	: Coordination nationale de contrôle des forces de police
COOPEL	: Sociétés coopératives d'électricité
COS	: Centre-ouest
CRFP	: Centre régional de formation professionnelle
CVD	: Conseil villageois de développement
DAD	: Direction des archives et de la documentation
DAF/MSL	: Direction des affaires administratives du ministère des sports et des loisirs
DASCLE	: Direction des activités sportives, culturelles et des loisirs de l'éducation
DDIP	: Département de déclarations d'intérêt et de patrimoine
DEI	: Département d'enquêtes et d'investigations
DG	: Directeur général

DGAIE	: Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat
DGB	: Direction générale du budget
DGCOOP	: Direction générale de la coopération
DGCR	: Direction de gestion des contrats de recherche
DGEPFIC	: Direction générale de l'encadrement pédagogique et de la formation initiale et continue
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGMEC	: Direction générale de la modernisation de l'état civil
DIP	: Déclarations d'intérêt et de patrimoine
DP	: Direction provinciale
DPEF	: Direction de la promotion de l'éducation des filles
DR	: Direction régionale
DREPPNF	: Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire en non formelle
DRH	: Directeurs des ressources humaines
DRPN	: Directeur régional de la police nationale
DRS	: Direction régionale de santé
DSRAJ	: Département de suivi des recommandations et des actions en justice
FICOD	: Fonds d'investissement des collectivités décentralisées
GERDDES	: Groupe d'étude de recherche en démocratie pour le développement économique et social
GIABA	: Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
HACLC	: Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption
HALCIA	: Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
HBS	: Haut-bassins
IC	: Instituteur certifié
IGE	: Inspection générale d'Etat
IGF	: Inspection générale des finances
IGSS	: Inspection générale des services de la santé
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ITI	: Inspection technique des impôts
IUTS	: Impôt unique sur les traitements et salaires
JO	: Journal officiel
LEJEPAD	: Leadership jeune pour la paix et le développement en Afrique
M SECU	: Ministère de la sécurité
MAAH	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

MAECBE	: Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabé de l'extérieur
MATD	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation
MBEJUS	: Mouvement burkinabé de la justice sociale
MCAT	: Ministère de la culture, des arts et du tourisme
MCIA	: Ministère du commerce, de l'industrie, et de l'artisanat
MCRP	: Ministère de la communication et des relations avec le parlement
MDENP	: Ministère du développement, de l'économie numérique et des postes
MDF	: Maisons de la femme
MDNAC	: Ministère de la défense nationale et des anciens combattants
ME	: Ministère de l'énergie
MEA	: Ministère de l'eau et de l'assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MENA	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MESRSI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
MFPRE	: Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
MFPTPS	: Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNF	: Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MI	: Ministère des infrastructures
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJDHPC	: Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique
MJFIP	: Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle
MMC	: Ministère des mines et des carrières
MRAH	: Ministère des ressources animales et halieutiques
MS	: Ministère de la santé
MSL	: Ministère des sports et des loisirs
MSP-DROL	: Mouvement de la solidarité des droits au logement
MTMUSR	: Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
MUH	: Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
OCADES	: Organisation catholique pour le développement et la solidarité
OEV	: Orphelins et enfants vulnérables
OFNAC	: Office nationale anti-corruption
OIF	: Organisation internationale de la francophonie
OJD	: Observatoire pour la justice et la démocratie

ONTB	: Office national du tourisme burkinabè
ONUDC	: Convention des nations unies contre la corruption
OSC	: Organisation de la société civile
PCA	: Président du conseil d'administration
PDIS	: Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni
PGEPC	: Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne
PGES	: Plan de gestion environnemental et social
PIGEPE	: Projet d'irrigation et de gestion de la l'eau à petite échelle
PM	: Premier ministre
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNGT	: Programme national de gestion des terroirs
PSCEJF	: Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes
PV	: Procès-verbal
RAJIT	: Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence
RBJLI	: Réseau burkinabè des jeunes Leaders pour l'Intégrité
REN-LAC	: Réseau national de lutte anti-corruption
RTB	: Radiodiffusion télévision du Burkina
SG	: Secrétaires généraux
SGG-CM	: Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres
SGM	: Structure de gestion des marchés
SNAID	: Syndicat national des agents des impôts et des domaines
SONAGESS	: Société nationale de gestion des stocks de sécurité
SONAPOST	: Société nationale des postes du Burkina Faso
SOTRACO	: Société de transport en commun de Ouagadougou
STFL	: Société de transformation des fruits et légumes
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
ZACA	: Zone d'activités commerciales et administratives

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau Résultat de la vérification de la dénonciation	25
Tableau 2 : Résultat de la vérification de la dénonciation	26
Tableau 3 : Résultat de la vérification de la dénonciation	27
Tableau 4 : Résultat de la vérification de la dénonciation	28
Tableau 5 : Résultat de la vérification de la dénonciation	30
Tableau 6 : Résultat de la vérification de la dénonciation	33
Tableau 7 : Résultat de la vérification de la dénonciation	35
Tableau 8 : Résultat de la vérification de la dénonciation	36
Tableau 9 : Résultat de la vérification de la dénonciation	37
Tableau 10 : Résultat de la vérification de la dénonciation	39
Tableau 11 : Etat d'exécution des sept projets	43
Tableau 12 : Situation des DIP des hautes personnalités politiques	45
Tableau 13 : Effectifs d'assujettis recensés	46
Tableau 14 : Types de manquements relatifs à la DIP et sanctions	48
Tableau 15 : Nombre de commandes publiques par procédure de passation et par structure	51
Tableau 16 : Montants des commandes publiques par procédure de passation et par structure	53
Tableau 17 : Situation agrégée de la commande publique par procédure de passation Erreur ! Signet non défini.	
Tableau 18 : Situation des commandes autorisées par entente directe	56
Tableau 19 : Situation des comptes de dépôts	59
Tableau 20 : Dépenses contrôlées et dépenses irrégulières de 2016 et 2017 en FCFA	62
Tableau 21 : Situation des régies d'avances	63
Tableau 22 : Dépenses contrôlées et dépenses irrégulières de 2016 et 2017 constatées dans la gestion des régies d'avances	66
Tableau 23 : Situation du carburant et des lubrifiants	67
Tableau 24 : Consommations contrôlées et consommations irrégulières de 2016 et 2017	68
Tableau 25 : Présentant la synthèse de l'occupation des bâtiments et des préoccupations des utilisateurs	70
Tableau 26 : SYNTHESE DES DETTES REGULIERES	76
Tableau 27 : Dettes irrégulières	80
Tableau 28 : Récapitulatif des types d'irrégularités	82
Tableau 29 : Résultat Du suivi des recommandations	85
Tableau 30 : Résultat du suivi des actions en justice	93
Tableau 31: Activités de formation	115
Tableau 32 : Rencontres et échanges	118
Tableau 33 : Répartition des rapports par ministère	120
Tableau 34 : Faiblesses sur la gratuité des soins	122
Tableau 35 : Constats au niveau de la gestion des collectivités territoriales	123
Tableau 36: Constats dans les Directions des Impôts	124
Tableau 37 : Constats de la gestion des communes	125
Tableau 38 : Constats dans les Directions Provinciales de la Culture des Arts et du Tourisme	127

<i>Tableau 39 : Insuffisances constatées au niveau de la gestion de la matière d'œuvre des centres régionaux et les régies d'avances des directions régionales</i>	128
<i>Tableau 40 : Constats au niveau de la gestion des sociétés coopératives d'électricité</i>	129
<i>Tableau 41: Constats au niveau des directions</i>	130
<i>Tableau 42 : Constats au niveau des écoles primaires privées évangéliques:</i>	131
<i>Tableau 43: Principaux risques opérationnels</i>	132
<i>Tableau 44 : Tableau des malversations financières</i>	137
<i>Tableau 45 : Les missions d'investigation</i>	144

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Représentation graphique du poids du montant total de chaque procédure par rapport aux commandes totales.....</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 2 : Comparaison des procédures de passation de la commande publique de 2016 et de 2017</i>	<i>57</i>
<i>Graphique 3 : Histogramme des irrégularités constatées dans la gestion des comptes de dépôts en 2017</i>	<i>61</i>
<i>Graphique 4 : Histogramme des irrégularités constatées dans la gestion des régies d'avances en 2017</i>	<i>65</i>
<i>Graphique 5 : Histogramme du poids des consommations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives, des consommations en détournement de destination et des consommations ne respectant pas les actes de répartition par rapport aux Consommations irrégulières totales de carburant et lubrifiants</i>	<i>67</i>
<i>Graphique 6 : Représentation de la dette intérieure en nombre de dossiers au 31 décembre 2016</i>	<i>78</i>
<i>Graphique 7 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en nombre au 31 décembre 2016 (histogramme)</i>	<i>78</i>
<i>Graphique 8 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en valeur au 31 décembre 2016.....</i>	<i>79</i>
<i>Graphique 9 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en valeur au 31 décembre 2016 (histogramme)</i>	<i>79</i>
<i>Graphique 10 : La représentation graphique des irrégularités en pourcentage</i>	<i>82</i>
<i>Graphique 11 : Etat de mise en œuvre des recommandations</i>	<i>92</i>
<i>Graphique 12 : La représentation graphique en pourcentage se présente comme suit</i>	<i>143</i>

INTRODUCTION

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption est un organe de contrôle et de lutte contre la corruption née à l'origine de la fusion des attributions de trois (3) structures de contrôle créant l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) à savoir :

- l'Inspection Générale d'Etat,
- la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et partiellement de
- la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude.

Les textes qui régissaient l'ASCE étaient les suivants :

- la loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) ;
- le décret n°2008-160/PRES/PM du 8 avril 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat ;
- le décret n°2008-342/PRES/PM/MFPRE/MEF du 24 juin 2008 portant organisation de l'emploi spécifique de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat.

Ces textes présentaient des insuffisances tant au regard des exigences prescrites par les conventions internationales que le Burkina Faso a ratifiées qu'à celui des objectifs actuels qui sont assignés à l'institution.

En effet, l'impulsion d'une nouvelle dynamique à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées a conduit à l'adoption par le Conseil National de la Transition de la loi n°004-2015/CNT du 3 mars 2015, portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso.

Ce nouveau contexte a mis l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) au centre des actions de mise en œuvre de ladite loi et a rendu indispensable l'adaptation de ses textes organisationnels et de fonctionnement aux nouvelles exigences.

Pour mieux prendre en compte ces exigences, la loi organique n°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) a été adoptée.

Le droit positif actuel de l'ASCE-LC est le suivant :

- le Titre XIV quater de la Constitution (Articles 160.5 et 160.6) instituant l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) promulguée par le décret N°2016-016/PRES du 17 février 2016.

L'Article 67 de la loi organique n°082-2015/CNT donne un délai d'un an, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, pour conformer les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'ASCE-LC aux dispositions de la loi. Ladite loi a été

promulguée par décret n°2016-016/PRES du 17 février 2016. Dans ce cadre, les textes suivants ont été pris :

- le Décret N°2016-978/PRES du 17 octobre 2016 portant modalités de désignation des membres du Conseil d'Orientation de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)
- le Décret N°2018-0202/PRES/PM du 21 mars 2018 portant nomination de membres du Conseil d'Orientation de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et son rectificatif N°2018-0234/PRES du 21 mars 2018.

Toutefois, les textes d'application de la loi organique relatifs au fonctionnement de l'ASCE-LC et aux emplois de contrôleurs d'Etat, d'assistants vérificateurs et d'enquêteurs soumis au Gouvernement depuis novembre 2018 n'ont pas encore été adoptés. Il s'agit :

- projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant régime juridique applicable aux emplois de contrôleurs d'Etat, d'assistants vérificateurs et d'enquêteurs de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant classification catégorielle et grille salariale des membres de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant régime indemnitaire applicable aux membres de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant régime indemnités et avantages servis aux agents de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant création du fonds d'intervention de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- projet de décret portant fixation de l'indemnité journalière de session des membres du Conseil d'Orientation de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et de l'allocation servie aux membres du bureau dudit Conseil.

La Loi organique n°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) prévoit en son Article 18 que « le Contrôleur général d'Etat publie chaque année un rapport annuel. Ce rapport est adressé au Président du Faso, avec copies au Premier ministre et au Président de l'Assemblée nationale.»

Le présent rapport annuel est une application de cette disposition et se présente comme suit :

- **Première partie : les activités réalisées par l'ASCE-LC**
- **Deuxième partie : les activités réalisées par les Inspections Techniques des Ministères**

PREMIÈRE PARTIE : LES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR L'ASCE-LC

Les attributions générales de l'ASCE-LC au regard de la loi organique sont les suivantes :

1. **la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées** dans les secteurs publics, privés et de la société civile
2. **le contrôle des services** publics par le contrôle de l'observation des textes législatifs et réglementaires qui régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable dans tous les services publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
3. **La coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne** et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;

CHAPITRE 1 : PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la prévention de la corruption, l'ASCE-LC est chargée notamment :

- d'organiser des campagnes de sensibilisation des citoyens au refus de la corruption et des infractions assimilées ;
- de vulgariser les textes et programmes de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- de contribuer au renforcement des capacités de la société civile et des autres acteurs engagés dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;

I. DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET AUTRES CAMPAGNES DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION :

En 2018, l'ASCE-LC a parcouru quelques régions du Burkina Faso dans l'optique de renforcer les capacités des leaders d'opinion afin que ceux-ci puissent relayer l'information. En outre, elle a élargi son champ d'action en organisant des sessions de conférences éducatives en faveur des élèves du scolaire.

I.1 Organisation de la Journée Internationale de lutte contre la corruption

L'organisation de la journée internationale de lutte contre la corruption a eu lieu à Ouagadougou à travers les activités suivantes :

- conférence de presse de lancement officiel des activités commémoratives du 09 décembre 2018 le mardi 04 décembre 2018 ;
- atelier de réflexion sur le thème « Appropriation et mise en œuvre de la loi 04-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso » ;
- émission d'information et de sensibilisation sur le contenu de la loi anti-corruption au Burkina Faso sous le format Magazine ;
- diffusion sur les écrans de la télévision Burkina Info du film « on ne mange pas les merci » ;
- conférence de presse sur l'état de la mise en œuvre de la Loi 04-2015/CNT à l'ASCE-LC.

I.2 Campagnes d'informations et de sensibilisation relative à la vulgarisation de la Loi anti-corruption

Au titre de la vulgarisation de la loi anti-corruption :

- des campagnes d'informations et de sensibilisation relative à la vulgarisation de la Loi anti-corruption ont été réalisées dans la région de la Boucle du Mouhoun, la région des Hauts-Bassins, la région des Cascades, le plateau Central, la région du Nord et du Centre Nord ;
- des communications suivies d'échanges ainsi que des émissions radios interactives relatives à la prévention et à la répression de la corruption ont été organisées dans les

six (6) chefs lieu de région (Dédougou, Bobo-Dioulasso ; Banfora ; Ouahigouya, Kaya, Ziniaré), du 28 octobre au 06 novembre 2018 ;

- des émissions radio diffusées interactives ont été organisées à Ouagadougou, Koudougou, Léo et Tougan du 23 au 24 et du 27 au 28 décembre 2018 ;
- des conférences éducatives au profit des élèves du scolaire au lycée professionnel Dr Bruno BUCHWIESER de Goughin (EX CENTRE AUSTRO) et au Lycée des jeunes filles de Loubila. La présentation de la Loi anti-corruption ainsi que la projection du film « On ne mange pas les merci » ont été réalisés à l'occasion devant des publics respectifs d'élèves d'environ cinq cent (500) élèves pour chacune de ces conférences le 18 décembre 2018.

I.3 Communications et autres sensibilisations

Des communications et autres sensibilisations à la demande et/ou à l'invitation de certaines structures privées et publiques ont été menées :

- participation et animation à l'occasion du panel organisé à Bobo-Dioulasso par le SNAID (Syndicat National des agents des impôts et des domaines sur la « politique fiscale burkinabè et lutte contre la corruption: état des lieux et perspectives » du 02 mars 2018 ;
- communication sur la loi portant prévention et répression de la corruption à l'occasion de la sortie de promotion de l'école des sous-officiers de gendarmerie de Bobo-Dioulasso le 10 septembre 2018 ;
- panel sur la corruption dans le secteur de la santé : communication sur le thème : « l'ASCE-LC et la lutte contre la corruption dans le secteur de la santé : actions menées, difficultés rencontrées et perspectives de renforcement » le 04 décembre 2018 ;
- participation à la session de formation à l'invitation de l'association « Leadership jeunes dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso et animation du thème « Enjeux et défis de l'implication des jeunes dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso Ouagadougou le 19 mai 2018 ;
- participation à l'atelier de formation organisé par le Leadership jeunes pour le développement durable et la paix/LEJPAD et animation du thème : « Enjeux et défis de l'implication des jeunes dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso », à Bobo Dioulasso le 24 mai 2018.

II. DE LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS, FORMATIONS ET AUTRES RENCONTRES INTERNATIONALES

Les réunions et formations auxquelles l'ASCE-LC a participé à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui concernent la prévention ou la lutte contre la corruption sont les suivantes :

II.1. AU NIVEAU NATIONAL

- participation à l'audit de performance du cadre institutionnel de lutte contre la corruption de la Cour des comptes le 24 avril 2018 ;
- participation à la conception d'un plan interne de lutte contre la corruption au sein des forces de sécurité intérieure à l'initiative de la Coordination nationale de contrôle des forces de police (CONACFP) du Ministère de la sécurité le 09 mai 2018 CONACFP ;
- participation à la réunion des points focaux de l'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme organisée par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- participation à l'atelier de lancement du processus d'élaboration du projet de Loi relatif à la protection de lanceurs d'alertes au Burkina Faso organisée par le MINEFID/DGESS le 05 juin 2018 à la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) ;
- participation à l'atelier de concertation entre le Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN LAC) et les acteurs de la mise en œuvre de la loi n°04 portant prévention et répression de la corruption tenu à Koudougou du 17 au 18 décembre 2018. Cet atelier avait pour objectif de faire une évaluation de la mise en œuvre effective de la loi anti-corruption, noter les acquis mais surtout relever les difficultés rencontrées et proposer des solutions ou perspectives initiée par le RENLAC du 17 au 20 juin 2018 à Koudougou ;
- participation à la deuxième session de l'année 2018 de la Commission nationale de lutte contre la fraude (CNLF) organisée par l'ANLF du 03 juillet 2018 au Centre National de Presse Norbert ZONGO (CNCPZ) ;
- participation à la cérémonie de lancement du rapport 2017 sur l'état de la corruption au Burkina Faso qui note une recrudescence inquiétante du phénomène de la corruption au Burkina après la régression observée en 2015 et en 2016 organisée par le REN-LAC du 17 au 18 décembre 2018 à Koudougou ;
- participation à une émission radiophonique organisée par la RTB qui a fait intervenir les acteurs de la lutte contre la corruption que sont l'ASCE-LC, le REN-LAC et un consultant indépendant spécialiste de ladite question. Ce fut une émission de grande sensibilisation au cours de laquelle la loi anti-corruption a été présentée au public. Elle a été organisée à l'initiative du REN-LAC le 03 décembre 2018 ;
- participation à un panel sur la corruption dans le secteur de la santé organisé par le REN-LAC à l'occasion de la Journée nationale du refus de la corruption et qui a consisté à la présentation de l'étude sur le secteur de la santé au Burkina Faso. Cette étude diagnostique a dressé une véritable cartographie de la corruption au sein des structures de la santé dans notre pays initié par le RENLAC le 04 décembre 2018 ;
- participation à l'atelier de finalisation du rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire du Ministère des Mines

(CEP/MINES) organisé par la commission finance de l'Assemblée nationale à Koudougou à la suite au rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières (2016) Assemblée Nationale (AN) du 13 au 17 février 2018.

II.2. AU NIVEAU INTERNATIONAL

- participation à la conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (ONUDC) : Groupe d'examen de l'application, première partie de la reprise de la neuvième session du 04 au 06 juin 2018 à Vienne ;
- participation à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption : Groupe de travail sur la prévention, neuvième réunion ONUDC du 04 au 06 juin 2018 à Vienne ;
- participation à la rencontre d'échanges entre structures nationales de lutte contre la corruption à Niamey sur la migration légale et la lutte contre la corruption aux frontières organisée par la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) 20 au 21 novembre 2018 au Niger ;
- rencontre annuelle des institutions nationales de lutte contre la corruption à Arusha (Tanzanie) sur le thème : « vers le développement d'une mesure africaine anti-corruption ». Il s'est agi de réfléchir sur la conception de nouveaux outils de mesures d'évaluation du niveau de la corruption beaucoup plus objectifs que celles basés sur les enquêtes d'opinion sévèrement critiquées Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la corruption (CCUAC) du 02 au 04 octobre 2018 en Tanzanie ;
- participation à la première reprise de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application de la convention de Vienne autour des points suivants : examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et les questions d'assistance technique et financière ONUDC du 03 au 08 septembre 2018 à Vienne.

CHAPITRE 2 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Suivant les dispositions de l'article 9 de la Loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, organisation, composition et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption, l'ASCE-LC est chargée de mener des investigations dans les secteurs public et privé et la société civile. En 2018 et suivant cette disposition, l'ASCE-LC a reçu et exploité 41 dénonciations et plaintes de citoyens ou de groupes de citoyens. Ces dénonciations et plaintes ont été introduites de façon anonyme ou à découvert. Parmi ces dénonciations, dix-huit (18) ont donné lieu à des missions d'enquêtes et d'investigations dont les principaux résultats peuvent être présentés comme suit.

I. STRUCTURE DE GESTION DU MARCHÉ CENTRAL (SGM) ET CELUI DES FRUITS ET LEGUMES DE BOBO-DIOULASSO

Les points de contrôle de cette mission ont porté sur la gestion administrative, financière et comptable de ladite structure au cours des années 2017 et 2018. La mission avait pour objectif général de vérifier quatre (04) allégations qui sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Allégation sur les opérations de virement sur les comptes bancaires de la SGM à l'insu du Directeur	X			
2	Allégation sur la relecture de l'organigramme de la SGM pour rattacher les services financiers au président du comité de gestion qui est l'organe délibérant	X			
3	Allégation sur l'institution d'indemnités sans autorisation du conseil municipal (indemnités du président du comité qui passe de 116 349 à 586 321)	X			
4	Allégation sur la falsification des statuts de la Structure de Gestion des Marchés			X	
	TOTAL	3		1	

II. GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DU CNOSB DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU BURKINA FASO AUX 8^{EME} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

L'objectif de la mission était de mener une investigation sur la gestion financière et comptable du Comité National Olympique et des Sports Burkinabè (CNOSB) dans le cadre de la participation du Burkina Faso aux 8^{ème} jeux de la Francophonie afin de vérifier les soupçons de blanchiment d'argent y relatives et situer le cas échéant, les responsabilités. Les points d'investigations ont été les suivants :

Tableau 2 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Soupçons de blanchiment d'argent portant sur l'utilisation d'un compte d'épargne ECOBANK privé appartenant à un agent de la DAF/MSL, pour transférer des fonds publics d'un montant de 35 421 300 FCFA, à un organisme international en l'occurrence, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de la participation du Burkina Faso aux 8 ^{ème} jeux de la Francophonie			X	
	TOTAL			1	

Le compte d'épargne ECOBANK privé appartenant à un agent de la Direction des Affaires Administratives du Ministère des Sports et des Loisirs (DAF/MSL) a été utilisé pour transférer des fonds publics d'un montant de 35 421 300 FCFA, à un organisme international en l'occurrence, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre de la participation du Burkina Faso aux 8^{ème} jeux de la Francophonie. Toutefois, en dehors des irrégularités commises par le dépôt des fonds publics dans une banque privée et l'utilisation d'un compte personnel sans autorisation préalable du Ministre en charge des finances, la somme transférée est belle et bien arrivée à destination et a été utilisée pour l'accréditation de la délégation burkinabè aux 8^{ème} jeux de la Francophonie.

III. MISSION DE CONTROLE ET D'INVESTIGATION A LA SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a, suite à une dénonciation, diligenté une mission de contrôle et d'investigation sur la gestion administrative et financière de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS). L'objectif général de la mission était de vérifier les allégations de mauvaise gestion de la SONAGESS. Les résultats de cette mission se présentent comme suit.

Tableau 3 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	La vente, à l'insu du Conseil d'Administration, de plus de mille (1000) tonnes de céréales sous prétexte qu'elles étaient impropres à la consommation humaines	X			
2	La vente par entente directe de près de 3000 à 4000 tonnes de céréales par semaine à des commerçants grossistes qui les reconditionnent pour les mettre sur le marché				X
3	Le recrutement irrégulier de personnel permanent et temporaire	X			
4	La double prise en charge et paiement du salaire du Directeur Général et de fonctionnaires détachés à la SONAGESS	X			
5	Le paiement d'indemnités au personnel des boutiques témoins sans respect des textes en vigueur en la matière ;	X			

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
6	La signature de plusieurs ordres de mission du Directeur Général par lui-même en lieu et place du Président du Conseil d'Administration en vue de visites de magasins dans la région de l'Est	X			
7	La distribution généreuse et gratuite de riz KR (don japonais) par le Directeur Général à des amis et connaissances				X
8	L'enrichissement illicite d'agents.				X

En sus de la confirmation ou de l'infirmer des allégations de la dénonciation, la gestion peu orthodoxe des stocks et la mauvaise gestion du personnel de la SONAGESS exposent l'entité à des détournements à ciel ouvert, à des pertes de patrimoines, au népotisme, en somme à la gabegie.

L'ASCE-LC invite le Conseil d'Administration à faire respecter le manuel de procédures et à exercer pleinement et rigoureusement sa responsabilité au regard des textes pour une meilleure gestion de la SONAGESS.

IV. GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE POA

En mai 2018, l'ASCE-LC a reçu une plainte qui faisait état d'allégations de corruption dans la commune rurale de Poa relatives à la passation et à l'exécution de certaines commandes publiques de ladite commune. Une mission a été diligentée afin de s'assurer de la régularité du processus de passation et d'exécution des marchés publics à la mairie de Poa. Il s'agissait spécifiquement de confirmer ou d'infirmer les allégations soulevées par la plainte citoyenne susmentionnée et, le cas échéant, de situer les responsabilités des acteurs de mauvaise gestion de la commande publique de la commune de Poa. Les principaux résultats de cette mission sont les suivants :

Tableau 4 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Recours à une tierce personne pour le suivi contrôle des travaux en lieu de place du titulaire de contrat.	X			
2	Non-paiement de facture du chargé du suivi contrôle sans raison valable par la mairie.	X			
3	Réception complaisante de travaux mal exécutés.	X			
4	Recourir à des prestataires sans un contrat préalable.	X			
5	Mauvaise exécution des travaux par les entreprises titulaires.	X			
6	Des pénalités de retard d'exécution n'ont pas été liquidées par le Contrôleur financier.	X			
	TOTAL	6			

Au regard du tableau, la plainte du citoyen relative à la passation et à l'exécution de certaines commandes publiques dans la commune de Poa est confirmée. On retrouve cette situation dans plusieurs communes du Burkina Faso d'où la nécessité d'un suivi plus rigoureux par le Gouvernement de la gestion des communes et particulièrement en ce qui concerne la commande publique.

V. GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE GOURCY

L'ASCE-LC a reçu courant août 2018, une plainte d'un citoyen de la commune de Gourcy, Province du Zandoma, Région du Nord. Cette plainte faisait état d'allégations de mauvaise gestion dans les affaires publiques de ladite commune. Des mouvements récurrents d'humeur des populations étaient alors observés dans cette commune. Pour donner suite à cette plainte, l'ASCE-LC a diligenté une mission d'investigation dont l'objectif général était de s'assurer de la régularité et de la conformité de la gestion financière, comptable et administrative de la mairie de la Commune de Gourcy afin de confirmer ou d'infirmer les allégations relevées dans les motions de défiance au Maire d'une part et, d'autre part, dans la lettre S/N du 2 août 2018 dénonçant les allégations susmentionnées.

Les résultats de cette mission se présentent comme suit :

Tableau 5 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N°	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Le non-respect du Code général des Collectivités territoriales notamment en ses articles 225 et 250		x		
2	La procédure d'achat du véhicule par consultation restreinte n'a pas respecté les dispositions de l'article 73 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01/02/2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public			x	
3	L'absence de bilan financier relatif au soutien financier et matériel apporté par les opérateurs économiques dans le cadre de la voirie communale				x
4	Les dépenses exécutées sur le reliquat de 18 000 000 F CFA des	x			

N°	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
	fonds du Projet communal pour le développement intégré n'a pas suivi la procédure normale d'exécution de la dépense publique				
5	Les convocations des sessions ne sont pas remises dans les délais prévus par la loi et les documents ne sont pas mis à la disposition de tous les membres du Conseil lors de ses sessions	x			
6	La non-exécution de deux délibérations relatives à la résiliation du contrat de l'auberge et la salle de ciné pour non-paiement			x	
7	La non-attribution dans les délais des boutiques commerciales pour faute de coordination entre le Maire et le Président de la commission affaires économiques			x	
8	La réalisation d'une mission en France et Belgique par Madame le Maire sans information préalable au Conseil municipal et aux adjoints		x		
9	L'utilisation abusive des véhicules de la Mairie par Madame le Maire affectant le bon fonctionnement du service		x		
10	La mauvaise collaboration et le manque de considération de Madame le Maire à l'égard des partenaires techniques et		x		

N°	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
	financiers de la commune de Gourcy remettant en cause certains acquis				
11	Attribution du marché d'huile de la cantine scolaire de la Commune de Gourcy au mépris des articles 35 et 36 du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1 ^{er} février 2017 portant procédures de passation d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public	x			
12	La mauvaise et ou la non-exécution des travaux des marchés publics relatifs aux latrines et forages dans la Commune	x			
13	Des surcharges sur les numéros des quittances de recettes fiscales relatives aux ventes de réserve	x			
14	Les autorisations d'ouverture de stations d'essence non conformes	x			
	TOTAL	6	4	3	1

La confirmation de la plupart des allégations interpelle le gouvernement sur la nécessité d'un meilleur encadrement et contrôle des collectivités pour une meilleure gestion de leurs ressources.

VI. RAPPORT D'INVESTIGATION SUR LA GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET DU MATERIEL ROULANT DU CENTRE MURAZ DE BOBO-DIOULASSO

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a reçu une dénonciation d'un citoyen portant sur une mauvaise gestion du Centre MURAZ. Cette dénonciation portait sur la gestion des subventions reçues de l'Etat, des recettes propres (locations des salles, recettes des actes médicaux du laboratoire), des financements des

projets, l'organisation des cérémonies festives, la gestion du matériel roulant et celle des vigiles surveillants.

L'objectif général de la mission était donc de confirmer ou d'infirmer les allégations faites sur la gestion du Centre MURAZ. Des investigations menées, les conclusions auxquelles l'équipe est parvenue sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N°	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Le Centre Muraz, bénéficie d'un financement public de l'Etat Burkinabè. Les travailleurs se demandent si ce financement est utilisé à bon escient				X
2	Le Centre dispose d'un complexe (3 salles) de conférence loué aux publics. Les travailleurs se demandent où passent les ressources financières engendrées par ce système de location			X	
3	Le Centre dispose d'un laboratoire ouvert au public pour la réalisation des examens biologiques. Les travailleurs se demandent s'il y a une transparence dans la gestion des ressources financières engendrées par ce laboratoire			X	
4	Au Centre Muraz, tout projet de recherche financé par l'extérieur (hors du Burkina Faso) doit verser X% (10 à 15%) comme frais de fonctionnement du centre Muraz. Donc tout projet doit contribuer au fonctionnement du Centre Muraz.			X	
4.1	Tous les projets ne paient pas ces X%. Les X% des plus grands/gros projets vont dans les poches de certains patrons.			X	
4.2	Les X% réellement versés le sont au niveau de la direction de gestion des contrats de recherche. Cette direction à son tour donne 6% au Centre Muraz comme frais			X	

N°	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Alléga- tion avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
	de fonctionnement. Et l'utilisation des 9% n'est pas très claire.				
5	pour la cérémonie de présentation de vœux du DG du Centre Muraz au personnel, la somme de 5 millions de f CFA a été débloquée. Cette cérémonie aura lieu au domicile du DG ce 1 ^{er} janvier à partir de 15h. Les années passées, il paraît que c'était une somme de 3 millions. Le Muraz compte environ 200 personnes mais tout le monde ne n'y rend pas. En 2011, suite la crise sociopolitique, je pense que le gouvernement avait demandé aux services publics d'éviter les cérémonies ostentatoire de présentation des vœux. C'est à partir de cette date que le Centre Muraz a délocalisé sa cérémonie de présentation des vœux au domicile des DG et fait croire au personnel qu'il s'agit d'une cérémonie organisé par le DG lui-même à ses frais.			X	
6	Au Centre Muraz, la quasi-totalité des véhicules achetés avec les fonds des projets sont immatriculés « fond blanc ». Cela permet au chercheur principal du projet d'en faire une propriété privé à la fin du projet. Ainsi le véhicule n'est pas reversé au patrimoine du Centre Muraz			X	
7	Il paraît aussi que les vigiles surveillant les domiciles de certains patrons de Muraz (vigile de nuit et de jour, domicile de Bobo ou de Ouaga) sont prises en charge par le Centre Muraz.			X	
	TOTAL	0	0	8	1

Au regard du tableau, les allégations sont non fondées. Toutefois, la gestion du Centre Muraz comporte des insuffisances dont entre autres :

- insuffisances dans la production des pièces peuvent être sources de mauvaises gestion ;
- absence de suivi par l'Agent Comptable des conventions des projets gérés à la Direction de Gestion des Contrats de Recherche (DGCR) ;
- absence de tenue exhaustive de la comptabilité matière ;
- non-respect de la réglementation des marchés publics en matière de passation ;
- absence de rigueur dans l'élaboration des attestations de service fait pour les contrats de gardiennage.

VII. INVESTIGATIONS SUR LA GESTION D'UNE RESERVE ADMINISTRATIVE AU SECTEUR 24 DE L'ARRONDISSEMENT N°4 DE LA COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

Cette mission qui fait suite à une dénonciation avait pour objectif de confirmer ou infirmer les faits dénoncés et situer les responsabilités en vue d'éventuelles poursuites. Les résultats auxquels est parvenue l'équipe de la mission à l'issue de ses travaux sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Occupation par un opérateur privé de la réserve administrative formant la parcelle 00 lot 08 section BN du secteur 24 de l'arrondissement n°4 de la commune de Bobo-Dioulasso			X	
2	Attribution irrégulière voire vente de ladite réserve formant la Parcelle 00 lot 08 section BN du secteur 24 de l'arrondissement n°4 de la commune de Bobo-Dioulasso à une tierce personne			X	
	TOTAL	0	0	2	0

Les deux points de la dénonciation sont infirmés. Toutefois, la procédure d'occupation et de jouissance de la réserve administrative n'a pas été respectée.

VIII. RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE ET D'INVESTIGATION SUR LES INDEMNISATIONS DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA VALLEE DE SAMANDENI (PDIS)

Cette mission fait suite à une saisine de l'ASCE-LC par le Médiateur du Faso dans le but de réaliser des enquêtes complémentaires dans le cadre de l'indemnisation des populations affectées par la mise en œuvre du Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni. L'objectif général de cette mission était de s'assurer que l'indemnisation des populations affectées par la construction du barrage de Samandéni avait été régulière et conforme aux textes en vigueur. Au terme des investigations menées, les constats suivants ont été faits.

Tableau 8 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Difficulté à faire valoir leur droit après le recensement par le PDIS dans le cadre de la réalisation du barrage (droit à la terre, indemnisation individuelle) malgré les protocoles d'accord à eux délivrés			X	
2	De l'allégation sur les intimidations faites à certaines personnes affectées de la part du Maire de Karangasso Sambla et Président du Cadre de Concertation entre les populations et le PDIS dans la réalisation du barrage.				X
3	De l'allégation portant sur le recensement de 6 000 personnes effectué par le PDIS et seules les proches du maire aurait perçu le somme de 900 000 francs CFA		X		
4	De l'allégation portant sur les indices de corruption que renferme ce dossier				X
TOTAL		0	1	1	2

Les diligences mises en œuvre ont permis de prouver que sur les quatre (04) allégations contenues dans la lettre de saisine de l'ASCE-LC par la Médiateur du Faso, deux (02) ne sont pas fondées. En somme, les plaintes des populations affectées qui ont par la suite généré des crises récurrentes trouvent leurs explications dans le déficit de communication entre le PDIS et ces populations et dans la mise en œuvre non-participative du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Ce déficit de communication a laissé libre cours, au gré des intérêts, à toute sorte d'informations spéculatives auprès des populations affectées.

IX. INVESTIGATIONS RELATIVES A LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOTRACO

Par lettre en date du 8 Janvier 2018, le collège des délégués du personnel de la SOTRACO-SA a fait part de leurs inquiétudes relatives à la gestion de leur société au Gouvernement qui a sollicité l'ASCE-LC afin de procéder à une investigation y relative au regard des ambitions du gouvernement en matière de mobilité urbaine.

La mission d'investigation avait pour objectifs, d'une part de confirmer ou d'infirmer ces dénonciations et, d'autre part de s'assurer de la régularité dans la gestion financière et comptable de la SOTRACO-SA. Le tableau suivant présente les résultats des investigations.

Tableau 9 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Absence d'un manuel de procédures	X			
2	Certains actionnaires sont des fournisseurs de la SOTRACO – SA	X			
3	Endettement organisé de la SOTRACO-SA	X			
4	Mise en hypothèques des biens de la SOTRACO-SA	X			
5	Recrutement de complaisance	X			
6	Cumul d'arriéré des factures d'électricité	X			

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
7	Cumul d'arriérés de cotisations CNSS et IUTS	X			
8	Saisis de bus par la douane				X
9	Surfacturation/enrichissement illicite du Directeur Général (DG) et du PCA dans la commande de 20 bus (montant 160 000 000F)				X
10	Licenciement de travailleur non acquis à la cause du DG				X
	TOTAL	7	-	-	3

Les investigations menées à la SOTRACO ont effectivement confirmé les allégations de mauvaise gestion dénoncée. La SOTRACO souffre surtout d'un problème général de mauvaise gestion financière et comptable caractérisé par l'abondance des actes anormaux de gestion tels que ceux dénoncés. Cette situation creuse d'avantage les résultats déficitaires de cette entreprise malgré l'importance de la subvention étatique.

X. RAPPORT D'INVESTIGATION SUR LA GESTION FINANCIERE, COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MATIACOALI

Cette mission fait suite à une saisine de l'ASCE-LC par le Secrétaire Exécutif du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) sollicitant un audit de la gestion du Conseil Municipal de Matiacoali.

L'objectif général de la mission était de mener des investigations sur la gestion financière, comptable et administrative du Conseil Municipal afin de vérifier les dénonciations y relatives et situer le cas échéant, les responsabilités. A l'issue des investigations, les résultats de la mission sont contenus dans le présent tableau.

Tableau 10 : Résultat de la vérification de la dénonciation

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
1	Le détournement des vivres de la SONAGESS alloués à la Commune au profit de l'Association Tin Tua à des fins politiques et discriminatoires			X	
2	La vente de plusieurs animaux mis en fourrière clandestinement sans faire de communiqués administratifs. La disparition de plusieurs animaux dans les fourrières des hameaux de cultures.		X		
3	Le détournement de salles de classe offertes par le FICOD au Collège d'enseignement général (CEG) continuum de Matiacoali aux fins politiques pour les construire à Nassougou			X	
4	Le détournement des fonds de l'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) ayant entraîné l'arrêt de fonctionnement.			X	
5	Le détournement des tonnes de ciments offerts aux sinistrés de 2013 pour dresser des villas dans leur domicile personnels			X	
6	Le détournement des vivres et de divers matériels des inondations de 2013 au profit de leur famille et aussi à des fins politiques offert par l'église catholique l'OCADES, Qatar			X	

N° ordre	Libellé de la dénonciation/plainte	Résultat de la vérification de la dénonciation			
		Allégation avérée	Allégation en partie avérée	Allégation non avérée	Absence de preuves pour tirer un résultat
	Charity. Ce détournement avait fait perdre à la Commune la 2 ^{ème} tranche des vivres du Qatar Charity				
7	Le vol et l'attribution illégale d'une dizaine de parcelles en 2014		X		
8	La confusion du patrimoine de la Commune et celui de l'Association TIN TUA. Le détournement des projets de cultures maraichères financés par fonds enfants, au profit du DIEMA de Maticaoali de l'Association TIN TUA			X	
9	La non-prise en compte, par le Maire, des avis sur la délimitation de la Zone pastorale Tapoa Boopo			X	
10	Deux marchés surfacturer et mal exécuter en l'occurrence la réalisation d'un cimetière et d'un terrain de football ou la Direction régionale de marchés publics à refuser de réceptionner les travaux, toujours non corrigés et non réceptionnés.			X	
TOTAL		00	02	09	00

Les travaux d'investigation ont permis de constater que sur les dix points de dénonciation, huit (08) allégations sont non avérées et deux (02) allégations sont jugées avérées en partie. Toutefois, la mission a relevé quelques insuffisances notamment :

- La vente des animaux mis en fourrière dans la Commune de Maticaoali par le Conseil villageois de développement (CVD) sans une organisation officielle de ventes aux enchères publiques ;

- Des insuffisances d'ordre comptable constatées dans la gestion des membres du comité de gestion de l'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) ;
- Le non suivi des textes régissant le foncier au Burkina en matière d'attribution de parcelles par les Maires de Matiacoali qui se sont succédé depuis 2010 à nos jours ;
- La vive hostilité des cultivateurs voire des populations riveraines de la Zone pastorale Tapoa Boopo contre le respect de l'ancienne délimitation de ladite zone opérée par l'arrêté conjoint n°2003-59/MRA/ MAHRH /MECV/ MFB/ MATD/ MITH/MCE/SECU du 29/10/2003, portant délimitation de la zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo (exemples)

La maîtrise de ces insuffisances devrait améliorer la gestion du Conseil Municipal et restaurer la quiétude dans la Commune.

XI. INVESTIGATION SUR LA COMMANDE ET GESTION DES VIVRES DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Objectif : vérifier le respect des termes de l'arrêté n°2017 -002 PM/CAB du 31 janvier 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement. Cet arrêté fait :

- obligation pour les structures publiques consommatrices de produits alimentaires, d'enlever en priorité ceux d'origine locale avant tout acte d'achat de produit similaire importé ;
- obligation pour les structures publiques d'intégrer les mets locaux dans les menus des pauses cafés, pauses-déjeuners, diners galas, diners débats, lors des ateliers, conférences, groupes de travail, comités de réflexion, commissions techniques, sessions de conseil d'administration, sessions de comité de pilotage, ainsi que de toute cérémonie officielle.

Le contrôle a concerné les localités suivantes :

- Région du Centre-Est : Bagré, Bittou, Doutenga, Garango, Koupela, Lalgaye, Ouargaye, Pouytenga, Sanga, Tenkodogo, Yargatenga, Yondé;
- Région des Hauts-Bassins : Bobo Dioulasso, Karangasso-Vigué, Bama, Satiri, Orodara, Koumbia, Houndé, Koumbia, Houndé ;
- Région du Nord : Séguénéga, Tangaye, Oula, Yako, Gourcy, Ouahigouya, Leba, Goumponsom, Arbolé, Titao, Kirsi, Kossouka, Ouindigui, Bassy, Barga.

Résultat : non-respect dans toutes les localités citées plus haut des termes de l'arrêté n°2017 -002 PM/CAB du 31 janvier 2017 et des spécifications techniques exigé par le dossier d'appel à concurrence.

CHAPITRE 3 : DECLARATION D'INTERET ET DE PATRIMOINE

La loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso a institué une obligation de déclaration périodique d'intérêt et de patrimoine pour certaines catégories de hautes personnalités et de hauts fonctionnaires dans le but de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serviteurs de l'Etat et d'affermir la confiance du public envers les institutions.

Cette loi confie à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) la gestion des déclarations d'intérêt et de patrimoine (DIP) notamment la réception, la vérification et la conservation ou l'archivage desdites déclarations.

Au regard des dispositions de la loi n° 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, le potentiel des personnes assujetties à la déclaration d'intérêt et de patrimoine tel qu'il ressort des dispositions de l'article 13 de la loi, est très important. Cela commande la mise en place d'outils modernes pour faciliter leur prise en charge.

C'est dans cette optique, que l'ASCE-LC a opté pour la dématérialisation des déclarations. C'est ainsi que la loi 033-2018/AN du 26 juillet 2018, portant modification de la loi n° 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, a été adoptée pour instituer la déclaration électronique.

De même, un schéma directeur informatique de l'ASCE-LC a été élaboré, lequel a identifié sept (07) projets prioritaires devant conduire à la mise en place d'une plateforme des déclarations en ligne. Ces projets sont entièrement financés par la Banque Mondiale.

Les sept projets sont :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage informatique auprès de l'ASCE-LC,
- refonte du Réseau de l'ASCE-LC,
- mise à niveau de la salle informatique,
- mise en place d'une plateforme serveurs,
- renforcement de la sécurité informatique,
- mise en place d'un site web minimal,
- mise en place d'une plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine.

L'état d'exécution des sept projets se présente comme suit :

Tableau 11 : Etat d'exécution des sept projets

Intitulés des projets	Etat d'exécution
Assistance à la maîtrise d'ouvrage informatique auprès de l'ASCE-LC	Exécuté
Refonte du Réseau de l'ASCE-LC	En cours
Mise à niveau de la salle informatique	En cours
Mise en place d'une plateforme serveurs	En cours
Renforcement de la sécurité informatique	En cours
Mise en place d'un site web minimal	Exécuté
Mise en place d'une plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine	En cours

L'ASCE-LC poursuivra l'achèvement de ces projets en vue de l'effectivité de la déclaration en ligne des intérêts et du patrimoine des assujettis. A cet effet l'accent sera mis sur le suivi rigoureux des prestataires en charge de l'exécution de ces projets susmentionnés.

I. ELABORATION DES TABLEAUX DE BORD A AUTOMATISER

Dans le cadre de la dématérialisation de la DIP, l'ASCE-LC a élaboré des tableaux de bord dont les indicateurs de performance y relatifs sont présentés comme suit :

Liste des indicateurs

I.1. Gérer la base de données des assujettis

- I.1.1. Taux de validation des assujettis
- I.1.2. Pourcentage de comptes créés

I.2. Réceptionner et traiter les DIP

- I.2.1. Pourcentage des demandes d'assistance traitées dans le délai de 48h.
- I.2.2. Taux de satisfaction des demandeurs d'assistance.
- I.2.3. Taux des DIP validées

I.3. Contrôler les DIP

- I.3.1. Taux de DIP contrôlées par trimestre.
- I.3.2. Taux de DIP contrôlées comportant des irrégularités transmises au Département d'Enquêtes et d'Investigations/ Département de Suivi des Recommandations et des Actions en Justice (DEI/DSRAJ)
- I.3.3. Taux de mise en demeure des assujettis pour défaut de justification de patrimoine

I.4. Gérer les assujettis défaillants

- I.4.1. Taux de défaillance déclarative
- I.4.2. Taux de relance des assujettis défaillants
- I.4.3. Taux de dossiers transmis pour sanction pécuniaire
- I.4.4. Taux de mise en œuvre des sanctions pécuniaires

I.5. Archiver les DIP

- I.5.1. Taux d'archivage des DIP validées
- I.5.2. Pourcentage des DIP transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) pour publication au Journal Officiel (JO).
- I.5.3. Pourcentage des DIP publiées au JO.

II. ELABORATION DES MODELES TYPES DE LETTRE A AUTOMATISER

L'ASCE-LC a élaboré des modèles types de lettre en vue de leur automatisation sur la plateforme DIP dont la liste se présente comme suit :

- lettre de transmission des DIP au SGG-CM pour publication au JO conformément à l'article 10 de la loi 033-2018/AN du 26 juillet 2018 modifiant la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- lettre de transmission au SGG-CM de la liste des personnalités ayant satisfait à l'obligation de déclaration conformément à l'article 11 de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- lettre de transmission au SGG-CM de la liste des personnalités n'ayant pas satisfait à la DIP conformément à l'article 11 de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- lettre de saisine d'huissier conformément à l'article 29 de loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso ;
- lettre de mise en demeure aux assujettis défaillants conformément à l'article 29 de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso.

III. RECEPTION ET TRAITEMENT DES DIP FORMAT PAPIER DES HAUTES PERSONNALITES POLITIQUES

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 033-2018/AN du 26 juillet 2018, portant modification de la loi n° 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, les personnalités relevant du pouvoir exécutif et du parlement, font la déclaration de leur intérêt et patrimoine sur support papier au greffe du conseil constitutionnel.

Le Conseil Constitutionnel qui reçoit les déclarations des biens les transmet à l'ASCE-LC.

L'ASCE-LC après les avoir réceptionnées procède à un premier traitement, (vérification, analyse de conformité...) puis les transmet au Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres pour publication au Journal Officiel. Ces DIP restent soumises à un traitement de fond par les soins de l'ASCE-LC.

La situation des DIP reçues est la suivante :

Tableau 12 : SITUATION DES DIP DES HAUTES PERSONNALITES POLITIQUES

STRUCTURES	DECLARATIONS ATTENDUES	DECLARATIONS RECUES	ECART
Pouvoir exécutif du premier gouvernement de Paul Kaba THIEBA	36	36	0
Pouvoir législatif	127	115	12
TOTAL	163	151	12

Au regard du tableau, douze (12) déclarations de parlementaires ne sont pas parvenues à l'ASCE-LC, malgré la lettre de rappel n°17-287/ASCE-LC/CAB du 12 avril 2017 adressée au Président de l'Assemblée pour interpeller les retardataires.

Pour ce qui concerne les membres du gouvernement de Paul Kaba THIEBA, certains n'ont pas transmis leurs déclarations après le remaniement du Gouvernement le 31 janvier 2018. Des lettres de rappel suivantes ont été envoyées :

- lettre n°18-519/ASCE-LC/CAB du 17 mai 2018 adressée au Ministre du Commerce de l'industrie et de l'Artisanat ;
- lettre n°18-520/ASCE-LC/CAB du 17 mai 2018 adressée au Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille ;
- lettre n°18-521/ASCE-LC/CAB du 17 mai 2018 adressée au Ministre de l'Energie.

III.1 Elaboration d'outils pour la gestion des DIP

Pour une gestion efficace des DIP, les outils suivants ont été élaborés :

- manuel simplifié de procédures de DIP ;
- canevas de recensement des assujettis ;
- guide de remplissage du canevas de recensement des DIP ;
- cartographie des types d'infractions à la DIP ;
- tableaux de bord

III.2 Recensement des assujettis à la DIP

En vue de connaître l'effectif des assujettis par structure, l'ASCE-LC a organisé un atelier de sensibilisation des Secrétaires généraux (SG) et Directeurs des Ressources Humaines (DRH) des ministères et institution et des rencontres d'échanges avec les parties prenantes des ministères. Ce sont : le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS), le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), la commission de l'informatique et des libertés (CIL), le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM), l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), etc.

Tableau 13 : Effectifs d'assujettis recensés

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	Nombre d'assujettis recensés
1.	Présidence du Faso	18
2.	Premier Ministère	67
3.	Ministère de la Sécurité	114
4.	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	79
5.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	103
6.	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	51
7.	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	53
8.	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	46
9.	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	21
10.	Ministère des Infrastructures	75
11.	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	28
12.	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	36
13.	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	35
14.	Commission de l'informatique et des libertés	05
15.	Autorité Supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption	41
16.	Commission Electorale Nationale Indépendante	18
17.	Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale	6
18.	Cour des Comptes	28
19.	Cour de cassation	38
20.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	1943
21.	Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation	354

N°	MINISTERES ET INSTITUTIONS	Nombre d'assujettis recensés
TOTAL		3159

L'ASCE-LC poursuivra le recensement des assujettis à la déclaration d'intérêt et de patrimoine par la couverture des ministères et institutions restants.

IV. ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TYPES D'INFRACTIONS A LA DIP ET LES SANCTIONS Y RELATIVES

La loi 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina-Faso prévoit des infractions à la DIP et les sanctions y relatives. Les types de manquements et les sanctions sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Types de manquements relatifs à la DIP et sanctions

N°	TYPES DE MANQUEMENTS	REFERENCE DE LA LOI	SANCTIONS
01	Le défaut de déclaration trois mois après un rappel par exploit d'huissier	Article 29	Privation du quart de ses émoluments jusqu'à ce qu'elle fournisse la preuve de l'accomplissement de cette formalité.
02	La déclaration incomplète, inexacte ou fausse, ou a formulé de fausses observations dûment constatées	Article 30	Privation du tiers de ses émoluments avec poursuites judiciaires.
03	Le défaut ou la fausse déclaration d'intérêt ou de patrimoine	Article 65	Une peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans et une amende de cinq cent mille (500 000) à deux millions (2 000 000) de francs CFA.

V. PERSPECTIVES :

L'ASCE-LC prévoit :

- la poursuite de la dématérialisation de la gestion de la déclaration d'intérêt et de patrimoine ;
- le renforcement de la collaboration avec le Conseil Constitutionnel le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministre ainsi que les secrétariats généraux et les DRH des Ministères et Institutions ;
- le recrutement du personnel complémentaire pour la gestion des DIP.

CHAPITRE 4 : AUDITS/CONTROLES

L'une des attributions de l'ASCE-LC que lui confère la loi organique est le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services.

Dans ce cadre et au cours de l'année 2018 les audits ont concerné la gestion 2017 du Gouvernement (Audit N-1), la dette intérieure, et les baux administratifs.

I. AUDIT N-1

En 2016, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), à la demande du Gouvernement de la Transition et de celui issu des élections de novembre 2015, a réalisé l'audit de la gestion 2015 du Premier ministre et des autres ministères. Cet exercice a été positivement apprécié par le Gouvernement et les Partenaires au développement qui ont souhaité qu'il soit reconduit annuellement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui budgétaire de l'union européenne dénommé « contrat de bonne gouvernance et de développement du Burkina Faso » prévu pour s'exécuter sur la période 2017-2020, des mesures préalables au décaissement ont été arrêtées. L'une de ces mesures, est la réalisation de l'audit de la gestion de l'année n-1 du Gouvernement.

L'ASCE-LC en tant que structure chargée du contrôle et de la lutte contre la corruption a été chargée de la mise en œuvre de cette mesure.

C'est ainsi que, vingt-quatre (24) équipes d'auditeurs ont ainsi été constituées en 2018 par l'ASCE-LC pour réaliser la mission d'audit de la gestion de 2017 du Gouvernement.

L'objectif général était de s'assurer de la régularité de la conformité de la gestion financière et comptable exercice 2017 du Gouvernement du Burkina Faso, sur la période de gestion allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et de situer, le cas échéant, les responsabilités.

Les points de contrôle retenus sont les suivants :

- la commande publique,
- les comptes de dépôt,
- les régies d'avance et
- le carburant et les lubrifiants.

L'audit s'est déroulée du 1^{er} février au 31 mars 2018 et a concerné les structures suivantes :

1. la Présidence du Faso,
2. le Premier Ministre,
3. le secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres (SGG-CM),
4. le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC), le Ministère de la Sécurité (M SECU),
5. le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur (MAECBE),
6. le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation (MATD)-

7. le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC),
8. le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFFID),
9. le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS),
10. le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI),
11. le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA),
12. le Ministère de la Santé (MS),
13. le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH),
14. le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA),
15. le Ministère des Infrastructures (MI),
16. le Ministère de l'Energie (ME),
17. le Ministère des Mines et des Carrières (MMC),
18. le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR),
19. le Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de l'Artisanat (MCIA),
20. le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH),
21. le Ministère du Développement, de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP),
22. le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP),
23. le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF),
24. le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP),
25. le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH),
26. le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique (MEEVCC),
27. le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT),
28. le Ministère des Sports et des Loisirs (MSL),

Suivant les points de contrôle, la synthèse des résultats se présente comme suit :

I.1 COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique est régie par la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique, son décret d'application n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public ainsi que les arrêtés relatifs à ladite commande.

Les objectifs visés par les vérifications étaient les suivants :

- s'assurer que les marchés ont fait l'objet de planification appropriée ;
- s'assurer que le processus de passation des marchés est conforme à la réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public ;
- s'assurer de la bonne exécution financière des marchés.

Les résultats de ces contrôles sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-après :

Tableau 15 : Nombre de commandes publiques par procédure de passation et par structure

Ministère	ententes directes	appels d'offres restreints	appels d'offres ouverts	demandes de propositions	demandes de prix	demandes de propositions allégées	demande de cotation	consultations de consultants	Total
ME	18	-	19	11	2	-	13	-	63
MESRSI	25		9	6	4	3	67	6	120
MSECU	11	1	36	-	7	-	77	7	139
MAEC-BE	11	-	4	-	10	-	22	-	47
SGG-CM	2	-	-	-	3	-	12	-	17
PF	21	4	5	-	5	-	2	-	37
MJFIP	5	-	5	1	5	-	12	1	29
MFSNF	10	-	3	-	3	-	13	-	29
MFPTPS	46	-	10	1	16	-	53	2	128
MJDHP C	9	1	15	8	14	-	15	-	62
MRAH	25	-	10	-	23	-	39	1	98
MCAT	13	-	6	-	18	-	27	-	64
MENA	138	1	45	14	38	4	570	9	819
MINEFID	26	4	60	3	27	-	21	-	141
MUH	14	-	28	22	13	-	77	4	158
PM	48	1	6	1	6	-	25	-	87
MDNAC	6	7	28	1	13	-	3	-	58
MMC	3	-	-	-	6	-	15	-	24
MCIA	12	2	-	2	8	1	93	1	119
MATD	80	-	32	5	12	-	430	3	562
MAAH	38	3	20	1	4	-	6	-	72
MSL	17	9	3	4	2	3	14	1	53
MCRP	45	40	-	-	6	-	-	-	91

Ministère	ententes directes	appels d'offres restreints	appels d'offres ouverts	demandes de propositions	demandes de prix	demandes de propositions allégées	demande de cotation	consultations de consultants	Total
MTMUS R	7	-	2	1	13	-	23	7	53
MS	83	-	25	16	7	-	69	-	200
MDENP	9	35	10	7	6	-		-	67
MEA	63	-	45	26	47	6	139	7	333
MI	55	-	25	3	3	-	4	-	90
Total	840	108	451	133	321	17	1 841	49	3 760

Tableau 16 : Montants des commandes publiques par procédure de passation et par structure

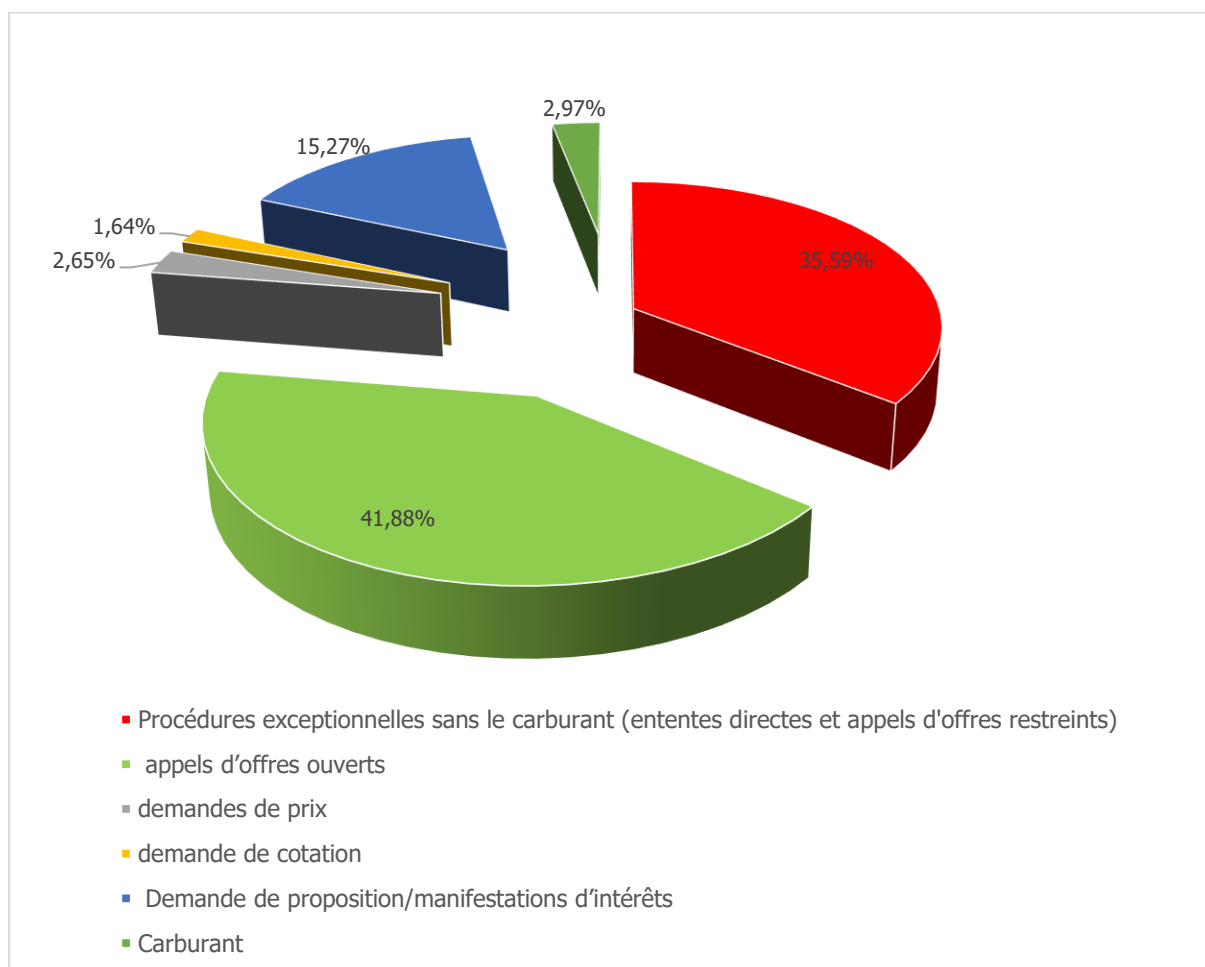
Ministère	Ententes directes	Appels d'offres restreints	Appels d'offres ouverts	Demandes de propositions	Demandes de prix	Demandes de propositions allégées	Demande de cotation	Consultations de consultants	Total
ME	7 430 853 460	-	6 416 670 368	724 354 624	18 262 304	-	55 103 544	-	14 645 244 300
MESRSI	297 241 366	-	18 116 564 255	678 209 224	80 141 801	9 961 253	233 153 843	9 890 000	19 425 161 742
MSECU	3 717 126 739	841 450 502	19 735 019 086	-	120 168 186	-	373 627 590	233 075 095	25 020 467 198
MAEC-BE	407 428 183	-	233 019 426	-	207 267 928	-	167 496 288	-	1 015 211 825
SGG-CM	64 243 000	-	-	-	29 568 109	-	43 662 163	-	137 473 272
PF	2 782 951 917	214 203 000	76 579 640	-	67 677 248	-	16 822 755	-	3 158 234 560
MJFIP	575 543 203	-	537 392 763	366 614 900	31 977 060	-	32 306 580	-	1 543 834 506
MFSNF	650 166 417	-	201 500 000		82 021 470	-	108 435 980	-	1 042 123 867
MFPTPS	1 707 380 466	-	262 834 000	440 358 000	196 964 366	-	153 741 722	18 190 000	2 779 468 554
MJDHPC	663 707 163	84 523 400	8 683 511 512	384 798 725	257 273 854	-	51 450 672	-	10 125 265 326
MRAH	2 700 747 290	-	7 478 155 022	-	4 448 615 968	-	187 727 957	6 769 000	14 822 015 237
MCAT	304 613 810	-	362 530 685	-	331 558 781	-	131 954 755	-	1 130 658 031
MENA	5 243 830 498	215 000 000	14 308 397 881	28 200 016 804	878 355 000	87 000 000	1 632 042 654	82 184 550	50 646 827 387
MINEFID	7 569 775 081	406 150 690	3 636 187 068	98 257 085	476 064 795	-	60 427 292	-	12 246 862 011
MUH	515 532 886	-	3 634 167 056	0	310 114 993	-	512 436 206	-	4 972 251 141
PM	423 300 632	34 275 224	171 581 300	23 500 000	45 106 360	-	87 579 004	-	785 342 520
MDNAC	859 086 000	1 282 150 000	2 102 646 562	6 000 000	172 056 542	-	11 689 000	-	4 433 628 104
MMC	50 120 000	-	-	-	60 534 849		66 582 129	-	177 236 978
MCIA	136 040 923	520 000 000	-	30 000 000	132 154 108	19 710 000	162 253 819	9 000 000	1 009 158 850
MATD	3 233 101 632	-	2 607 315 258	139 371 511	179 761 528	-	899 582 846	11 750 000	7 070 882 775

Ministère	Ententes directes	Appels d'offres restreints	Appels d'offres ouverts	Demandes de propositions	Demandes de prix	Demandes de propositions allégées	Demande de cotation	Consultations de consultants	Total
MAAH	9 374 490 822	231 308 100	843 165 023	350 460 000	148 272 003	-	28 810 654	-	10 976 506 602
MSL	659 053 680	1 799 215 866	387 458 965	113 919 834	23 032 420	40 902 346	39 476 936	1 400 000	3 064 460 047
MCRP	186 116 683	119 911 745	-	-	71 718 298	-	-	-	377 746 726
MTMUSR	174 821 070	-	433 127 311	38 052 612	133 589 110	-	109 263 734	25 573 611	914 427 448
MS	49 603 286 875	-	15 319 407 105	10 834 882 183	99 991 495	-	349 245 469	-	76 206 813 127
MDENP	147 665 721	127 369 941	321 689 754	534 565 637	52 707 293	-	-	-	1 183 998 346
MEA	9 745 123 259	-	36 081 460 600	12 992 485 400	1 278 050 000	120518000	657 546 500	39 530 000	60 914 713 759
MI	30 201 093 924	-	15 882 165 569	876 585 479	45 837 963	-	23 560 593	-	47 029 243 528
Total	139 424 442 700	5 875 558 468	157 832 546 209	56 832 432 018	9 978 843 832	278 091 599	6 195 980 685	437 362 256	376 855 257 767
Gré à gré sans le carburant		128 238 060 342							

Tableau 17 : Situation agrégée de la commande publique par procédure de passation

Procédure	Procédures exceptionnelles sans le carburant (ententes directes et appels d'offres restreints)	appels d'offres ouverts	demandes de prix	demande de cotation	Demande de proposition/manifestations d'intérêts	Carburant
Montant	134 113 618 810	157 832 546 209	9 978 843 832	6 195 980 685	57 547 885 873	11 186 382 358
Pourcentage	35,59%	41,88%	2,65%	1,64%	15,27%	2,97%

Graphique 1 : Représentation graphique du poids du montant total de chaque procédure par rapport aux commandes totales



3 760 commandes publiques d'un montant de **376 855 257 767 FCFA** ont été examinées. Le recours aux procédures exceptionnelles (Ententes Directes et Appels d'Offres Restreints) concerne 948 contrats pour un montant de **145 300 001 168** y compris **11 186 382 358 FCFA** de carburant dont l'acquisition par entente directe est autorisée par les textes (**article 71 nouveau : du décret 123 – 2012 du 02 mars 2012 et arrêté 77-2017/MINEFID/CAB du 13mars 2017**). Il en résulte que le montant réel de la commande publique par les procédures exceptionnelles est de **134 113 618 810 FCFA** soit 35,59% du montant total des commandes publiques passées pendant la période sous revue contre un taux de 15,46 % en 2016. Ce taux de **35,59%** est loin de la norme UEMOA qui est de **15%**.

Cette explosion de la commande par les procédures exceptionnelles **s'explique en grande partie par les commandes par les procédures par entente directe (gré à gré) des ministères éligibles aux dispositions du décret n°2017-0617 du 14 juillet 2017** portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics et délégation de service public dans la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement pour **une période de six (6) mois** à compter de la date de signature dudit décret.

Il s'agit des ministères chargés de la santé, des infrastructures, de l'énergie, de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau, de l'enseignement supérieur et de l'humanitaire.

La situation des commandes autorisées par entente directe de ces ministères est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Situation des commandes autorisées par entente directe

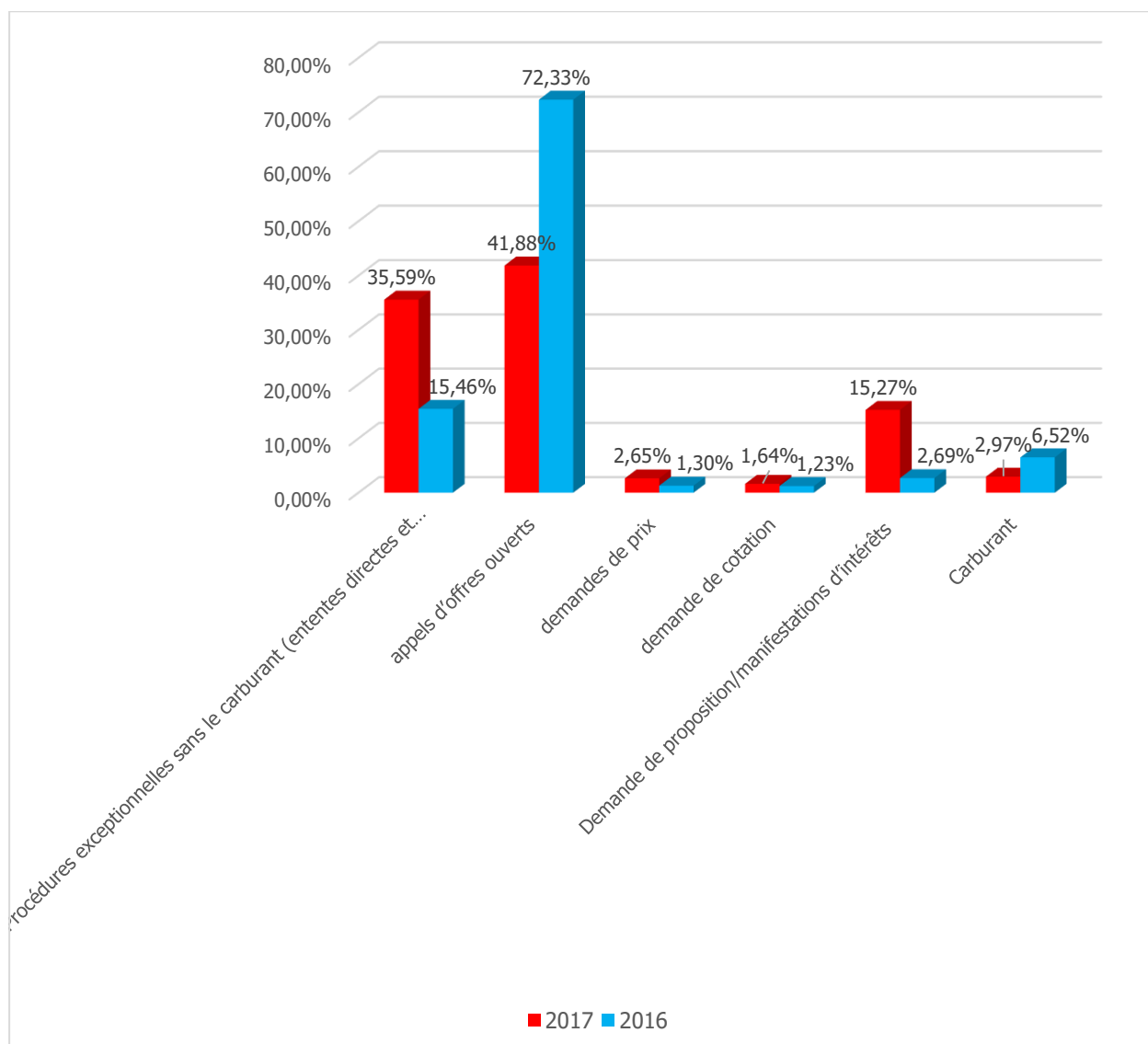
Ministère	Nombre d'ententes directes exécutées en 2017	Autorisation d'engagement 2017 de commandes par ententes directes	Commandes exécutées par ententes directes en 2017	Ecart autorisation-exécution
MS	83	16 458 033 375	49 603 286 875	-33 145 253 500
MI	55	150 278 293 000	30 201 093 924	120 077 199 076
MEA	63	1 478 071 000	9 745 123 259	-8 267 052 259
MAAH	38	1 877 756 000	9 374 490 822	-7 496 734 822
ME	18	10 654 600 000	7 430 853 460	3 223 746 540
MENA	138	1 927 620 000	5 243 830 498	-3 316 210 498
MFSNF	10	891 111 000	650 166 417	240 944 583
TOTAL	405	183 565 484 375	112 248 845 255	71 316 639 120

Au regard de ce tableau, on peut relever que :

- le montant global des autorisations de commande par entente directe selon le décret n°2017-0617 du 14 juillet 2017 ci-dessus cité s'élevait à 183 565 484 375 FCFA.
- en 2017, les ministères éligibles audit décret ont occupé à eux seuls 80,51% du montant total des marchés exécutés par entente directe par tous les ministères, le Premier ministre et la Présidence du Faso (soit 112 248 845 255 FCFA) contre 67,65% en 2016 (soit 20 466 926 191 FCFA).
- les ministères chargés de la santé, de l'eau, de l'agriculture et de l'éducation ont dépassé dans l'exécution le montant autorisé de leurs commandes par entente directe.
- les ministères chargés des infrastructures, de l'énergie et de l'humanitaire ont quant à eux, consommé leurs crédits en deçà de leurs montants des commandes par entente directe autorisés.

La comparaison entre 2016 et 2017 des procédures (entente directe, appels d'offres restreints, demande de cotation, appel d'offres ouvert, demande de proposition, demande prix) est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 2 : Comparaison des procédures de passation de la commande publique de 2016 et de 2017



Il ressort du graphique ci-dessus un net recul en 2017 des commandes par appel d'offres ouvert (41,88% en 2017 contre 72,33 % en 2016 soit une baisse de 30,45%) au profit des commandes par les procédures exceptionnelles (35,59% en 2017 contre 15,45 % en 2016 soit une hausse de 20,13%). Ce du fait de la dérogation introduite par le décret n°2017-0617 du 14 juillet 2017 portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe pour la passation des marchés publics et délégation de service public dans la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement pour **une période de six (6) mois** à compter de la date de signature dudit décret.

L'ASCE-LC recommande au Gouvernement une évaluation de la mise en œuvre de cette mesure dérogatoire qui positionne le Burkina Faso au-delà de la norme de 15% de l'Union Economique et monétaire ouest Africaine (UEMOA).

I.2 COMPTES DE DEPOTS

Les objectifs de vérification étaient les suivants :

- s'assurer que les opérations sont sous-tendues par des pièces justificatives régulières ;
- s'assurer que les opérations de dépenses sont régulières.

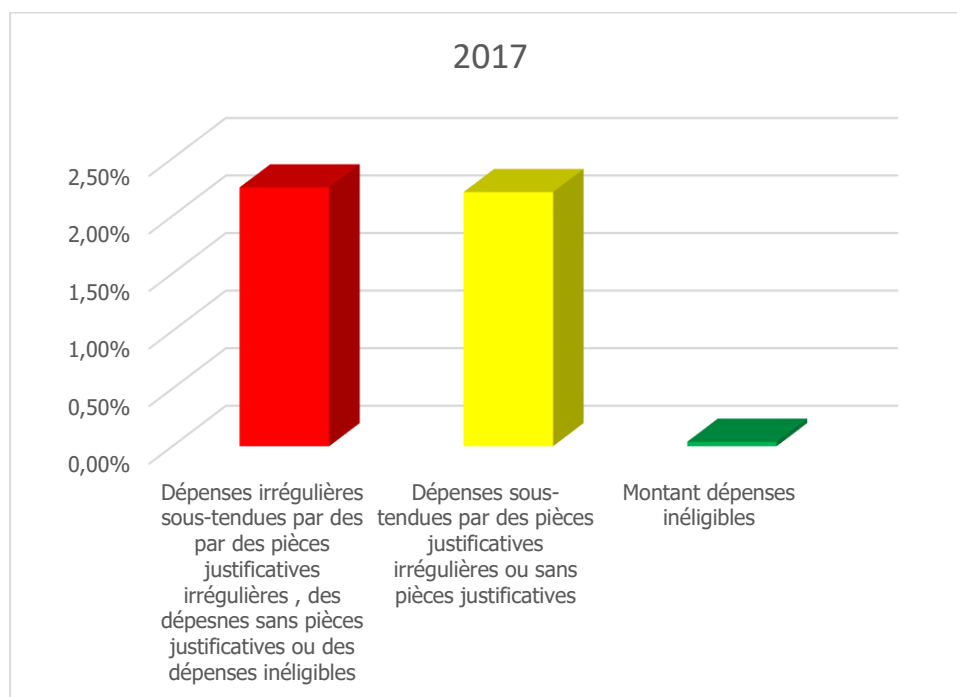
Les résultats des contrôles effectués sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-après :

Tableau 19 : Situation des comptes de dépôts

N°	Ministère	Comptes de dépôts vérifiés			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Dépenses irrégulières	Total des dépenses irrégulières (A)+(B)
		Nombre	Montant en recettes	Montant en dépenses	Montant en recettes	Montant en dépenses (A)	Montant dépenses inéligibles (B)	
1	ME	6	110 876 573	91 719 644	0	165 000	0	165 000
2	MESRSI	1	713 724 740	655 488 325	-	-	-	0
3	MSECU	3	19 785 920 961	15 176 825 265	-	-	-	0
4	MAEC-BE	4	1 118 243 699	940 942 052	-	115 918 639	-	115 918 639
5	SGG-CM	0	-	-	-	-	-	-
6	PF	6	11 766 545 289	8 704 709 187	108 834 950	373 204 717	28 272 375	401 477 092
7	MJFIP	1	4 099 832 400	3 138 677 998	-	-	-	0
8	MFSNF	2	1 385 969 952	1 042 405 255	-	-	14 950 000	14 950 000
9	MFPTPS	2	357 878 554	157 609 040	-	1 032 000	-	1 032 000
10	MJDHPC	5	1 901 709 986	1 642 269 113	-	70 000	-	70 000
11	MRAH	7	4 768 246 241	2 621 576 487	-	170 480 684	-	170 480 684
12	MCAT	3	2 789 399 387	2 692 761 345	-	478 284 998	-	478 284 998
13	MENA	1	6 164 729 187	5 990 153 738	-	1 887 459 130	-	1 887 459 130
14	MINEFID	1	37 566 927 613	9 582 284 566	0	7 897 700	-	7 897 700
15	MUH	3	5 783 822 951	2 282 024 750	-	-	726 000	726 000
16	PM	6	2 020 009 246	578 242 043	-	-	21 850 000	21 850 000
17	MDNAC	8	106 942 052 649	123 898 645 069	-	1 964 542 991	-	1 964 542 991

N°	Ministère	Comptes de dépôts vérifiés			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Dépenses irrégulières	Total des dépenses irrégulières (A)+(B)
		Nombre	Montant en recettes	Montant en dépenses	Montant en recettes	Montant en dépenses (A)	Montant dépenses inéligibles (B)	
18	MMC	1	42 620 000	42 620 000	-	-	-	0
19	MCIA	2	442 714 603	318 759 481	-	1 057 900	-	1 057 900
20	MATD	9	10 331 319 955	8 580 207 279		15 120 900	2 429 600	17 550 500
21	MAAH	2	15 206 289 346	6 737 222 135	3 539 107 609	13 117 600	4 121 000	17 238 600
22	MSL	2	5 396 298 522	5 876 883 270	0	3 969 000	0	3 969 000
23	MCRP	1	532 504 903	490 313 012	38 775 830	21 967 080	25 902 000	47 869 080
24	MTMUSR	1	77 215 000	64 624 400	-	25 000	-	25 000
25	MS	4	42 604 809 596	42 477 839 698	0	230 626 650	0	230 626 650
26	MDENP	3	1 709 389 507	1 257 480 022	-		-	4 238 800
27	MEA	6	7 922 149 308	6 699 447 680	-	275 356 184	-	275 356 184
28	MI	2	7 241 361 402	205 551 822	0	613 000	-	613 000
Total		92	298 705 346 570	251 882 658 276	3 686 718 389	5 560 909 173	98 250 975	5 663 398 948

Graphique 3 : Histogramme des irrégularités constatées dans la gestion des comptes de dépôts en 2017



Il résulte des données ci-dessus que :

- sur 251 882 658 276 FCFA de dépenses contrôlées sur les comptes de dépôt, **5 663 398 948 FCFA** sont des dépenses irrégulières dont **98 250 975 FCFA** de dépenses inéligibles.
- l'ensemble des dépenses irrégulières, d'un montant de **5 663 398 948 FCFA** en 2017, représentent **2,25%** des dépenses totales en 2017.
- sur l'ensemble des dépenses irrégulières, les dépenses sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives, d'un montant de **5 560 909 173 FCFA en 2017**, représentent **2,21%** des dépenses totales en 2017 et **98,2%** des dépenses totales irrégulières en 2017.
- les dépenses inéligibles d'un montant de **98 250 975 FCFA** représentent en 2017 un poids de **0,04%** par rapport aux dépenses totales.

Cette situation traduit un non-respect des procédures de dépenses. Deux ministères s'illustrent dans l'exécution des dépenses irrégulières sur les comptes de dépôt de fonds. Ce sont le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) et le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Toutes choses qui appellent à plus de rigueur dans l'exécution des dépenses publiques sur les comptes de dépôt dont la norme de bonne gestion est l'inexistence de dépenses irrégulières.

Tableau 20 : Dépenses contrôlées et dépenses irrégulières de 2016 et 2017 en FCFA

Année	Dépenses contrôlées	Dépenses irrégulières
2016	177 099 019 792	1 014 491 804
2017	251 882 658 276	5 663 398 948

Au regard du tableau ci-dessus, l'existence des dépenses irrégulières est persistante.

Aussi, l'ASCE-LC réitère-t-elle avec insistance et plus de force la recommandation émise à l'endroit des responsables concernés à l'occasion de l'audit de la gestion 2016, à savoir : observer **plus de rigueur dans le respect des procédures d'exécution des dépenses publiques, d'acquisition des biens et services, la production des pièces justificatives de dépenses et le suivi et le contrôle régulier des comptes de dépôt.**

I.3 REGIES D'AVANCES

Les objectifs de vérifications étaient les suivants :

- s'assurer que les opérations sont sous-tendues par des pièces justificatives régulières,
- s'assurer que les opérations de dépenses sont régulières.

Les résultats de ces contrôles sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-après :

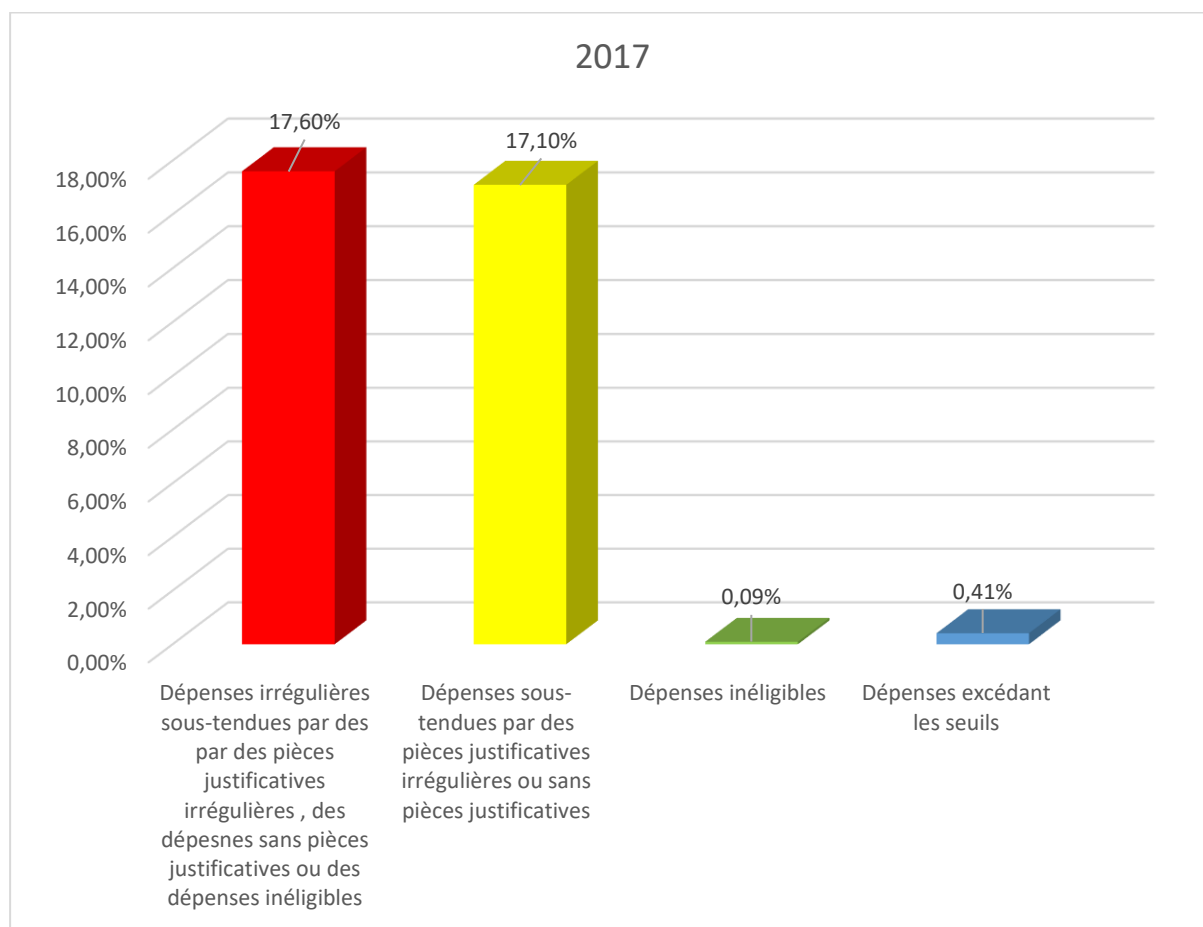
Tableau 21 : Situation des régies d'avances

N°	Ministère	RA vérifiées			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Dépenses irrégulières		Total des dépenses irrégulières (A)+(B)+(C)
		Nombre	Montant en recettes	Montant en dépenses	Montant en recettes	Montant en dépenses (A)	Montant dépenses inéligibles (B)	Montant dépenses excédant les seuils L'	
1	ME	1	282 212 802	279 598 420	0	1 564 500	-	-	1 564 500
2	MESRSI	1	332 854 344	332 854 344	-	50 000	2 890 000	-	2 940 000
3	MSECU	1	272 442 611	257 934 300	-	-	-	-	0
4	MAEC-BE	1	1 119 226 316	1 119 064 314	-	464 000	3 292 500	-	3 756 500
5	SGG-CM	1	55 719 150	52 617 100	-	14 797 500	1 495 000	-	16 292 500
6	PF	1	166 437 219	162 803 664	-	3 715 500	-	-	3 715 500
7	MJFIP	1	309 682 648	193 107 471	-	-	-	-	0
8	MFSNF	1	206 195 800	188 669 499	-	1 316 750	3 411 216	52 676 389	57 404 355
9	MFPTPS	2	2 311 737 160	2 127 043 440	-	153 307 072	805 000	-	154 112 072
10	MJDHPC	4	689 756 141	671 702 526	-	2 700 500	-	-	2 700 500
11	MRAH	1	146 497 245	145 247 413	-	66 000	-	-	66 000
12	MCAT	1	35 426 333	35 265 008	-	-	1 760 000	-	1 760 000
13	MENA	2	12 512 307 402	11 581 089 583	0	3 312 990 234	-	-	3 312 990 234
14	MINEFID	3	435 551 382	435 551 382	-	3 360 000	-	-	3 360 000
15	MUH	2	393 002 977	383 000 734	-	230 000	4 251 300	-	4 481 300
16	PM	1	38 880 800	38 840 300	-	-	-	-	0
17	MDNAC	0	-	-	-	-	-	-	0
18	MMC	0	-	-	-	-	-	-	0
19	MCIA	1	179 076 810	177 030 710	-	-	-	-	0

N°	Ministère	RA vérifiées			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Dépenses irrégulières		Total des dépenses irrégulières (A)+(B)+(C)
		Nombre	Montant en recettes	Montant en dépenses	Montant en recettes	Montant en dépenses (A)	Montant dépenses inéligibles (B)	Montant dépenses excédant les seuils L'	
20	MATD	2	535 570 311	470 871 137	-	39 350	2 364 850	-	2 404 200
21	MAAH	1	56 771 048	56 771 048		44 000	-	-	44 000
22	MSL	1	43 992 657	43 788 986	-	486 290	-		486 290
23	MCRP	1	100 197 900	94 077 600	40 902 000	542 000	-	37 086 100	37 628 100
24	MTMUSR	1	52 421 200	51 084 000	-	175 000	-	-	175 000
25	MS	4	3 478 466 484	2 786 402 970	0	237 774 250	0	0	237 774 250
26	MDENP	0	-	-	-	-	-	-	0
27	MEA	1	57 746 270	55 394 625	-	1 960 000	-	-	1 960 000
28	MI	1	161 949 143	161 582 860	-	658500	0	0	658 500
	Total	36	23 921 700 953	21 850 309 434	40 902 000	3 736 241 446	20 269 866	89 762 489	3 846 273 801

* Excepté les dépenses inéligibles et les dépenses excédant les seuils

Graphique 4 : Histogramme des irrégularités constatées dans la gestion des régies d'avances en 2017



Sur **21 850 309 434 FCFA** de dépenses totales contrôlées en 2017 sur les régies d'avances, **3 846 273 801 FCFA** sont des dépenses irrégulières dont **20 269 866 FCFA** sont des dépenses inéligibles et **89 762 489 FCFA** sont des dépenses exécutées en dépassement du seuil de dépense autorisé pour l'exécution de dépenses par la régie d'avances.

L'ensemble des dépenses irrégulières, d'un montant de **3 846 273 801 FCFA** en 2017, représentent **17,60 %** des dépenses totales en 2017.

De manière restrictive à l'intérieur des dépenses irrégulières, les dépenses sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives, d'un montant de **3 736 241 446 FCFA en 2017**, représentent **17,10 %** des dépenses totales en 2017 et **97,17 %** des dépenses irrégulières en 2017.

Quant aux dépenses inéligibles d'un montant de **20 269 866 FCFA**, elles représentent en 2017 un poids de **0,09 %** sur les dépenses totales.

Par ailleurs, les dépenses dont les montants dépassent le seuil autorisé sont d'un montant de **89 762 489 FCFA en 2017** soit un poids de **0,41 %** sur les dépenses totales de 2017 sur les comptes de dépôt.

Cette situation traduit le non-respect des procédures de dépenses et l'exécution de dépenses irrégulières et de dépenses inéligibles qui sont sources de malversations diverses, toutes choses qui **appellent à plus de rigueur dans l'exécution des dépenses publiques sur les comptes de dépôt** dont la norme de bonne gestion est l'inexistence de dépenses irrégulières, qu'elle qu'en soit leur forme et leur nature.

Tableau 22 : Dépenses contrôlées et dépenses irrégulières de 2016 et 2017 constatées dans la gestion des régies d'avances

Année	Dépenses contrôlées	Dépenses irrégulières
2016	10 707 231 218	403 942 970
2017	21 850 309 434	3 846 273 801

Au regard du tableau ci-dessus, il ressort une persistance des dépenses irrégulières avec une nette tendance à la hausse.

Aussi, l'ASCE-LC réitère-t-elle la recommandation émise à l'endroit des responsables concernés à l'occasion de l'audit de la gestion financière 2016 du Gouvernement, à savoir : veiller au strict respect des procédures d'exécution des dépenses publiques au niveau des régies d'avances.

I.4 CARBURANT ET LUBRIFIANTS

L'objectif du contrôle de la gestion du carburant et des lubrifiants était de s'assurer de la régularité des opérations d'acquisition et de consommation.

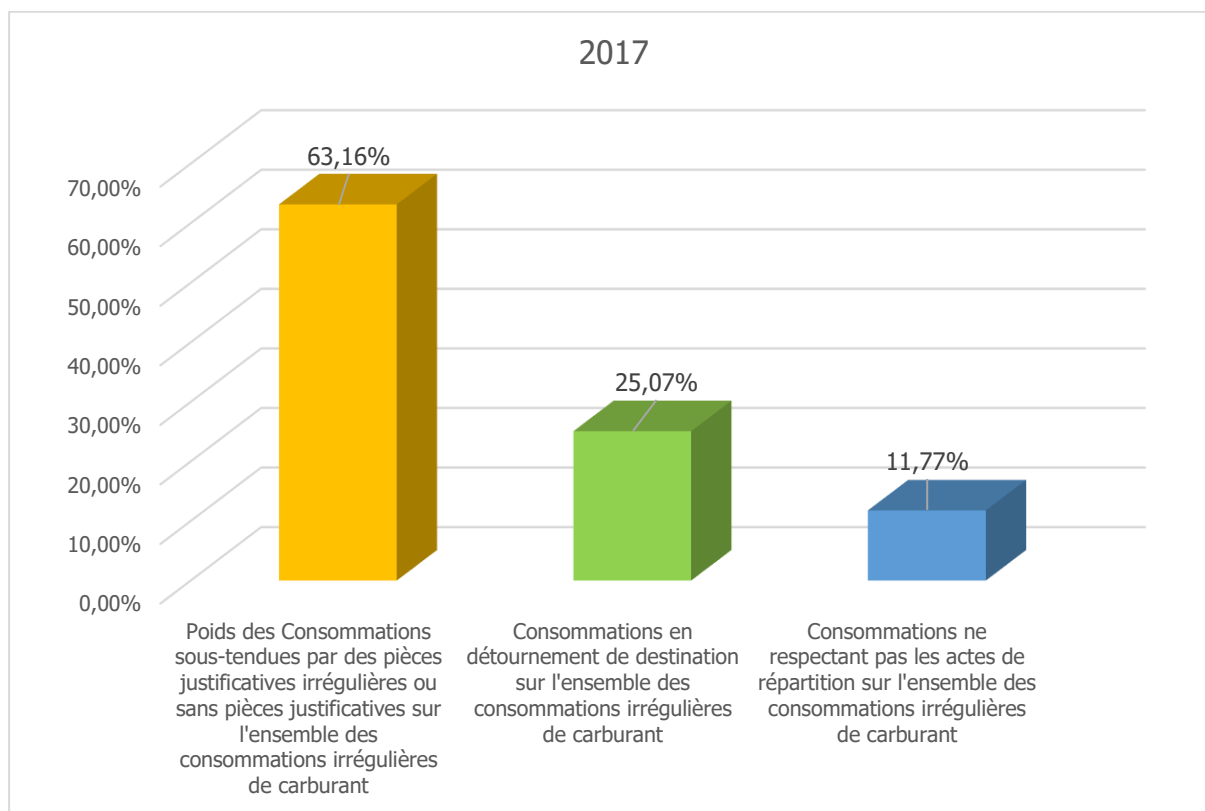
Les résultats de ces contrôles sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-après :

Tableau 23 : Situation du carburant et des lubrifiants

Ministère	Carburant et lubrifiants			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Autres consommations irrégulières		Total des consommations irrégulières (A)+(B)+(C)
	Existence d'acte de répartition valide	Montant des entrées (Solde initial+ approvisionnement)	Montant des consommations	Montant en approvisionnement	Montant en consommation (A)	Montant consommations en détournement de destination (B)	Montant consommations ne respectant pas les actes de répartition L'	
ME	OUI	76 391 053	51 504 598	-	10 939 647	-	-	10 939 647
MESRSI	NON	134 791 462	97 350 805	-	-	450 000	-	450 000
MSECU	OUI	2 178 874 938	1 723 334 165	-	-	-	-	0
MAEC-BE	OUI	99 058 378	89 231 424	-	-	-	-	0
SGG-CM	OUI	37 297 065	22 270 000	-	430 000	-	-	430 000
PF	NON	320 174 241	304 113 166	-	235 000	-	-	235 000
MJFIP	OUI	215 956 206	113 647 850	-	-	-	-	0
MFSNF	OUI	206 115 415	195 040 450	-	36 200 000	50 000 000	29 258 800	115 458 800
MFPTPS	OUI	191 779 138	166 964 210	-	-	-	-	0
MJDHPC	OUI	302 772 060	298 269 000	-	71 522 890	-	-	71 522 890
MRAH	NON	-	-	-	-	-	-	-
MCAT	OUI	197 348 626	197 134 291	-	89 335	-	-	89 335
MENA	OUI	509 764 053	246 597 635	-	69 785 953	-	-	69 785 953
MINEFID	OUI	1 727 541 362	1 512 621 189	-	0	-	-	0
MUH	OUI	167 723 619	162 141 973	-	-	-	-	0

Ministère	Carburant et lubrifiants			Opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives		Autres consommations irrégulières		Total des consommations irrégulières (A)+(B)+(C)
	Existence d'acte de répartition valide	Montant des entrées (Solde initial+ approvisionnement)	Montant des consommations	Montant en approvisionnement	Montant en consommation (A)	Montant consommations en détournement de destination (B)	Montant consommations ne respectant pas les actes de répartition L'	
PM	OUI	118 891 376	95 539 445	-	-	-	-	0
MDNAC	-	-	-	-	-	-	-	-
MMC	NON	67 722 668	63 291 493	-	-	-	-	0
MCIA	OUI	69 992 056	55 916 832	-	-	-	-	0
MATD	OUI	902 982 823	791 279 900	-	530 000	18 670 000	3 435 000	22 635 000
MAAH	OUI	1 999 096 086	1 934 022 206	-	-	-	-	0
MSL	OUI	98 110 621	81 038 951	-	-	-	-	0
MCRP	-	-	-	-	-	-	-	-
MTMUSR	OUI	97 631 849	70 992 620	-	-	-	-	0
MS	OUI	208 980 906	155 590 000	0	-	-	1 200 000	1 200 000
MDENP	OUI	135 538 474	149 125 603	-	-	6 205 000	1 465 000	7 670 000
MEA	OUI	813 569 319	782 910 000	-	-	-	-	0
MI	OUI	308 278 564	308 229 801	-	-	-	-	0
Total		11 186 382 358	9 668 157 607	0	189 732 825	75 325 000	35 358 800	300 416 625

Graphique 5 : Histogramme du poids des consommations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives, des consommations en détournement de destination et des consommations ne respectant pas les actes de répartition par rapport aux Consommations irrégulières totales de carburant et lubrifiants



Sur une consommation totale de **9 668 157 607 FCFA en 2017**, on note que **300 416 625 FCFA** représentent des consommations irrégulières soit **3,11 %** de la consommation totale de carburant.

Par ailleurs, sur ces **300 416 625 FCFA** de consommations irrégulières, les opérations sous-tendues par des pièces justificatives irrégulières ou sans pièces justificatives représentent un poids de **63,16 %**.

Quant aux consommations en détournement de destination, elles représentent **25,07 %** des consommations irrégulières.

De même, les consommations ne respectant pas les actes de répartition sont de l'ordre de **11,77 %** des consommations irrégulières.

Cette situation d'existence de consommations irrégulières de carburant, preuve d'absence de transparence dans la gestion du carburant et source de risque de gaspillages, de détournements et d'enrichissements illicites, dénote de la faiblesse des textes d'encadrement de la consommation du carburant et de production des pièces justificatives de consommation de carburant.

Tableau 24 : Consommations contrôlées et consommations irrégulières de 2016 et 2017

Année	Consommations contrôlées	Consommations irrégulières
2016	7 535 034 074	255 826 638
2017	9 668 157 607	300 416 625

Au regard du tableau, en 2016 comme en 2017, on note l'existence de consommations irrégulières due à l'inexistence d'une nomenclature formalisée des pièces justificatives de consommation du carburant.

L'ASCE-LC recommande de veiller à la mise en œuvre effective de la comptabilité matière notamment en son aspect gestion du carburant et lubrifiants.

En outre, l'ASCE-LC recommande au Gouvernement la réalisation d'une étude en vue de la rationalisation des dépenses relatives au parc automobile en général et aux carburant et lubrifiants en particulier.

L'audit de la gestion 2017 du Gouvernement a permis de relever que s'il existe quelques motifs de satisfaction, il n'en demeure pas moins que le constat général est la récurrence des irrégularités dans la gestion de la commande publique, des comptes de dépôt, des régies d'avances et du carburant et lubrifiants.

Cette situation est préoccupante car ce laisser-aller à l'inobservance des règles de gestion est la traduction du sentiment, au sein de l'administration, que les pratiques de corruption ne sont pas des opérations à risques du fait du manque de sanctions dissuasives et de l'impunité ambiante. Une reprise en main vigoureuse est indispensable si l'on veut l'atteinte de l'objectif stratégique N°1.1 du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) à savoir « Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative ».

II. AUDIT DES BAUX ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de l'assainissement de l'environnement des baux administratifs entamé depuis 2014, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) a demandé, par lettre n°2017-2269/MINEFID/SG/DGAIE/DAIE du 23 août 2017 adressée au Contrôleur général d'Etat, la prise en compte du contrôle des bâtiments pris en location par l'Etat dans les missions de contrôle.

II.1 L'objectif général

- s'assurer de l'effectivité d'une contrepartie des charges locatives supportées par le budget de l'Etat.

II.2 Objectifs spécifiques

- s'assurer de l'occupation effective des bâtiments loués par l'Etat au profit de ses différentes structures administratives;
- s'enquérir des préoccupations des structures bénéficiaires desdits bâtiments.

Le contrôle a couvert l'ensemble des baux administratifs de tous les ministères et dans les 13 Régions administratives du Burkina Faso et a concerné deux cent quatre-vingt-onze (291) contrats de bail des structures ci-après :

1. la Présidence du Faso ;
2. le Premier Ministère ;
3. le Conseil supérieur de la communication ;
4. le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFFID) ;
5. le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique (MEEVCC) ;
6. le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ;
7. le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) ;
8. le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) ;
9. le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
10. le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) ;
11. le Ministère des Sports et des Loisirs (MSL) ;
12. le Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de l'Artisanat (MCIA) ;
13. le Ministère du Développement, de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) ;
14. le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP) ;
15. le Ministère des Mines et des Carrières (MMC) ;
16. le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur (MAECBE) ;
17. le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ;
18. le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation (MATD) ;
19. le Ministère de la Sécurité (M SECU) ;
20. le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF) ;
21. le Ministère de la Santé (MS) ;
22. le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) ;
23. le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) ;
24. le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP) ;
25. le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) ;
26. le Conseil supérieur de la communication (CSC).

La synthèse des constats ainsi que les préoccupations des utilisateurs des bâtiments pris en location par l'Etat sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Présentant la synthèse de l'occupation des bâtiments et des préoccupations des utilisateurs

N°	MINISTERE	Nombre bâtiments	Non occupés	Prob. Etanchéité	Prob. D'eau	Problème d'électricité.	Exiguité locaux	Prob. De Parking	Problème de sanitaires	Insécurité	Problème de Climatisation	Locaux inadaptés	vétusté du bâtiment	Passation de bâtiment sans modification du contrat
1	PRES	14	1	0	0	0	2	0	2	1	0	1	0	0
2	MINEFID	29	2	0	6	5	5	4	3	2	2	5	0	0
3	MAEC	5	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	1	0
4	MJIP	15	2	2	2	4	7	4	3	2	3	2	2	0
5	MEMC	4	0	2	1	1	3	3	1	0	0	0	0	0
6	MRA	6	0	0	0	1	3	3	0	0	1	0	0	0
7	MATD	51	1	0	0	0	2	0	3	0	3	2	0	2
8	MSL	7	3	1	0	2	1	2	1	0	0	0	0	1
9	MENA	34	4	1	0	0	5	1	0	-	1	1	0	0
10	MCIA	2	1		1	1	0	1	0	0	-	0	0	0
11	MDENP	3	1	1	0	0	1	1	0	1	-	1	0	1
12	PM	11	0	1	2	2	0	2	0	0	-	0	0	0
13	MDNAC	17	1	4	0	2	0	0	0	1	-	0	3	0
14	MSECU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
15	MS	7	1	1	0	1	0	0	1	0	-	0	0	0
16	MFSNF	18	0	3	0	4	0	0	3	2	-	0	2	0
17	CSC	1	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0
18	MCAT	7	0	0	0	2	2	0	4	3	-	0	0	0

N°	MINISTERE	Nombre bâtiments	Non occupés	Prob. Etanchéité	Prob. D'eau	Problème d'électricité.	Exiguité locaux	Prob. De Parking	Problème de sanitaires	Insécurité	Problème de Climatisation	Locaux inadaptés	vétusté du bâtiment	Passation de bâtiment sans modification du contrat
19	MAAH	11	0	2	0	2	5	2	2	1	-	1	2	0
20	MCOM	3	0	0	1	0	0	0	1	0	-	0	0	0
21	MUH	1	0	0	0	0	0	0	1	0	-	0	0	0
22	MEECC	10	0	3	0	2	4	1	1	1	-	2	0	0
23	MESRSI	13	0	0	0	2	2	2	0	1	-	0	0	0
24	M. JUSTICE	9	1	0	0	2	0	1	0	2	-	1	0	0
25	M FONCT PUB	8	1	0	0	1	0	0	1	1	-	0	2	0
26	M EAU	5	0	1	1	1	0	0			1	0	0	0
TOTAL		291	19	22	14	36	43	28	27	19	11	16	12	4

Sources : rapports des missions des contrôles des baux administratifs

II.3 De l'occupation des bâtiments

Au regard du tableau de synthèse ci-dessus, sur deux cent quatre-vingt-onze (291) contrats de bail, dix-neuf (19) bâtiments n'étaient pas occupés au passage des équipes déployées sur le terrain.

II.4 Des préoccupations

Les préoccupations recueillies auprès des différents occupants des bâtiments faisant l'objet de baux administratifs sont relatives notamment à :

- l'exiguïté des locaux (43 cas) ;
- les problèmes d'électricité (36 cas) ;
- les problèmes de parking (28 cas) ;
- les problèmes de sanitaires (27 cas) ;
- les problèmes de sécurité (19 cas).
- les locaux inadaptés aux besoins des occupants (16 cas) ;
- les problèmes de climatisation (15 cas) ;
- les problèmes d'eau (14 cas) ;
- la vétusté des bâtiments (12 cas) ;
- la problématique de la passation des bâtiments sans modification du contrat de bail revient 4 fois.

En outre, certains constats méritent d'être mis en exergue en raison des risques qu'ils font peser sur une bonne gestion des baux administratifs :

- les bâtiments sont souvent délabrés et ne sont entretenus ni par les bailleurs ni par l'Etat ;
- les loyers sont souvent surélevés au vu de l'état réel des bâtiments ;
- les bâtiments ne sont pas souvent adaptés aux usages auxquels ils sont destinés ;
- l'emplacement des bâtiments ne garantit pas la sécurité des occupants et leur accessibilité aux usagers est parfois difficile ;
- certains bâtiments confinent les occupants à l'exiguïté et n'offrent pas suffisamment des bureaux ;
- les clauses des contrats concernant l'entretien des bâtiments manquent de précision ;
- certains bâtiments pris en location par l'Etat ne sont pas dans la base des données de la DGAIE (Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'Etat) ou sont occupés par des structures différentes de celles qui se trouvent dans ladite base ;
- les installations électriques, d'eau et les sanitaires ne fonctionnent pas ou donnent pas toujours satisfaction.

II.5 Des causes

Les causes des problèmes identifiés sont de divers ordres et se résument ainsi :

- l'absence de contrôle et de suivi des bâtiments loués ;
- l'absence de revue des loyers ;

- l'assurance de la tacite reconduction du contrat par la clause de reconduction.
- l'insuffisance de contrôle/suivi régulier de la mise en œuvre des contrats ;
- le manque probable d'intégrité de certains bailleurs ;
- l'absence d'évaluation périodique de l'exécution des contrats de bail ;
- l'absence de clause permettant d'adapter (de réviser) le montant du loyer avec l'état actualisé des bâtiments loués ;
- la non-prise en compte de l'avis des bénéficiaires dans la reconduction des contrats de bail ;
- la faible ou la non implication des structures bénéficiaires par la DGAIE dans le processus de choix des bâtiments à louer ;
- l'absence d'évaluation périodique de la mise en œuvre des contrats à bail ;
- l'absence d'avis de non-objection des structures occupantes dans le renouvellement des contrats à bail ;
- l'inadéquation entre les besoins des services et les capacités des bâtiments loués ;
- le déficit de communication entre les services centraux et déconcentrés sur la gestion des baux administratifs.

II.6 Des conséquences

Les insuffisances constatées dans la gestion des baux administratifs ont des conséquences sur les finances publiques et sur la sécurité des travailleurs. Ces conséquences sont entre autres :

- la perte de ressources financières publiques ;
- la surévaluation de certains loyers ;
- la non maîtrise de la situation des baux administratifs ;
- le risque élevé de corruption ou de favoritisme ;
- l'inadéquation entre les besoins des services et les capacités des bâtiments loués ;
- l'existence de bâtiment sous contrat de bail non occupé ;
- le risque de dégradation de la santé des travailleurs.

II.7 Des recommandations

Les recommandations s'adressent au Ministre de l'Economie et des Finances et du développement (MINEFID) et se résument ainsi qu'il suit :

- veiller au respect des clauses contractuelles ;
- procéder à des évaluations périodiques des contrats de bail pour s'assurer de la nécessité de les renouveler ;
- respecter la mercuriale des loyers immobiliers ;

- veiller au respect de la réglementation en la matière **notamment**.

Le contrôle de la gestion des bâtiments pris en location par l'Etat a permis de mettre en exergue de nombreuses insuffisances entraînant des pertes de ressources publiques au niveau de l'Etat et ne garantissant pas la sécurité des travailleurs.

Cette situation interpelle le Gouvernement et principalement le Ministre de l'Economie et des Finances et du développement (MINEFID) sur la mise en œuvre des recommandations formulées.

III. AUDIT DE LA DETTE INTERIEURE

Lors de l'audit de la dette intérieure par l'ASCE-LC en 2016 certains ministères et institutions n'avaient pas présenté la situation exhaustive de leurs dettes.

Par lettre 2017-03125/MINEFID/SG/DGTCP/DDP du 08 décembre 2017, le MINEFID a sollicité l'ASCE-LC d'effectuer un audit complémentaire dans les structures concernées.

Aussi pour évaluer la situation exhaustive de la dette intérieure de l'Etat au 31 décembre 2016, l'ASCE-LC a diligenté un audit dans les Ministères et institutions concernés qui sont les suivants :

1. la Présidence du Faso ;
2. le Premier Ministère ;
3. le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'extérieur (MAECBE) ;
4. le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUH) ;
5. le Ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation (MENA) ;
6. le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) ;
7. le Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA) ;
8. le Ministère de la culture des arts et du tourisme (MCAT) ;
9. le Ministère de la Santé (MS) ;
10. le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) ;
11. le Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH) ;
12. le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD) ;
13. le Ministère de l'énergie (ME) ;
14. le Ministère de la communication et des relations avec le parlement (MCRP) ;
15. le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI) ;
16. le Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) ;
17. le Ministère de la sécurité (M. SECU) ;

18. le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP) ;
19. le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC) ;
20. le Ministère des infrastructures (MI) ;
21. le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF).

III.1 Objectif général

Contrôler la réalité et la régularité de la dette intérieure.

III.2 Objectifs spécifiques

- s'assurer de l'exhaustivité de la dette intérieure ;
- s'assurer que l'engagement de la dépense a été fait dans le respect de la réglementation ;
- s'assurer que la liquidation de la dépense a été faite dans le respect de la réglementation.

L'audit a concerné la dette intérieure au 31 décembre 2016.

La synthèse des résultats est la suivante :

- état de la dette
- analyse de la dette irrégulière

III.3 Etat de la dette

La dette auditée a concerné les créances détenues par les fournisseurs de biens et services à l'égard de l'Etat. Son analyse laisse apparaître des dettes régulières et des dettes irrégulières.

La dette régulière s'entend de la dette respectant la réglementation sur les marchés publics et les délégations de services notamment le décret n°2008-173 et ses modificatifs et les dispositions des articles 87 à 91 du Décret n° 2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Quant à la dette irrégulière, elle est constituée de toutes les dettes qui ne respectent pas les dispositions réglementaires ci-dessus citées.

Le détail de ces dettes est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 26 : synthèse des dettes régulières et dettes irrégulières

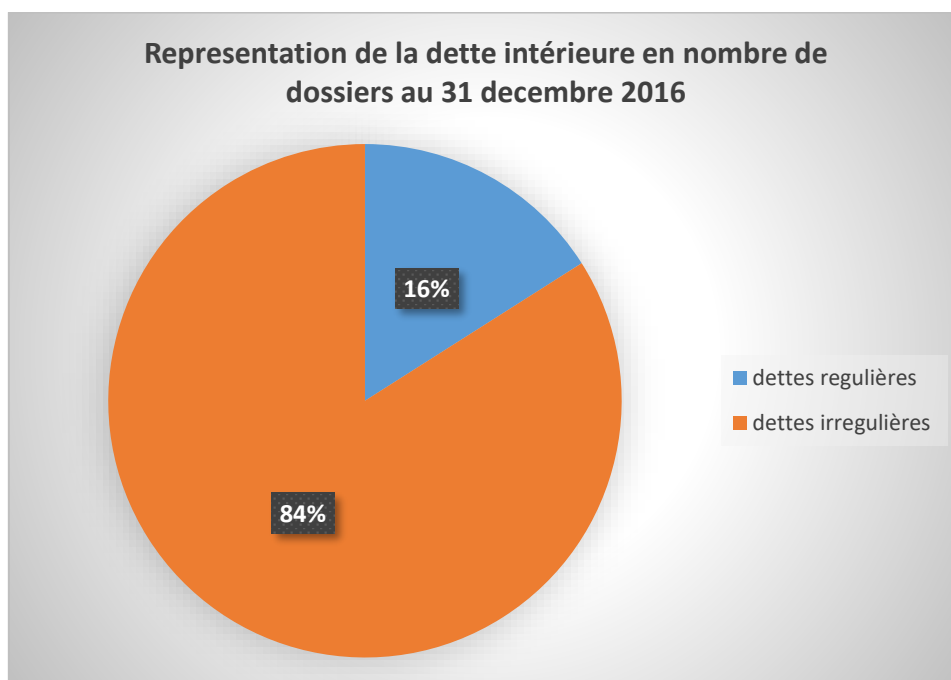
N°	MINISTERES	DETTES REGULIERES		DETTES IRRÉGULIERES		TOTAL DETTES	
		Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
1.	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	11	138 191 686	322	596 995 657	333	735 187 343
2.	Ministère de la Santé	7	1 045 545 555	15	3 626 679 266	22	4 672 224 821
3.	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP)	0	-	7	1 096 861 830	7	1 096 861 830
4.	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	0	-	4	14 819 613	4	14 819 613
5.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	0	-	5	476 512 690	5	476 512 690
6.	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	0	-	-	-	0	-
7.	Ministère de l'Energie	0	-	-	-	0	-
8.	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	30	3 916 750 840	14	1 016 267 814	44	4 933 018 654
9.	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	4	6 157 201 554	8	418 667 422	12	6 575 868 976
10.	Ministère de l'Education Nationale	54	1 307 724 327	191	2 549 997 111	336	2 349 055 536
11.	Ministère de la Justice des Droits Humains de la Promotion Civique	0	-	15	167 089 083	15	186 559 757
12.	Premier Ministère	0	-	33	126 837 801	33	126 837 801

N°	MINISTERES	DETTES REGULIERES		DETTES IRRÉGULIERES		TOTAL DETTES	
		Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
13.	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique	6	13 146 000	128	769 499 010	134	782 645 010
14.	Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille	4	7 459 750	139	1 677 660 102	143	1 685 119 852
15.	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale	5	196 157 744	30	416 019 838	35	612 177 582
16.	Ministère des Infrastructures	2	5 905 142	59	8 308 277 792	61	8 314 182 934
17.	Ministère de la Jeunesse de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	0	-	102	186 559 757	102	186 559 757
18.	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	4	150 862 679	49	383 217 272	53	534 079 951
19.	Présidence du Faso	29	247 779 683	165	2 087 478 175	194	2 335 257 858
20.	Ministère de la Sécurité	91	166 404 631	5	2 709 019 332	96	2 875 423 963
TOTAUX		247	13 353 129 591	1 291	26 628 459 565	1538	39 981 589 156

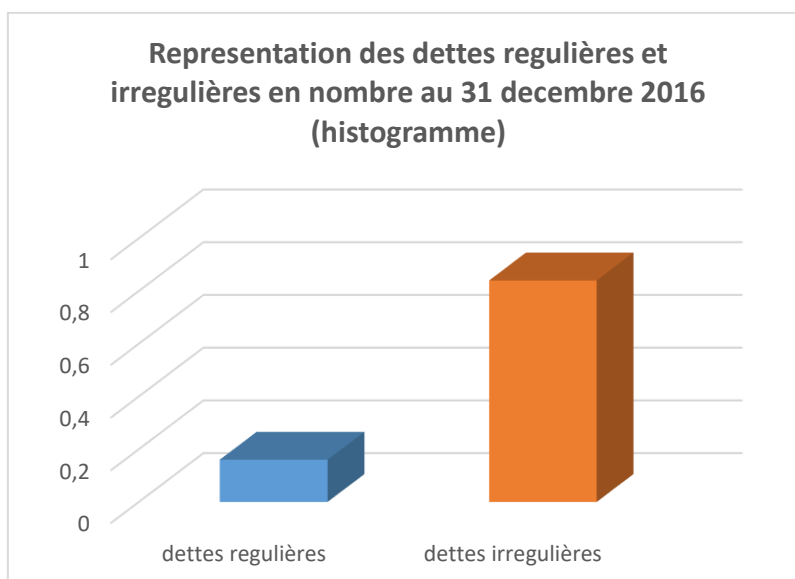
Au regard du tableau de synthèse de la dette intérieure, le nombre de dossiers relatifs à la dette intérieure des ministères et institutions est de **1538** dont **247 de dettes régulières** soit **16%** et **1291 de dettes irrégulières** soit **84%**.

La représentation graphique de la dette intérieure en nombre de dossiers se présente comme suit :

Graphique 6 : Représentation de la dette intérieure en nombre de dossiers au 31 décembre 2016



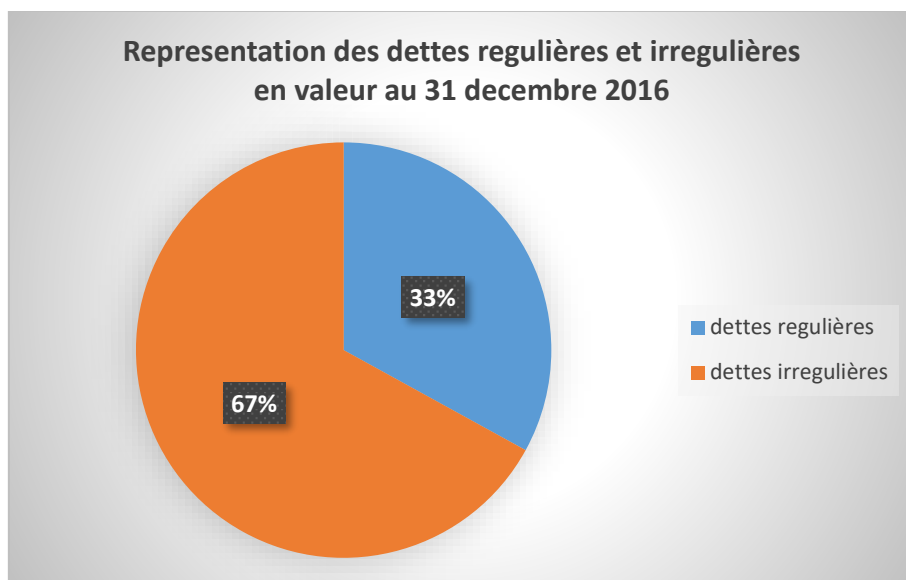
Graphique 7 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en nombre au 31 décembre 2016 (histogramme)



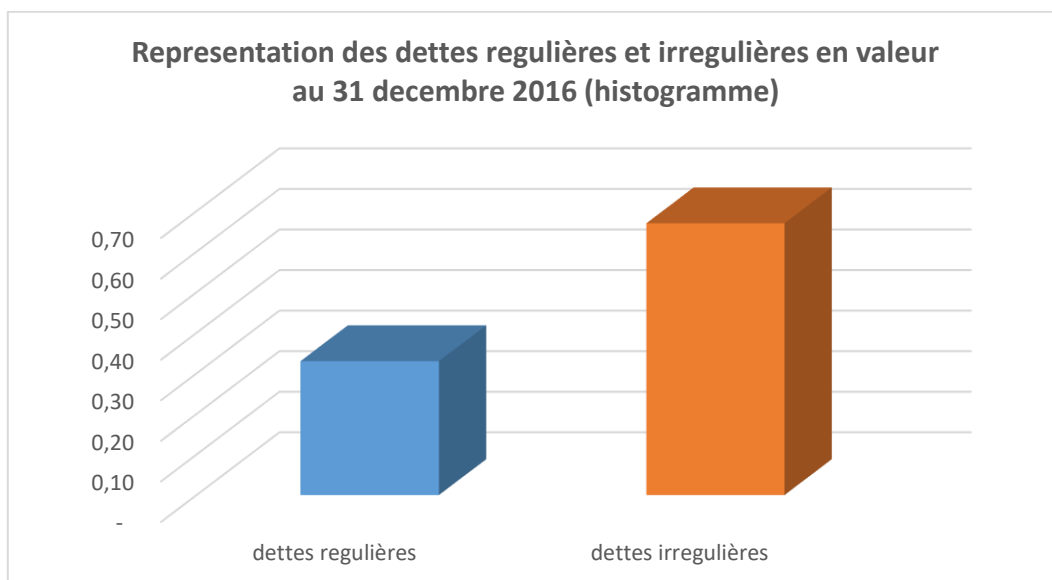
Selon le tableau de synthèse, la dette intérieure des ministères et institutions s'élève en valeur à 39 981 589 156 F CFA dont 13 353 129 591 F CFA de dettes régulières soit 33% et 26 628 459 565 F CFA de dettes irrégulières soit 67%.

La représentation graphique de la dette intérieure en valeur se présente comme suit :

Graphique 8 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en valeur au 31 décembre 2016



Graphique 9 : Représentation des dettes régulières et irrégulières en valeur au 31 décembre 2016 (histogramme)



Le poids relatif de la dette intérieure régulière ou irrégulière varie suivant que l'analyse est faite en nombre et en valeur. Au 31 décembre 2016, les dettes irrégulières représentent 84% en nombre de dossiers et 67% en valeur de la dette intérieure tandis que les dettes régulières représentent 16% en nombre de dossiers et 33% en valeur de la dette intérieure au 31 décembre 2016

III.4 Analyse de la dette irrégulière

L'analyse des dossiers révèle l'existence des différentes irrégularités contenues dans le tableau ci-après :

Tableau 27 : Dettes irrégulières

N°	STRUCTURES	SANS CONTRAT		ABSENCE OU INSUFFISANCE DE CREDIT		AUTRES	
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1	MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME	137	149 812 713	11	242 047 523	174	205 135 421
2	MINISTERE DE LA SANTE	-	-	5	2 624 462 026	10	1 002 217 240
3	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES (MDENP)	1	115 640 000	5	830 181 830	1	151 040 000
4	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION (MATD)	-	-	-	-	4	14 819 613
5	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	-	-	5	476 512 690	0	-
6	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	-	-	0	0	0	-
7	MINISTERE DE L'ENERGIE	-	-	0	0	0	-
8	MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	12	918 680 375	0	0	2	97 587 439
9	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	5	102 764 001	0	0	3	315 903 421
10	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	191	2 549 997 111	-	-	0	-

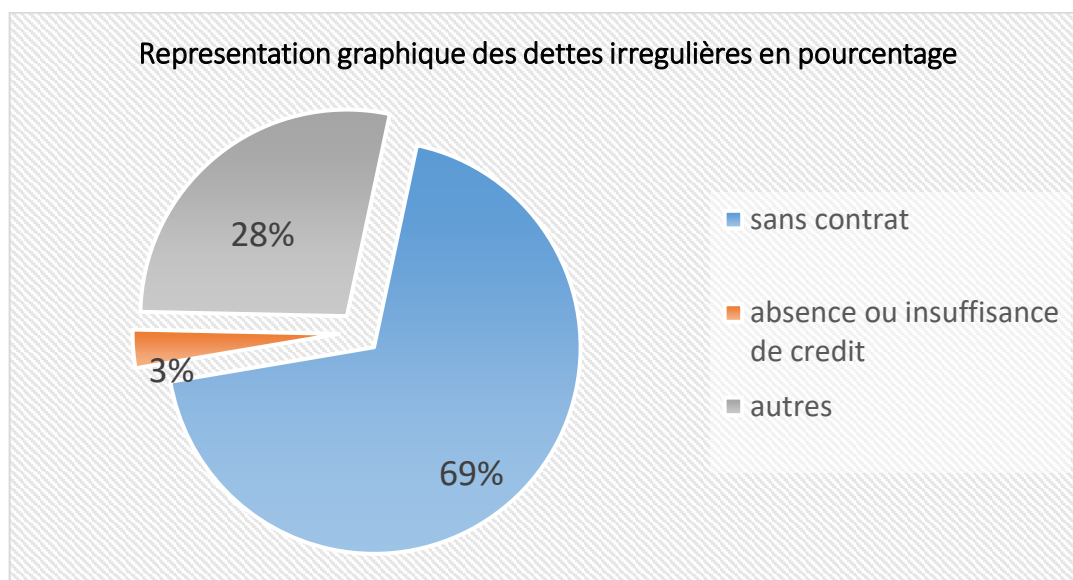
N°	STRUCTURES	SANS CONTRAT		ABSENCE OU INSUFFISANCE DE CREDIT		AUTRES	
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
11	MINISTERE DE LA JUSTICE DES DROITS HUMAINS DE LA PROMOTION CIVIQUE	15	167 089 083	-	-	0	-
12	PREMIER MINISTERE	33	126 837 801	-	-	0	-
13	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE LECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	123	765 749 250	5	3 749 760	0	-
14	MINISTERE DE LA FEMME DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE	133	1 341 581 990	6	336 078 112	0	-
15	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	14	76 161 280	0	0	16	339 858 558
16	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES	13	8 277 408 896	0	0	46	30 868 896
17	MINISTERE DE LA JEUNESSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	45	106 118 541	-	-	57	80 441 216
18	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	20	58 185 116	0	0	29	325 032 156
19	PRESIDENCE DU FASO	150	1 883 106 158	0	0	15	204 372 017
20	MINISTERE DE LA SECURITE	3	509 750 040	0	0	2	2 199 269 292
Totaux		895	17 148 882 355	37	4 513 031 941	359	4 966 545 269

Autres : dossiers sans fonds de dossiers, contrats non approuvés par une autorité compétente et absence de preuve de service fait

Tableau 28 : Récapitulatif des types d'irrégularités

IRREGULARITE	NOMBRE		VALEUR	
	<i>valeur absolue</i>	%	<i>valeur absolue</i>	%
Sans contrat	895	69	17 148 882 355	64
Absence ou insuffisance de crédit	37	03	4 513 031 941	17
Autres	359	28	4 966 545 269	19
Totaux	1291	100	26 628 459 565	100

Graphique 10 : La représentation graphique des irrégularités en pourcentage :



Ces irrégularités sont dues à plusieurs facteurs dont :

- le non-respect des procédures prévues par la réglementation ;
- l'application systématique de la notion d'urgence dans toute commande ;
- les besoins non exprimés préalablement au DAF mais effectués avant leur soumission au DAF ;
- la mauvaise circulation de l'information ;
- l'insuffisance de contrôle des pièces justificatives ;
- la négligence des acteurs dans l'archivage des pièces ;
- l'insuffisance dans le contrôle hiérarchique.

L'audit de la dette intérieure au 31 décembre 2016 révèle un montant global de **39 981 589 156 F CFA de dettes décomposé comme suit :**

- des dettes régulières de 13 353 129 591 F CFA ;
- des dettes irrégulières de 26 628 459 565 F CFA.

L'existence de la dette d'un montant de 17 148 882 355 pour absence de contrat est inacceptable car source de risques élevés de collusion.

D'ailleurs, il est de législation constante que :

« Sauf exception prévue par la réglementation, tout acte réglementaire, contrat, marché, convention, instruction ou décision émanant des institutions et des départements ministériels et de nature à avoir des répercussions sur les finances de l'Etat doit, sous peine de nullité de ses effets sur le plan budgétaire, être revêtu du visa du contrôleur financier ou en ce qui concerne le ministère chargé de la défense, du visa du contrôleur des forces armées.

Les obligations de l'Etat à l'égard des fournisseurs de l'administration ne peuvent être contractées que par des autorités habilitées par les lois, ordonnances et règlements ou par les agents de l'Etat ayant reçu délégation de ces autorités, au moyen de la remise d'un ordre de commande réglementaire préalablement visé du contrôleur financier.

Toute prestation effectuée en dehors de ces formes réglementaires est considérée comme un acte d'ordre privé entre la personne qui a effectué la commande et le fournisseur. Dans ce cas, aucun recours auprès de l'administration n'est recevable. »

Au regard de ce qui précède, l'ASCE-LC recommande au **Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement** de :

- mettre en place un plan d'apurement des dettes régulières des ministères et institutions s'élevant à 13 353 129 591 F CFA ;
- prendre en compte « le principe de l'enrichissement sans cause » comme critère dans l'apurement de la dette irrégulière ;
- engager des actions récursoires contre les initiateurs de la dette irrégulières qui aura été apurée.

CHAPITRE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIONS EN JUSTICE

I. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Une des missions du l'ASCE-LC est le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'année 2018 elle a suivi la mise en œuvre de huit cents quatre-vingt-cinq (85) recommandations issues de quarante-quatre (44) rapports. Comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Résultat Du suivi des recommandations

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiées	Abandon- nées
MENA	Rapport de mission de contrôle de la gestion des diplômes du CEP à la Régie des Recettes de la DRENA du Nord	6	3	0	0	3	0
	Rapport de mission de contrôle de l'école primaire privée en braille de Boulsa province du Namentenga, région du centre-nord-gestion 2017	4	1	1	0	2	0
	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière au Lycée Départemental de Niankorodougou et la gestion de la cantine scolaire à l'Ecole Primaire de Ouahirmabougou, Léraba, Cascades	11	1	3	0	7	0
	rapport de mission d'audit du marché relatif à l'acquisition de 20 000 sacs de riz de 50 kg au profit du projet cantines scolaires de Koudougou et Ouaga (lot 6)	5	3	1	0	1	0
	total 1	26	8	5	0	13	0
MJFIP	Rapport de vérification des Régies d'Avances et de Recettes de la DRJFIP du Nord	15	12	1	0	2	0
	Rapport de vérification des régions d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la jeunesse de la formation et de l'insertion professionnelles du centre-ouest	12	10	1	0	1	0

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiées	Abandon- nées
MJFIP (suite)	Rapport de vérification des régies d'avances et de recettes de la direction régionale de la jeunesse de la formation et de l'insertion professionnelles du centre-sud	10	6	1	0	3	0
	Rapport d'investigation sur la gestion de la matière d'œuvre et du matériel technique du centre régional de formation professionnelle (CRFP de la direction régionale de l'agence nationale pour l'emploi du centre-ouest (DR/ANPE-COS)	22	11	1	0	9	1
	Rapport d'investigation sur le fonctionnement et la gestion de la Direction Régional de l'ANPE (DR/ANPE-centre-sud)	15	10	0	0	5	0
	Rapport d'investigation sur la gestion de la matière d'œuvre et du matériel technique du Centre Régional de Formation Professionnelle CRFP de la Direction Régionale de l'ANPE (DR/ANPE-HBS) gestion 2017	24	3	0	2	16	3
	Rapport de vérification des Régies d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la jeunesse de la formation et de l'insertion professionnelles du Centre-Est	12	4	0	0	8	0
	Rapport d'investigation sur la collaboration entre le personnel du Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z)	55	26	12	2	11	4

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiées	Abandon- nées
MJFIP (suite)	Rapport de vérification des Régies d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles du Plateau Central	7	3	1	0	2	1
	Rapport d'investigation sur le fonctionnement et la gestion de la Direction Régionale de l'Agence Nationale pour l'Emploi du Centre-Nord	15	5	2	2	6	0
	Rapport de vérification des régies d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles du Centre-Nord	18	13	0	0	5	0
	Rapport de vérification des régies d'avances et de recettes de la direction régionale de la jeunesse de la formation et de l'insertion professionnelles de l'Est	13	5	2	0	6	0
	Rapport général de la mission de supervision de l'examen du certificat de qualification professionnelle (CQP) session 2017	14	3	1	2	5	3
	Rapport d'investigation sur la collaboration entre le personnel du projet d'emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC)	25	0	0	5	19	0
	rapport d'investigation sur la collaboration entre le personnel du centre de formation professionnelle de reference de ziniare (cfpr-z)	60	30	11	2	13	4
	Total 2	316	141	33	15	111	16

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiales	Abandon- nées
MJDHPC	Rapport d'Audit/Contrôle de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouahigouya	22	6	0	0	16	0
	Rapport d'Audit/Contrôle de la Maison d'Arrêt et de Correction de YAKO Novembre 2017	25	6	0	0	19	0
	Total 3	47	12	0	0	35	0
MDENP	Rapport d'Inspection de contrôles de caisses et de comptabilité des Agences SONAPOST de Kiembra, de Gassan et de Sourgoubila	5	1	0	0	4	0
	Rapport définitif d'Audit Opérationnel de l'Agence SONAPOST de OUAHIGOUYA 01 du 20 au 24 Novembre 2017 ; Décembre 2017	17	11	0	0	6	0
	Rapport d'Inspection de contrôles du fonctionnement et de l'entretien du RESINA dans les sites de OUAHIGOUYA , de KOUDOUGOU, de DEDOUGOU, de BOBO-DIOULASSO et de BANFORA, Novembre 2017	5	0	0	0	5	0
	Rapport d'audit opérationnel de l'Agence SONAPOST de Bobo Hamdalaye	29	8	1	2	18	0
	Rapport d'audit opérationnel et financier de la Direction Régionale de l'Ouest	21	10	4	0	6	1

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiales	Abandon- nées
MDENP (suite)	Rapport d'inspection : contrôles des caisses et de comptabilité des agences SONAPOST de Ouargaye, Bagré et visite d'exploitation de l'Agence SONAPOST de Tenkodogo	5	2	2	0	1	0
	R Rapport d'inspection : contrôles des caisses et de comptabilité des agences SONAPOST de Zorgho, Boulssa, Bittou, Cinkansé du 11-14 avril 2017	2	0	0	0	2	0
	Rapport d'inspection : contrôles du fonctionnement et de l'entretien du RESINA dans les sites de Tenkodogo, Ziniaré, Dori, Kaya, octobre 2017	9	3	2	0	4	0
	Rapport d'audit opérationnel de l'Agence SONAPOST Ouagadougou Gounghin	7	1	1	0	5	0
	Rapport d'inspection suivi de la mise en œuvre du programme d'activités de la direction des marchés publics	8	1	6	0	1	0
	Rapport d'audit organisationnel et financier de la Direction Régionale du Centre de la SONAPOST	30	21	5	0	2	2
	Total 4	138	58	21	2	54	3

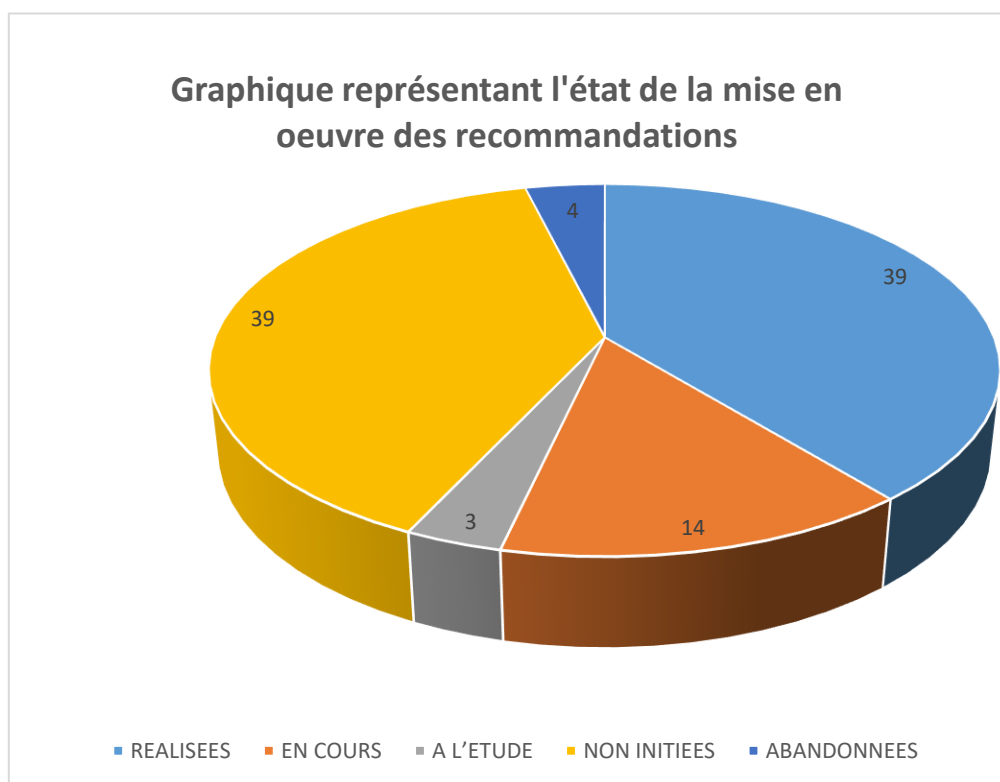
Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiées	Abandon- nées
MUH	Rapport de mission de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat des Hauts Bassins- Bobo Dioulasso	30	14	4	0	12	0
	Rapport de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du Centre-Est (Tenkodogo)	41	17	16	2	6	0
	Rapport de mission de contrôle de la direction Régionale de l'urbanisme et de l'habitat du plateau central (Ziniaré)	25	11	11	3	0	0
	Rapport de mission de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du Centre-Nord (Kaya) gestion 2017-	31	9	0	0	19	3
	Rapport de la mission d'investigation sur les opérations irrégulières d'urbanisme réalisées dans la commune de Fada N'gourma suite au rapport d'enquête parlementaire sur le foncier urbain au Burkina Faso incriminant monsieur BATIONO Jonas ex directeur régionale de l'Est (Fada N'gourma)	11	0	3	0	8	0
	Rapport de mission de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de l'est (Fada N'gourma)	45	17	5	0	20	3
	Rapport de mission de contrôle de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat du sahel (Dori)	48	5	13	0	30	0
	Rapport de mission de contrôle de la direction Régionale de l'urbanisme et de l'habitat du sud-ouest (Gaoua)	35	19	0	0	16	0
	Total 5	266	92	52	5	111	6

Ministères	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiées	Abandon- nées
MATD	Rapport d'audit de la commune de Zorgho dans le Ganzourgou	18	5	5	3	5	0
	Rapport de mission d'appui conseil dans la Région du Sud-Ouest	19	4	6	2	7	0
	Total 6	37	9	11	5	12	0
MS	Rapport d'audit du District Sanitaire de Zorgho dans le Ganzourgou	7	5	0	2	0	0
	Rapport d'audit du projet de construction et d'équipement d'un centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie dans la province du Kadiogo	27	16	3	0	7	1
	Total 7	34	21	3	2	7	1
MEEV- CC	Rapport d'audit de la gestion financière et comptable du projet de gestion participative des forêts classées pour la REDD	10	2	2	1	3	2
	Total 8	10	2	2	1	3	2
MFSNF	Rapport d'audit du Fonds national de solidarité	11	3	1	0	1	6
	Total 9	11	3	1	0	1	6
	TOTAL	885	346	128	30	347	34
	TOTAL EN %	100	39.10	14.46	3.40	39.20	3.84

Il ressort de ce tableau que sur l'ensemble des recommandations formulées, trois cent quarante-sept (347) soit 39% sont non initiées et trente (30) recommandations soit 3.40% sont à l'étude. Ce total de 42.60 % de recommandations non mise en œuvre s'explique par le faible taux de mise en œuvre des recommandations est dû entre autre à la non transmission ou au retard de transmission de certains rapports aux agents chargés de exécution de cette mise en œuvre.

Le graphique ci-dessous représente l'état de la mise en œuvre des recommandations

Graphique 11 : Etat de mise en œuvre des recommandations



Afin d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations les corps de contrôle doivent transmettre à temps les rapports aux structures auditées.

II. LE SUIVI DES DOSSIERS EN JUSTICE

En juillet 2019, une équipe s'est rendue dans les différentes juridictions en vue de s'informer sur l'état d'évolution des dossiers portant sur des infractions à caractère économique qui leur ont été transmis. Les dossiers se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau 30 : Résultat du suivi des actions en justice

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GAOUA	Rapport d'audit financier et comptable du Projet d'Irrigation et de Gestion de la l'Eau à Petite Echelle (PIGEPE) -Juillet 2015-	18/11/16	9 765 642	Affaire jugée le 08 juin 2018 (jugement 077 du 08/06/2018)	Jugement rédigé
	Rapport de l'Inspection technique des services du Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi	08/14	4 344 350	Interrogatoire au fond de l'inculpé le 31/08/2018	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIEBOUGOU	Rapport de mission d'audit financier du CEG de Babora ; Zingahn, Kpai, Commune de Koper, province du Ioba, Région du Sud-ouest du 12 au 20 mars 2015	17/11/16		demande de B24 juin du casier judiciaire des inculpés ; -Procès-verbal (PV) de non comparution de l'inculpé SAWADOGO Sommedo ; -PV d'interrogatoire au fond de SAWADOGO Sommedo ; -Ordonnance de soit-communicé pour règlement définitif du dossier ; -Réquisitoire de plus ample informer du Procureur du Faso ; -PV d'enquête patrimoniale et de personnalité c/ les inculpés ; -deuxième PV d'interrogatoire au fond de DABIRE AlmeretsSozoné ; -Ordonnance de soit communiqué pour règlement définitif du dossier	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				Ordonnance de soit communiqué pour règlement définitif	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KOUDOUGOU	Rapport de contrôle de la Direction Régionale du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur du Centre-Ouest Koudougou (DR-MESS/CO), 4/12/15			Jugement n° 258/17 du 12/07/2017	Jugement rédigé
	Rapport de Contrôle des services financiers et comptables du Centre Régional des Œuvres Universitaires de KOUDOUGOU, Gestion 2012 et 2013	17/16	15.920.159 (3) 17.359.030 (1)	-PV d'enquête de personnalité c/ OUEDRAOGO Souleymane ; - PV d'enquête de personnalité c/ NEBIE/NIGNAN Berthe ; - PV de déposition de témoin c/ OUEDRAOGO Madina; -PV de déposition de témoin c/ CISSE Bassirou ; -PV de déposition de témoin c/ BARRO G. Cécile ; -PV d'interrogatoire au fond c/ NEBIE / NIGNAN Berthe ; -Ordonnance de mise en liberté provisoire c/ NEBIE / NIGNAN Berthe ; -Ordre de mise en liberté c/ NEBIE / NIGNAN Berthe ; -PV d'élection de domicile c/ NEBIE / NIGNAN Berthe ; -PV de déposition de témoin c/SANDWIDI T. Wilfried ;	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				- PV d'interrogatoire au fond c/ OUEDRAOGO Souleymane ; PV de confrontation c/ 1, 2 et 3 ; -PV de confortation c/ 1 et 2 ; -PV de déposition de témoin c/ DIMZOURE Alima ; - PV de déposition de témoin c/ OUEDRAOGO Madina ; -PV de première comparution c/ OUEDRAOGO Madina ; PV d'interrogatoire au fond de OUEDRAOGO Madina	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LEO	Plainte de l'association des parents d'élèves du collège d'enseignement général de Sapouy	14/12		Ordonnance de non-lieu en date 10/01/2019	
	Plaintes des souscripteurs et du maire de la commune de Sapouy		9 525 000	Jugement n° 148/17 du 12/10/2017	Jugement rédigé
	Le Procureur du Faso suite à un article paru dans un quotidien de la place le 21 mai 2013 sur des faits de détournements de deniers publics dans l'exécution d'un contrat de livraison de fournitures scolaires au profit de la commune de Nébiélianayou			Jugement n° 004/2018 du 11/01/2018	Jugement rédigé

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FADA N'GOURMA TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FADA N'GOURMA	Rapport d'investigation sur les services payés des structures de la police nationale de la direction régionale de l'Est (Période du 04 au 14 avril 2017)	22/09/2017	99 284 430 1 970 110	Aucun acte n'a encore été posé dans ce dossier. Le dossier est jugé inexploitable	En définitive le rapport n'est pas exploitable : - Rapport concerne toute la région qui comporte 3 juridictions (TGI de Bogandé, TGI de Diapaga et TGI de Fada) ; - Le rapport n'incrimine personne mais relève des insuffisances des textes. - Le rapport ne dit pas à qui le montant non justifier (10 980 948F) est imputable. - Le Directeur régional de la Police nationale (DRPN) de l'Est a été félicité pour sa gestion dans la conclusion du rapport.
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KOUPELA	Rapport de mission de contrôle dans le District Sanitaire de Koupéla DRS du Centre Est du	17/11/2016	2 646 732	- PV d'interrogatoire de 1re comparution de LINGANI Abdoul Karim (auteur du détournement de 99 284 430) du 22/01/2018; - PV d'interrogatoire au fond de LINGANI Abdoul Karim du 23/01/2018; - Réquisition à personne qualifiée (Régisseur d'avances du District Sanitaire de Koupéla) du 07/02/2018;	Le juge d'instructeur est en attente de pièces justificatives de Monsieur LINGANI

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				- PV d'interrogatoire de 1re comparution de BAZYOMO G TANGUY (autour du détournement de 1 970 110) du 01/03/2018 Le juge d'instructeur est en attente de pièces justificatives de Monsieur LINGANI	
	Rapport de mission de contrôle dans le District Sanitaire de Ouargaye DRS du Centre Est du 07 au 12 septembre 2015	17/11/2016	32 887 394	Dossier en voie de transmission au Juge d'instruction pour enquête	
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KOUPELA	Rapport de mission d'investigation sur la maîtrise d'ouvrage de Bagré		8 448 242	Le dossier a été programmé à l'audience du 11/06/2019 et a été renvoyé au rôle général dans l'attente du calendrier des audiences de vacation pour reprogrammation.	Affaire concernant SAWADGO GUIBRINE
	Rapport de mission d'investigation sur la gestion des fonds des services payés de la Police Nationale dans la région du Centre-Est	mars-16		Le dossier de l'affaire est transmis avec un rapport au Procureur Général le 25/06/2019 pour appréciation d'un projet d'orientation	
	Rapport de mission de contrôle dans le District Sanitaire de Tenkodogo, Koupéla et Direction régionale de Santé (DRS) du Centre Est	mars-16		Le dossier a été classé sans suite par le Procureur du Faso pour insuffisance de charge le 14/04/2017	Auteur du détournement: KONE née HEMA, aide comptable et régisseur d'avances de la DRS du Centre-EST
	Rapport de la mission d'investigation sur la gestion des fonds des services payés de la Police nationale du Centre Sud du 23 au 29 avril 2017	21/02/2018		- PV d'audition de témoin (OUEDRAOGO Gérémie) du 17/01/2017 - PV d'audition de témoin (ROULOU Bangraogo) du 18/12/2018 - PV d'audition de témoin (OUEDRAOGO François) du 18/12/2018	Rapport de mission inexploitable : - Le rapport n'a pas identifié des personnes à poursuivre

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				- PV d'audition de témoin (ZOROME Siaka) du 18/12/2018 -PV d'audition de témoin (OUEDRAGO Mady) du 09/01/2019 -PV d'audition de témoin (OUEDRAGO Sayouba) du 09/01/2019 - PV de non comparution de GUIGUEMDE Mahamoudou) du 17/01/2019 -PV d'audition de témoin (DJIGUEMDE Mahamadi) du 24/01/2019	- Les sommes non justifiées ou détournées ne sont pas indiquées dans le rapport
	Rapport de mission d'investigation sur la gestion des fonds des services payés de la Police Nationale dans la région du centre-nord	31/ 01/ 2018		- PV d'interrogatoire de 1 ^{ère} comparution du 13/03/2018 contre ZANGRE Karim Blaise, commissaire principal de police, DPPN Kongoussi à l'époque. Correspondance du 15/02/2019 du juge d'instructions adressée à M. le DRH du ministère de la sécurité relative à des précisions sur l'identité des fonctionnaires en poste dans les périodes et lieux concerné par le rapport d'enquête.	Le rapport a identifié des fonctions et non les personnes en cause au moment des faits
	Rapport de contrôle du dépôt répartiteur du District Sanitaire de Bogandé dans la région de l'Est du 26 au 31 décembre 2014		25 010 445 15 301 446	Relaxe du prévenu pour infraction non constitué le 01/03/2018	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
	Plainte de M. GUYELLA Marius contre OUEDRAOGO Boureima coordonnateur provincial du PNGT 2 / Gnana et ILBOUDO Gnouga Pascal, entrepreneur	03/11/2009	5 614 100	Ordonnance de soit communiqué du 11/05/2017 au procureur du Faso près le tribunal de Bogandé pour règlement définitif.	
	Plainte du proviseur du lycée provincial de Mani SOMA Moussa contre l'intendant KPODA T Paulin	16/03/2009	3 379 455	Audition d'un témoin : le proviseur du lycée provincial de Mani SOMA Moussa le 01/06/2011,	L'inculpé est en fuite en Espagne
	Dénonciation de faits de détournement de vivres destinés aux sinistrés du département de Mani	05/05/2010	Montant non déterminé	Inculpation et interrogatoire des personnes concernées. Audition des témoins et de la partie civile le 25/02/2011	
	Dénonciation de détournement de vivres destinés aux cantines scolaires contre OUEDRAOGO Abdoulaye, Instituteur certifié (IC) ; OUEDRAOGO Souleymane, IC ; NOULA Ounténi, instituteur et YONLI Yemboani, instituteur.	11/07/2014	moins d'un million	Interrogatoire au fonds de OUEDRAOGO Abdoulaye en date du 16/01/2015	Dossier forclos
	PV de vérification et d'installation à la régie de recettes de la direction provinciale de l'environnement, de l'Economie Verte et des Changement climatiques de la Gnagna : mis en cause, BOURGOU Grégoire, préposé des eaux et forêts,	06/12/2018	9 596 250	1 ^{ère} audience le 14/03/2019, Renvoi ferme au 11 juillet 2019 pour comparution de l'AJT et des témoins.	Mandat de dépôt du 14/02/2019
	Rapport de mission d'investigations effectuée au Gouvernorat de la région du plateau central Ziniaré du 25 au 26 février 2016	13/06/2016	1 884 000	Dossier jugé à l'audience correctionnelle de flagrant délit du 08 juin 2016 dont la teneur suit :	Audience prévue pour le 05/07/2019

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				MILLOGO Bourama condamné à 05 ans de prison et à une peine d'amende de 5.000.000 FCFA, le tout assorti de sursis ; Acte d'appel n°004/2016 du jugement n°075 du 08 juin 2016, transmis le 13/06/2016 au Parquet Audience de l'appel prévu le 05/07/2019	
	Rapport de contrôle de la gestion de la Société de Transformation des Fruits et Légumes(STFL) -Décembre 2015-	02/02/2017	782 884 623 728 661	Enrichissement illicite, Faux et usage de faux Détournement de biens publics	- 2^{ème} Interrogatoire au fond de Mme KAMBOU/NABALMA Denise Françoise le 18/02/2019 Inculpation de BOYARM Kadiatou le 14/01/2019 1^{er} interrogatoire au fond de BOYARM/HAIDARA Kadiatou le 20/01/2019 2^{ème} interrogatoire au fonds le 25/01/2019
	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion de monsieur COMPAORE Nestor, régisseur de recettes du district sanitaire de Ziniaré - Direction régionale de la Santé du Plateau Central (21 au 26 janvier 2013)		22 117 960	Interrogatoire au fond le 24/01/2018 15/10/2018 : Ordonnance aux fins de gel d'avoir et de communication de pièces 05/11/2019 : Ordonnance aux fins de saisi de terrain. 12/11/2028 : Appel contre les ordonnances	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
	Plainte de la direction provinciale (DP) du Kourwéogo contre NANA Delwendé Aline, gestionnaire de la DP	02/02/2017	869 950		1 ^{er} interrogatoire de 1 ^{ère} comparution 02/05/2018 03/05/2018 : interrogatoire au fonds 04/05/2018/ audition de témoin
	Plainte du MCD de Ziniaré contre TIENDREBEOGO Emilia Boudyalma, gérant du dépôt pharmaceutique	18/07/2017	1 326 745	Ordonnance de soit communiqué pour règlement définitif au procureur du Faso du 20/03/2019	Dossier au parquet
	Rapport d'audit du Programme Spécial de Création d'Emploi pour les jeunes (PSCEJF)			Réquisitoire introductif : 22/01/18 Aucun acte d'instruction	
	Rapport de contrôle de compte de dépôt n°000144990401, plan d'action /MPF gestion 2013,2014, 2015		17 793 705 47 178 000	Réquisitoire introductif en date du 19/01/18 Aucun acte d'instruction	
	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière de la direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC) MATDS gestion 2013 2014		28 907 970	-Réquisitoire introductif:03/10/2017 -Inculpation : 03/11/2017 Interrogatoire au fond Ordonnance de mise en liberté : 29/01/2018 Arrêt de mise en liberté de la Cour d'Appel de Ouagadougou du 05 avril 2018	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
			Réquisitoire introductif : 22/01/18 Aucun acte d'instruction	Dossier clôturé par ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le tribunal correctionnel en date du 11 juillet 2019	
			Réquisitoire introductif en date du 19/01/18 Aucun acte d'instruction	-PV d'enquête de personnalité en date du 06/05/2014 -Dossier en voie de transmission au Procureur du Faso pour règlement	
			1 320 620		Dossier clos : non-lieu partiel et transmis le 28/03/2017 au Procureur général pour saisine de la Chambre Criminelle
					Absence de pièces de dénonciation de l'infraction (informations supplémentaires demandées à l'ASCE/LC le 19/12/13 restées sans suite)
					Absence de pièces de l'infraction (demande d'informations complémentaire à l'ASCE restée sans suite)
	Procès-verbal de vérification de remise de service et d'installation à la perception de Saponé: 09/02/10				Absence de pièces de dénonciation de l'infraction

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
					(informations complémentaires demandées à l'ASCE LC restées sans suite)
	Rapport de mission d'investigation effectuée dans la commune rurale de Pabré du 17 au 23 juillet 2011				Absence de pièces de dénonciation de l'infraction (informations complémentaires demandées à l'ASCE)
	Rapport d'investigation sur les comptes de dépôt de la Direction Générale du Budget (DGB)		- 5 155 000 - 800 000 - 188 728 754 - 300 000 000 - 1 600 000 - 600 000		Pv de non comparution du 18 juin 2019 Instruction en cours
	Rapport d'investigation sur les comptes de dépôt de la Direction Générale des études et statistiques sectorielles du Ministère de la Justice, des Droits Humains et la Promotion des Droits Civiques (DGESS/MJDHPDC)			Instruction en cours Dossier n°4	
	Rapport d'investigation sur la gestion du Directeur des Affaires Administratives et Financières de Grande Chancellerie			Instruction en cours	
	Rapport d'investigation sur la gestion financière et comptable de la transition Premier Ministère (2015)			Instruction en cours	
	Rapport audit organisationnel de la Présidence du Faso (juin 2016)			Instruction en cours	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
	Rapport d'audit des avoirs émis par la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) du 16 mars au 30 avril 2015			Instruction en cours	
	Rapport de contrôle de la gestion financière et comptable du fond permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales-Gestion 2013-2014			Instruction en cours DPEF	
			36 646 755	Pv de non comparution de l'inculpé en date du 14 septembre 2018	
			7 000 000 000	Pv de non comparution contre les inculpés en date du 10 juillet 2017	
			6730 tonnes de riz	Mandat de dépôt de l'inculpé DIARRA Mamary en date du 12 février 2019	
			5 475 000 + 23 937 405	Ordonnance aux fins de réquisitions à personne qualifiée en date du 13 mars 2019	
	Rapport n°2018-133 du 05 mars 2018		5 322 369		
	Rapport n°2018-193 de la Division économique et financière		127 685 053 65 035 878 -2 425 696 828 3 915 896 053 +Land Cruiser 11 H 3988 100 000 000 50 000 000 50 000		

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
			4 989 570 20 000 000 199 080 174 300 000 000 11 881 969 375 1 062 217 050 (recel) 3 827 000 000 (détournement) 7 830 423 373		
			2 000 000 000	Ordonnance de non-lieu partiel et de transmission des pièces au Procureur Général en date du 12 juillet 2019	
	ONTB PV du 31/01/11			Aucun acte d'instruction	Inviter les enquêteurs pour expliquer le rapport d'enquête
	Rapport sur le projet ZACA		3 048 412	Convocation de l'inculpé émise le 22/10/2018 mais non notifiée Aucun autre acte d'instruction	Inculpé admis à la retraite
	Rapport de mission INSD, recensement général de la population et de l'habitat 2006 du 30 /03/2010		103 651 428	Convocation de l'inculpé émise le 22/10/2018 mais non notifiée. Aucun autre acte d'instruction	Inculpé licencié en 2010
			2 120 360	Audition de témoins:26/11/18	Somme déjà remboursée

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				Enquête de personnalités de l'inculpé : 08/07/19 Dossier en état de transmission pour règlement	
			7 075 925	Ordonnance de renvoi devant le pool Ecofi pour jugement en date du 04/06/2019	
			3 333 687	Ordonnance de transmission de pièces au Procureur Général en date du 03/09/2018	
			1 329 300	Ordonnance de non-lieu en date du 14/02/19	
			288 654 346	Transmission du dossier au parquet pour règlement par Ordonnance de soit-communié en date du 08 mai 2017. Dossier non encore de retour du parquet	
				Ordonnance de soit communiqué pour saisine de la cour de cassation (procédure particulière):16/10/09	
			Régie d'Avance du Trésor de DGTCP	PV de non comparution de Hage Matériaux en date du 02 avril 2012	
				Transmission au parquet par OSC du 11/03/2019 pour règlement définitif	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				Ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le tribunal correctionnel (04/05/19) pour laquelle les conseils des inculpés ont interjeté appel le 10/05/2019 et le 20/05/2019	
			MICA	Interrogatoire de 1 ^{ère} comparution en date du 09/07/18	
	PAFASP		PAFASP	Interrogatoire de 1 ^{ère} comparution en date du 11/07/18	
	Rapport de contrôle du compte n°00144990241 « audit de FONAPE » et du compte n°00144720351 intitulé « DA/DAF » de la régie d'avance gérée par le MFPTSS			Instruction en cours	
	Rapport d'audit sur la construction du siège de la RTB du 23 mars au 1 ^{er} juillet 2015			Instruction en cours	
	Rapport de contrôle du compte de dépôt n°000144990651 intitulé « Fonds intervention emploi » du Ministère de la jeunesse de la Formation Professionnelle et l'Emploi (Juillet 2015)			Instruction en cours	
	Rapport de l'audit organisationnel et financier du pèlerinage musulman			Instruction en cours	
			2 923 000	Auditions de témoins:03/04/14 Audition de témoins:07/04/15	
				Audition de la partie civile représentée par l'AJT en date du 27 février 2014	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				Ordonnance de non-lieu en du 11 juin 2014 Audition de TASSEMBEDO Souleymane du 26/08/2015	
	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la perception de Saponé Procès-verbal de vérification et de cessation de fonction à l'Agence comptable de l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) Ouagadougou		Perception de Saponé	Convocations non parvenues aux destinataires pour défaut d'adresses connues -Aucun acte d'instruction n'a été posé dans ce dossier	
	Procès-verbal de vérification et de cessation de fonction à l'Agence comptable de l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) Ouagadougou		436 000	Convocations non parvenues aux destinataires pour défaut d'adresses connues. Aucun acte d'instruction n'a été posé dans ce dossier ;	
	Procès-verbal de vérification et de cessation de fonction à l'Agence comptable de l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) Ouagadougou		2 550 000 1 430 000	Aucun acte d'instruction n'a été posé dans ce dossier pour défaut d'adresses des inculpés ;	
			3 980 000 35 000	-Convocations à inculpé et à témoin émises le 07 octobre 2014 mais non parvenues aux destinataires pour défaut d'adresses connues ; Ainsi aucun acte d'instruction n'a été posé dans ce dossier	Pas de fonds de dossier. Une correspondance a été envoyée au CGE pour complément d'info ; le cabinet est toujours dans l'attente de réponse

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
	Rapport d'audit financier approfondi de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de la Communication-GESTION -2012			Ordonnance de non-lieu pour prescription en date du 05/02/2018	
	Rapport de mission de contrôle de la gestion administrative, matérielle et financière du programme d'appui à la promotion socio-économique des adolescents (PAPSA) du 12 au 27 novembre 2013		6 779 760	-PV de déposition de témoin en date du 25/04/16	
	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la perception de Saponé		13 502 000	Interrogatoire de 1 ^{ère} comparution du 26/04/16 -PV de déposition de témoin en date du 11/05/16	
	Rapport sur la dénonciation « Fraude au Burkina : près de 4 milliards de francs CFA de fer introduit en contrebande » parue dans la presse, du 10 août 2011		639 665 723	Enquête de personnalité des inculpés Interrogatoire au fond:13/12/18 Dossier susceptible de transmission au Parquet pour règlement	
	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC) 29 mars 2011		264 889 396	Réquisition à personne qualifiée adressée au Trésor le 31/03/15 Résultats de la réquisition en date du 28/04/2015	
	Rapport de mission d'investigations au service des impôts locaux de la Direction régionale des impôts du centre		46 269 500	Transmission du dossier au Procureur Général pour saisine de la Chambre criminelle en date du 05/11/2018	
	Mission d'audit investigation de la direction générale des affaires immobilière et de l'Équipement de l'État		18 933 400	Audition de témoins : 08/10/18 Enquête de personnalité:19/10/18	Inculpé sous contrôle judiciaire

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
				Ordonnance de refus de mise en liberté du 25/10/2018 Appel contre ladite ordonnance en date du 16 novembre 2018 Arrêt de mise en liberté de la Cour d'Appel	
	Rapport d'investigation sur des présomptions de détournement de fonds au fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)		99 980 000	-volet 1: dossier jugé sur les faits de détournement de deniers Volet 2:information ouverte pour les faits de faux et usage de faux: réquisition à personne qualifiée:16/04/18 Arrêt de mise en liberté provisoire de l'inculpé en date du 28/02/18 Dossier non revenu de la Chambre d'accusation après ledit arrêt	
	Plainte avec constitution de partie civile du REN-LAC en date du 29 /12/2017			Ordonnance de fixation de la consignation en date du 28/02/2018 Audition de témoins en date du 17/01/2019	Trouvé Le détournement porte sur des parcelles
	Rapport de contrôle et d'investigations à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du 24 février au 17 mars 2009		6 580 000 6 115 000 3 742 300 485 400	Transmission du dossier au parquet pour règlement Réquisitoire supplétif en date du 29/04/15 PV de non comparution de témoins du 25/05/2016	

Tribunaux concernés	Dossiers concernés	Date de saisine	Montant	Etat d'avancement	Observations
	Rapport d'investigations sur les avances octroyées au personnel de la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina Faso (SOPAFER-B)		9 690 450	Aucun acte posé en raison des difficultés pour joindre les parties concernées Informations complémentaires demandées le 17/10/2013	
	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à l'agence comptable de l'Ecole Nationale de Sante Publique -18 octobre 2012		4 543 000	Dossier clos et ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Ouagadougou pour jugement en date du 18/12/2018	
	Rapport de contrôle de la régie d'avance du Ministère des Ressources Animale, compte n°000144720641-gestion 2013-2014			Dossier transmis par la SRPJ au Parquet le 10 juillet 2019	
	Rapport d'investigation et contrôle de la gestion des stocks 2014 par le CONASUR et de la régularité des nominations de certains responsables par le MASSN			Dossier à la BV Boulmiougou	

CHAPITRE 6 : LES ACTIVITES DE COORDINATION

I. CADRE DE CONCERTATION

Aux termes de l'article 6 de la loi organique, l'ASCE-LC assure la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. A cet effet, elle organise les rencontres des cadres de concertation des organes de contrôle.

Satisfaisant à cette prescription, l'ASCE-LC a organisé les 20 et 21 décembre 2018, à Ouagadougou, dans la salle de conférences du Conseil économique et social, la session ordinaire du Cadre de Concertation (CC) des organes de contrôle administratif, institué par le décret n°2011-700/PRES/PM du 26 septembre 2011 portant création, composition et fonctionnement du cadre de concertation des organes de contrôle administratif.

Placée sous la présidence du Contrôleur général d'Etat, la session a connu la participation des responsables des structures ci-après :

Membres titulaires :

- l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC) ;
- l'Inspection générale des finances (IGF) ;
- les Inspections techniques des services des ministères (ITS) ;
- la Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers (DGCMEF).

Membres observateurs :

- la Cour des Comptes
- l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF) ;
- la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ;
- l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

Dans son discours d'ouverture de la session, le Contrôleur général d'Etat (CGE) a situé le contexte de la rencontre du cadre de concertation, à savoir de crises sociales exacerbées qui interpellent les organes de contrôle administratif à veiller à une gestion saine et transparente des affaires publiques, à l'amélioration de l'efficacité et du contrôle de la gestion des ressources publiques ainsi que la qualité des ressources publiques.

Il a rappelé l'importance du thème, qui se résume à l'impact des activités des organes de contrôle administratif sur l'implémentation d'une culture de bonne gouvernance, raison pour laquelle la question de l'efficacité du système de contrôle interne a toujours été une préoccupation majeure de l'ASCE-LC.

A ce sujet, le CGE a indiqué que des propositions de textes allant dans le sens d'une synergie d'actions des organes de contrôle ont été soumis au gouvernement, notamment les projets de décrets portant sur :

- la création de l'emploi spécifique d'auditeurs internes, ministériels et celui de l'emploi spécifique d'inspecteurs des finances ;
- la création et la gestion d'un fonds d'intervention de l'Autorité ministérielle d'audit interne (AMAI) et de l'inspection générale des finances (IGF) ;
- la grille indemnitaire du personnel de l'autorité ministériel d'audit interne et de l'inspection générale des finances.

Les travaux ont permis notamment de :

- faire le bilan d'exécution du planning 2018 ;
- faire l'examen des plannings annuels 2019 ;

I.1 Le bilan d'exécution du planning 2018

Le bilan d'exécution du planning 2018 montre un taux de réalisation de 65,40%. Ce qui signifie que la majorité des audits prévus ont été menés à bien et cela correspond à la **note C selon la norme PEFA**.

Les principales difficultés observées dans l'exécution du planning 2018 :

- l'insuffisance en ressources humaines ;
- l'insuffisance de ressources financières ;
- l' déblocage tardif de fonds pour les missions ;
- le déficit en matériels.

I.2 Examen des plannings annuels 2019

L'examen des plannings annuels des différentes ITS a révélé la nécessité de consulter l'ASCE-LC pour la réalisation de certaines missions au regard de la nature des structures à contrôler.

Au terme de ses travaux, le cadre de concertation a adopté deux recommandations relatives à la réalisation des infrastructures entrant dans le cadre de la commémoration du 11 décembre d'une part et à la gestion des postes de péage d'autre part.

II. RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8, alinéa 5 de la loi n°2015-082/CNT du 24 novembre 2015 et dans le souci de répertorier les OSC qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la corruption au Burkina Faso, l'ASCE-LC a initié une rencontre avec celles-ci. La rencontre a eu pour objectif non seulement de dresser l'état des lieux de la corruption au Burkina Faso, mais également de recenser les OSC engagées dans la lutte contre la corruption en vue de nouer des partenariats.

Initialement prévue pour se tenir en décembre 2018, la rencontre a finalement eu lieu le 10 janvier 2019 à Ouagadougou, dans la salle de conférences du Conseil économique et social.

Quinze (15) associations ont pris part à cette rencontre.

1. l'ABAD
2. l'association Managlzanga du Burkina Faso

3. l'association mon point de vue (AMPV)
4. l'Institut Free Afrik
5. l'Observatoire pour la Justice et la Démocratie (OJD)
6. la Cité idéale
7. le Centre d'Analyse Stratégique (CAS)
8. le Contacts.BF
9. le Groupe d'étude de recherche en démocratie pour le développement économique et social (GERDDES-Burkina)
10. le Leadership jeune pour la paix et le développement en Afrique (LEJEPAD.Burkina)
11. le Mouvement burkinabè de la Justice sociale (MBEJUS)
12. le Mouvement de la Solidarité des droits au logement (MSP-DROL)
13. le Réseau Africain des Journalistes pour l'Intégrité et la Transparence (RAJIT)
14. le Réseau burkinabè des jeunes Leaders pour l'Intégrité (RBJLI)
15. le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)

Ont également pris part à cette rencontre les structures publiques et les journaux d'investigations suivants :

1. l'Autorité nationale de lutte contre la fraude (ANLF)
2. le journal BENDRE
3. le journal L'Economiste au Faso
4. le journal Le Reporter.

À l'issue des travaux, des préoccupations ont été soulevées. Elles portent sur :

- les activités liées à la sensibilisation (théâtres forums) sur la loi-anticorruption et au-delà ;
- la lutte contre l'incivisme ;
- la bonne gouvernance au niveau des mines ;
- la décentralisation ;
- le foncier (droit au logement, l'accès à la terre) ;
- la protection des lanceurs d'alertes ;
- l'agence nationale de recouvrement des biens mal acquis.

Les principales propositions faites lors de cette rencontre sont :

- la création d'une plateforme électronique d'échanges dans la lutte contre la corruption ;
- l'organisation d'un programme de sensibilisation sur le foncier ;
- l'organisation d'activités de formation et de recherche.

CHAPITRE 7 : DES ACTIVITES CONNEXES

Les activités connexes concernent les formations, les partenariats et les échanges.

I. LES FORMATIONS

Au cours de l'année 2018, des membres et des agents ont bénéficié de formations sur divers thèmes. Le tableau suivant fait l'économie de ses formations.

Tableau 31: Activités de formation

N° D'ORDRE	FORMATIONS/THEMES	BENEFICIAIRES	LIEU/ PERIODE
01	Participation à un séminaire de formation sur le thème « Leadership efficace pour améliorer les performances des Agences de Lutte contre la Corruption (ACAS) dans la lutte contre la corruption en Afrique »	Le Contrôleur général d'Etat	Côte d'Ivoire/Abidjan 25 au 29 septembre 2018
CONTROLEURS D'ETAT			
02	Participation à un stage de formation juridique dans le domaine de « l'enquête administratif »	Un Contrôleur d'Etat	Egypte/Caire 9 au 19 février 2018
03	Participation à un stage de formation dans le domaine de l'« Etude de faisabilité, planification, analyse financière et suivi de projet »	Un Contrôleur d'Etat	Egypte/Caire 4 au 14 mai 2018
04	Participation à un stage de formation dans le domaine de « Processus stratégique pour la lutte contre la corruption »	Un Contrôleur d'Etat	Egypte/Caire 22 juin au 02 juillet 2018
05	Voyage d'études à Dakar auprès de l'office national de lutte contre la fraude et la corruption	Deux Contrôleurs d'Etat	16 au 29 juillet 2018 DAKAR
06	Participation au cycle de formation SI22 « la lutte contre le blanchiment et les pratiques frauduleuses »	Un Contrôleur d'Etat	Maroc/Marrakech 04 au 20 Août 2018
07	Participation à un stage de formation dans le domaine de « Etude de faisabilité, planification, analyse financière et suivi de projet »	Un Contrôleur d'Etat	Egypte/Caire 18 au 30 Octobre 2018
08	Participation à un séminaire de formation sur le thème « Leadership et Management »	Un Contrôleur d'Etat	Côte d'Ivoire/Abidjan 11 au 25 novembre 2018

N° D'ORDRE	FORMATIONS/THEMES	BENEFICIAIRES	LIEU/ PERIODE
09	Formation des Contrôleurs d'Etat en Fraud management	23 contrôleurs d'Etat	Du 15 au 26 janvier 2018 à Ouagadougou
SECRETARIAT GENERAL			
09	Participation à une formation du cycle F127 intitulé « le secrétaire général et la modernisation administrative »	Le Secrétaire général	France/Paris 15 au 29 septembre 2018
DIRECTION DE LA DOCUMENTATION, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION			
10	Participation à une formation sur le thème « communication interne et externe : instrument stratégique pour la modernisation de votre structure »	Le Directeur	France/Paris 14 au 28 juillet 2018
11	Formation des Contrôleurs d'Etat en Fraud management	23 contrôleurs d'Etat	Du 15 au 26 janvier 2018 à Ouagadougou
OFFICIERS DE POLICE			
11	Participation au cycle de formation SI22 « la lutte contre le blanchiment et les pratiques frauduleuses »	Deux officiers de police	Maroc/Marrakech 4 au 20 Août 2018
PRO/ASCE-LC			
12	Participation à une formation sur le thème « Passation, exécution et contrôle des marchés publics : Procédures nationales au Burkina Faso et budget programme »	Le Coordonnateur	Côte d'Ivoire/Abidjan 6 au 27 janvier 2018
DAAF et DCMEF/ASCE-LC			
13	Participation à une formation sur le thème « Passation, exécution et contrôle des marchés publics : Procédures nationales au Burkina Faso et budget programme »	- Le DAAF - Le DCMEF	Côte d'Ivoire/Abidjan 22 Août au 12 septembre 2018
PERSONNEL D'APPUI			
14	Participation à une formation sur le thème « Passation, Exécution et Contrôle des Marchés Publics : Procédures Nationales au Burkina Faso et Budget Programme »	Sept agents	Côte d'Ivoire/Abidjan 6 au 27 janvier 2018

II. LES PARTENARIATS/ECHANGES

II.1 Les partenariats

L'ASCE-LC bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers dont les principaux sont le projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC) et le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC).

II.1.1 Le projet de renforcement organisationnel de l'ASCE-LC (PRO/ASCE-LC)

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) est une institution constitutionalisée du fait de la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015. Elle est en pleine restructuration au regard des nouvelles missions qui lui sont assignées dans le cadre de la lutte contre la corruption au Burkina Faso.

Dans le cadre de cette restructuration, le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité la contribution de la Suède pour la mise en œuvre du « Projet de Renforcement Organisationnel de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption ».

L'accord spécifique n° Accord ASDI N°10953A01, Financement ASDI N°10953 entre les deux parties pour la mise en œuvre de ce Projet a été signé le 14 novembre 2017 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2017.

Le montant du financement est de 13 000 000 SEK soit environ neuf cent millions (900 000 000) F CFA

Le projet a été créé par arrêté conjoint **N°2017-001/ASCE-LC/MINEFID du 29 décembre 2017** portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du Projet. Le Projet est prévu pour s'exécuter du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2020.

Le Projet de Renforcement Organisationnel de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption (PRO/ASCE-LC) est un projet de développement de catégorie A, créé le 29/12/2017 pour lutter contre la corruption en mettant à la disposition de l'ASCE-LC, de nouveaux outils et par l'organisation de formations orientées vers la professionnalisation et par le développement de la fonction communication.

Les activités menées en 2018 par composantes sont les suivantes :

- **La Composante : développement des outils**
 - Acquisition de quatre (04) véhicules
- **La Composante : formation du personnel**
 - Formation en « Gestion du cycle de projet » des chefs de département et de l'unité de gestion
 - Tenue d'un atelier d'appropriation du Projet au profit des chefs de département et de l'unité de gestion
 - Formation en concepts et outils de suivi-évaluation des projets et programme de développement a eu lieu à Koudougou du 04 au 07 décembre 2018 au profit de l'unité de gestion.

➤ La Composante : développement de la communication

Tournées de sensibilisation et d'information sur la loi anti-corruption dans quatre (04) localités au profit des leaders d'opinion, (religieux et coutumiers), des responsables d'associations et des responsables administratifs :

- Koudougou,
- Léo,
- Yako et
- Tougan.

II.1.2 Appui du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC)

La contribution de ce projet pour :

- la mise en place d'une plateforme de déclaration d'intérêts et de patrimoines pour un montant de **319 000 000 FCFA**,
- l'élaboration d'un manuel de procédures d'enquêtes et d'investigations au profit de l'ASCE-LC **62 000 000FCFA**.

Ces activités ont démarré et ont connu diverses difficultés internes et externes qui ont retardé leur aboutissement en 2018.

II.2 Rencontres et échanges

Tableau 32 : Rencontres et échanges

N°	RENCONTRES	PERIODE
1.	Audience accordée à l'Ambassadeur chef de délégation de l'Union Européenne (UE) par le Contrôleur Général d'Etat	8 Mai 2018
2.	Rencontre entre l'ASCE-LC et le GIABA à Ouaga dans le cadre de l'évaluation du Burkina Faso sur le blanchiment d'argent	30 juillet 2018
3.	Audience accordée à l'Ambassade de Belgique par le Contrôleur Général d'Etat	2 Octobre 2018
4.	Audience du contrôleur Général d'Etat auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Ouagadougou sur le projet d'organisation d'un symposium sur la corruption	3 Octobre 2018
5.	Audience du chef de délégation de l'Ambassade de l'Union Européenne auprès du Contrôleur Général d'Etat sur le projet d'organisation d'un symposium	8 Octobre 2018
6.	Audience du Contrôleur Général d'Etat auprès du Président du Faso sur le projet d'organisation d'un symposium sur la corruption	11 Octobre 2018
7.	Réunion avec une mission de la Banque Mondiale sur l'état de mise en œuvre des 7 projets prioritaires	27 novembre 2018
8.	Voyage d'études de l'Inspection Générale d'Etat de la République du Togo auprès de l'ASCE-LC	Juillet 2018
9.	Voyage d'études de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'ASCE-LC	Juillet 2018
10.	Voyage d'études de l'ASCE-LC auprès de l'Office nationale anti-corruption (OFNAC) de la République du Sénégal	Juillet 2018

DEUXIEME PARTIE : LES ACTIVITES REALISEES PAR LES INSPECTIONS TECHNIQUES DES MINISTERES

Aux termes de l'article 6, l'ASCE-LC assure la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Dans ce cadre, elle reçoit copie de tous les rapports établis par les organes administratifs de contrôle interne des départements ministériels, des institutions, des établissements publics de l'Etat des collectivités territoriales et des projets et programmes de développement.

Ces rapports sont constitués de rapports de missions d'audit et des rapports de contrôle suite à des dénonciations

Au cours de l'année 2018, l'ASCE-LC a reçu au total deux cent soixante-dix et sept (**277**) rapports des Inspections techniques des ministères (ITS) dont la répartition se présente comme suit :

Tableau 33 : Répartition des rapports par ministère

N°	Département ministériel	Nombre de rapports
1.	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	03
2.	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	19
3.	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	29
4.	Ministère du Commerce et de l'Industrie	03
5.	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	05
6.	Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes	14
7.	Ministère des Mines	06
8.	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	01
9.	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	07
10.	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	14
11.	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	07
12.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	01
13.	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	07
14.	Ministère des Infrastructures	01
15.	Ministère de l'Economie et des Finances	87
	<i>Inspection générale des finances</i> 44	
	<i>Inspection Technique des impôts</i> 43	
16.	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	07
17.	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle	18
18.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	01

N°	Département ministériel	Nombre de rapports
19.	Ministère de la Santé	09
20.	Ministère de la Sécurité	17
21.	Ministère des Sports et Loisirs	01
22.	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	06
23.	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	11
24.	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	03
Total		277

CHAPITRE 1 : LES MISSIONS D'AUDITS

Le nombre de rapports d'audit reçus est de 239.

L'exploitation des rapports a permis de retenir par inspection les sujets suivants :

- Inspection générale des Finances (IGF) : audit de la gestion des Communes
- Inspection technique des Impôts (ITI) : contrôle de la gestion des Directions Provinciales, des Impôts, des Directions du Centre des Impôts
- Inspection générale des services de la Santé (IGSS): audit de la gestion des Gratuité de soins
- Inspection générale des services de la Culture des Arts et du Tourisme : audit de la gestion des Directions Provinciales
- Inspection générale des services de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation : audit de la gestion des collectivités territoriales
- Inspection générale des services de la Justice des Droits Humains et de la Promotion Civique : audit de la gestion des Maisons d'arrêt et de Correction
- Inspection générale des services de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelle : audit de la gestion des matières d'œuvre et Régies d' Avance
- Inspection générale des services de l'Urbanisme et de l'Habitat : audit de la gestion des Directions régionales
- Inspection générale des services de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille : audit de la gestion des Programmes et Projets
- Inspection générale des services de l'Education Nationale : audit de la gestion des écoles privées évangéliques.
- Inspection générale des services de l'Energie : audit de sociétés coopératives d'électricité.

I. AUDIT DE LA GESTION DE GRATUITE DES SOINS

L'Inspection des Services a produit 2 rapports sur la gratuité des soins qui ont porté sur six (06) Districts Sanitaires. Les principales faiblesses suivantes ont été relevées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Faiblesses sur la gratuité des soins

Constats	total
Non régularité de l'approvisionnement des fonds de la gratuité	06
Rupture de stocks de médicaments	03
Déficit de communication entre acteurs en charge de la gratuité	02
Absence de registre de suivi du fonds de la gratuité	02

Il ressort de ce tableau deux (02) problèmes majeurs :

- La non-régularité de l'approvisionnement des fonds de la gratuité des soins,
- La rupture de stocks de médicaments.

Pour l'atteinte des objectifs de la politique de gratuité des soins, l'ASCE-LC recommande au Gouvernement de prendre les dispositions pour garantir la régularité dans l'approvisionnement des stocks de médicaments.

II. AUDIT DE LA GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'audit a concerné treize (13) Mairies des communes suivantes :

- Toecé province du Bazèga, Région du Centre Sud
- Kombissiri province du Bazèga, Région du Centre Sud
- Nobéré province du Zoundwéogo, Région du Centre Sud
- Pô province du Nahouri, Région du Centre-Sud
- Bindé province du Zounweogo, Région du Centre-Sud
- Nanoro, province du Boulkiemdé, région du Centre-Ouest,
- Kindi, province du Boulkiemdé, région du Centre-Ouest
- Rouko, province du Bam, région du Centre-Nord,
- Zabré, province du Boulgou,
- Tensobentenga, Province du Kourittenga , Région du Centre-Est
- Sabcé, Province du Bam, Région du Centre-Nord,
- Karangasso Sambla, Province des Hauts-Bassins,
- Dissin Province du Ioba, Région du Sud-Ouest

Tableau 35 : Constats au niveau de la gestion des collectivités territoriales

Constats	Total
Mauvais fonctionnement du conseil municipal	12
Mauvaise gestion administrative	12
Mauvaise gestion financière et budgétaire	10
Mauvaise gestion foncière	5

Il ressort de ce tableau que des insuffisances liées au fonctionnement des Conseils Municipaux ainsi que la gestion administrative des communes sont récurrentes.

L'ASCE-LC invite la tutelle rapprochée à prendre des dispositions pour un meilleur suivi de la gestion des collectivités.

III. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPOTS ET DES DIRECTIONS DU CENTRE DES IMPOTS

- la Direction Provinciale des Impôts de la Comoé
- la Direction Provinciale des Impôts du Nayala
- la Direction Provinciale des Impôts de la Léraba
- la Direction Provinciale des Impôts du Zondoma
- la Direction Provinciale des Impôts du Bam
- la Direction Provinciale des Impôts du Sanmatenga
- la Direction Provinciale des Impôts de l'Oubritenga
- la Direction Provinciale des Impôts de la Kossi
- la Direction du Centre des Impôts de Bobo I
- la Direction du Centre des Impôts de Bobo II
- la Direction du Centre des Impôts de Bobo III
- la Direction du Centre des Impôts de Bobo IV

Tableau 36: Constats dans les Directions des Impôts

Constats	Total
Absence/insuffisance de mise en œuvre de manuel de procédures fiscales et de guide de tâches	8
Mauvaise tenue des dossiers des contribuables	5
Lenteur dans le traitement des dossiers et dans la délivrance des actes fiscaux (ASF, FDF.)	2
Insuffisance dans l'identification, la relance et la surveillance des contribuables défaillants	10
Non mise en œuvre régulière des procédures de contrôle fiscal	11
Non-respect des procédures fiscales et comptables	4
Insuffisances dans la mise en œuvre des procédures de recouvrement	8

On constate que sur les douze (12) structures des impôts, onze (11) rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre régulière des procédures de contrôle fiscal et dix (10) sont confrontées à une insuffisance dans l'identification, la relance et la surveillance des contribuables défaillants ce qui entraîne une perte de ressources fiscales pour l'Etat.

Il importe donc de veiller à la mise en œuvre efficace et effective des procédures fiscales aussi bien au niveau de l'assiette que du recouvrement. Le Ministre en charge des finances est interpellé pour la mise en œuvre de cette recommandation.

IV. AUDIT DE LA GESTION DES COMMUNES PAR L'IGF

L'audit a concerné quatorze (14) communes rurales suivantes :

- commune rurale de Samba
- commune rurale de Pilimpikou,
- commune rurale de Yaba,
- commune rurale de Gassan,
- commune rurale de Sourgou,
- commune rurale de Imasgo,
- commune rurale de Tougo,
- commune rurale de Bassi,
- commune rurale de Poura,
- commune rurale de Fara,
- commune rurale de Tiébélé
- commune rurale de Zoungou,
- commune rurale de Salogo,
- commune rurale de Zecco.

Tableau 37 : Constats de la gestion des communes

Constats	Total
Absence d'un cadre formel de concertation	8
Absence de textes portant répartition du carburant	7
Absence de comptabilité administrative des fonds transférés	8
Non tenue de la comptabilité matière	12
Mauvaise tenue du livre journal de caisse	6
Absence d'outils de pilotage (lettres de mission, programme d'activités, fiche d'indication des attentes)	12
Absence de manuel de procédures administrative, financière et comptable	9

Les deux (02) principales insuffisances relevées dans les communes sont :

- La non tenue de la comptabilité matière ;
- L'absence d'outils de pilotage (lettres de mission, programme d'activités, fiche d'indication des attentes).

Cette situation est de nature à compromettre l'efficacité des communes. Pour y remédier, il est indiqué de mettre à la disposition des personnels des communes un manuel de procédures administratives, financières et comptables exhaustives. Il incombe au Ministre en charge des Collectivités locales de prendre les mesures nécessaires.

V. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES DE LA CULTURE DES ARTS ET DU TOURISME

Il s'agit de l'audit contrôle de la gestion de dix-huit (18) Directions Provinciales :

- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Bam (Kongoussi),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Loroum (Titao),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Soum (Djibo),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Namentenga,
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Centre Nord (Kaya),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Zandoma (Gourcy)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Kourwéogo (Boussé),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Passoré (Yako)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme de la Gnagna (Bogandé)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme de la de la Komondjari (Gayeri)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme de la Kompienga (Pama)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Mouhoun (Dédougou),
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Sourou (Tougan)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Nayala (Toma)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme des Balé (Boromo)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme des Banwa (Solenzo)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Nounbiel (Batié)
- la direction provinciale de la culture, des arts et du tourisme du Poni (Gaoua)

Tableau 38 : Constats dans les Directions Provinciales de la Culture des Arts et du Tourisme

Constats	Total
Diagnostic de l'environnement interne et externe incomplet	5
Inexistence d'organigramme à jour	11
Insuffisance/inexistence des textes fondamentaux du MCAT/DP-CAT	13
Inexistence d'un programme de visite et d'appui conseil aux acteurs/opérateur de la culture et du tourisme	18

Inexistence d'un programme de visite et d'appui conseil aux acteurs/ opérateurs de la culture et du tourisme et le diagnostic de l'environnement interne et externe incomplet sont les principales insuffisances constatées.

L'ASCE-LC invite les directeurs provinciaux de la Culture des Arts et du Tourisme à planifier, exécuter et contrôler leurs activités d'appui conseil aux acteurs/opérateurs de la culture et du tourisme.

VI. AUDIT DE LA GESTION DE LA MATIERE D'ŒUVRE DES CENTRES REGIONAUX ET LES REGIES D'AVANCES DES DIRECTIONS REGIONALES

Douze (12) rapports ont été examinés dans le cadre des activités et portent sur :

- les matières d'œuvres (03)
- les régies d'avances (09)

Matière d'œuvre

L'examen de l'audit de la gestion de la matière d'œuvre a concerné les centres régionaux de formation professionnelle de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest.

L'audit révèle une mauvaise gestion des stocks dans les trois (03) centres.

Régies d'avances

L'audit a porté sur la gestion des régies d'avances de neuf (09) directions régionales :

- Boucle du Mouhoun,
- Hauts Bassins,
- Centre-Ouest,
- Nord,
- Centre Sud,
- Centre Est,
- Plateau central,
- Centre Nord,
- Est.

Tableau 39 : Insuffisances constatées au niveau de la gestion de la matière d'œuvre des centres régionaux et les régies d'avances des directions régionales

Insuffisances constatées	Total
Absence de sécurisation des fonds et valeurs (absence de coffre-fort, de local sécurité),	7
Mauvaise tenue des documents comptables	8
Non maîtrise de la gestion comptable	4

De l'analyse du tableau il ressort des insuffisances telles que la mauvaise tenue des documents comptables et l'absence de sécurisation des fonds et valeurs (absence de coffre-fort, de local sécurité).

VII. AUDIT DE LA GESTION DES DIRECTIONS REGIONALES DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

L'audit a concerné les directions régionales suivantes :

- Hauts Bassins
- Cascades
- Boucle Mouhoun
- Plateau Central
- Est
- Sud-Ouest
- Centre-Est
- Sahel
- Centre-nord

L'objectif était de contrôler la gestion administrative, technique et financière des directions régionales et a révélé les principales insuffisances suivantes :

- la non disponibilité de certains outils modernes de gestion
- le non-respect des textes encadrant la perception des recettes de service.

Au regard des insuffisances, l'ASCE-LC invite le Ministre en charge de l'Urbanisme à veiller :

- à la mise à disposition des outils modernes de gestion aux Directions Régionales afin de leur permettre d'être efficaces dans la gestion des activités relatives à leur mission ;
- au respect des textes encadrant la perception des recettes de service.

VIII. AUDIT DE LA GESTION DES SOCIETES COOPERATIVES D'ELECTRICITE (MINISTERE DE L'ENERGIE)

Il s'agit de l'audit de six (06) sociétés coopératives d'électricité des localités suivantes :

- Bamako, département de Diébougou (province de la Bougouriba),
- Batié, département de Batié (province du Noumbiel),
- Loto, département de Diébougou (province de la Bougouriba),
- Titao, (province du Lorum)
- Kabega, (province du Kouritenga),
- Saponé (province du Bazèga).

Tableau 40 : Constats au niveau de la gestion des sociétés coopératives d'électricité

Constats	Total
Non tenue ou tenue irrégulière des rencontres statutaires	5
Non renouvellement régulier des organes de la COOPEL	6
non reversement des taxes collectées (TSAAE)	3
Non production d'état financier annuel de synthèse	5
Absence d'un manuel de procédure administrative et comptable	6
Non élaboration de programme d'activités et budget adoptés en AG	5
Cumul de fonctions incompatibles	4
Indisponibilité des documents fondamentaux (Contrat de concession)	5
Non inscription de la COOPEL au registre des sociétés coopératives	6

Il ressort de ce tableau que certaines insuffisances sont communes à toutes sociétés coopératives d'électricité à savoir :

- Le non renouvellement régulier des organes de la COOPEL ;
- la non inscription de la COOPEL au registre des sociétés coopératives ;
- l'absence d'un manuel de procédure administrative et comptable.

Au regard des insuffisances, l'ASCE-LC invite le Ministre en charge des COOPEL à prendre des mesures idoines pour que les COOPEL se conforment à la réglementation en vigueur.

IX. AUDIT DE LA GESTION DE TROIS (03) MAISONS DE LA FEMME, DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DANS CINQ (05) PROVINCES ET DU PROGRAMME SPECIAL DE CREATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

IX.1 Maisons de la femme (MDF)

L'objectif est de contrôler la gestion de la maison de la femme à travers la fonctionnalité du COGES, la bonne exécution des activités et la gestion financière.

L'audit révèle une méconnaissance des textes régissant la gestion des maisons de la femme. D'où la nécessité pour le Ministre en charge de femme pour former et sensibiliser les membres des COGES sur le contenu de l'arrêté portant création du COGES et du guide de fonctionnement des maisons de femme.

IX. 2 Projet de Renforcement de la Protection Sociale

L'objectif était de vérifier les procédures d'identification des groupes cibles, les montants alloués à la prise en charge et l'effectivité de la prise en charge.

L'audit a concerné l'exécution du projet dans cinq (05) directions provinciales.

- Banwa
- Balé
- Sourou
- Sanguié
- Mouhoun

Les insuffisances portent sur le ciblage des bénéficiaires, la production des pièces justificatives et le suivi des bénéficiaires.

Au risque d'exclure les vrais bénéficiaires, l'ASCE-LC recommande au Ministère en charge de la solidarité nationale de prendre toutes les mesures idoines pour le suivi du processus de ciblage et de prise en charge des OEV.

IX.3 Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes

L'objectif est de :

- contrôler la gestion des technologies à travers le bon ciblage et l'identification des bénéficiaires, l'effectivité de l'octroi et de l'utilisation des dites technologies,
- vérifier l'état de remboursement du coût de session des dites technologies
- vérifier l'effectivité du suivi des activités par les structures déconcentrées.

L'audit a concerné les directions régionales suivantes :

- direction régionale de l'Est, Fada N'Gourma
- direction régionale du Centre-Est, Tenkodogo
- direction régionale du Sud-Ouest, Gaoua

Tableau 41: Constats au niveau des directions

Constats	Total
Inadéquation des équipements reçus et les besoins exprimés	2
Matériel incomplet ou de mauvaise qualité	2
Faible taux de recouvrement	2
Absence de suivi des remboursements des prix de cession des technologies	2

Pour atteindre les objectifs du programme il importe que le Ministre en charge de la solidarité nationale veille à ce que les bénéficiaires du programme soient dotés d'équipements adéquats et qu'un suivi conséquent soit assuré.

X. AUDIT DE CONFORMITE DE DEUX (02) ECOLES PRIMAIRES PRIVEES ET CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE SEPT (07) STRUCTURES DU MENA

X.1 Ecoles primaires privées évangéliques

L'audit a concerné deux (02) écoles primaires privées « évangéliques baptistes de toutes les nations » de Bissighin et de Nooghin.

Tableau 42 : Constats au niveau des écoles primaires privées évangéliques:

Constats	total
Inexistence d'actes officielle relatifs à la création et l'ouverture de l'établissement	2
Domaine scolaire non conforme à la réglementation	2
Bureau du directeur	2
Commodités	2

L'audit a démontré que ces deux (02) écoles primaires privées ne respectent pas l'arrêté n°2004-005/MEBA/SG/DGEB/DEBPR du 05 février 2004 portant cahier des charges des établissements privés de l'enseignement de base

X.2 Elaboration de cartographie des risques.

Elle a concerné trois (03) direction régionales (Sahel, Est, Hauts-Bassins), deux (02) directions provinciales (Gourma, Houet) et trois (03) directions centrales (DASCLE, DAD, DGEPPIC) :

- La Direction régionale de l'Education préscolaire, primaire en non formelle (DREPPNF) du Sahel ;
- La Direction régionale de l'Education préscolaire, primaire en non formelle (DREPPNF) de l'Est ;
- La Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire en non formelle DPEPPNF du Gourma ;
- la Direction régionale de l'Education préscolaire, primaire en non formelle DREPPNF des Hauts-Bassins ;
- La Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire en non formelle DPEPPNF du Houet ;
- La Direction des activités sportives, culturelles et des loisirs de l'éducation (DASCLE) ;
- Direction des Archives et de la Documentation (DAD) ;
- La Direction générale de l'encadrement pédagogique et de la formation initiale et continue (DGEPPIC).

L'objectif général de la mission est l'élaboration de la cartographie des risques.

Les objectifs spécifiques sont :

- identifier les processus des Directions,
- décrire les activités de chaque processus,
- identifier et répertorier les dysfonctionnements et les principaux risques associés à chaque processus ;
- analyser et évaluer les risques identifiés par processus,
- formaliser la carte des risques des structures,
- élaborer un plan d'action de mitigation des risques par structure
- élaborer un plan pluriannuel d'audit basé sur les risques de la structure,
- rédiger le rapport de mission.

Le résultat des travaux a permis de dégager les principaux risques opérationnels qui sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 43: Principaux risques opérationnels

Structure	Risques retenus	Niveau de cotation du risque résiduel	Conséquences éventuelles
DREPPNF du Gourma	Insécurité des agents dans l'exécution de leurs tâches	16	Sorties insuffisantes Interruption de la scolarité des élèves Agressions d'agents Baisse de la rentabilité des agents du fait de la démotivation Détérioration du climat entre administration et communautés locales
	Non maîtrise des nouveaux curricula	16	Faible taux de succès Non atteinte des objectifs pédagogiques
	Non sécurisation du transfert des plis vers les régions provinces et CEB	16	Risque d'atteinte à la crédibilité des examens Augmentation du risque de fraude Détérioration des plis Retard dans l'administration des épreuves
	Non-respect de la réglementation des marchés publics	16	Rejets des contrats de prestation Retard dans l'exécution des marchés Retard dans le paiement des prestataires
DREPPNF des hauts Bassins	Non maintien de tous les élèves dans les structures d'éducation	16	Accroissement du taux d'analphabétisme, Déperdition scolaire Délinquance juvénile Perte de ressources pour l'Etat

Structure	Risques retenus	Niveau de cotation du risque résiduel	Conséquences éventuelles
	Baisse du temps d'enseignement	16	Inachèvement des programmes, Baisse de la qualité de l'enseignement Atteinte à l'image du système éducatif Mauvais résultats scolaires Non atteinte des objectifs du système éducatif
	Non fonctionnalité des cadres de concertation	12	Gestion anarchique des ressources Mauvaise collaboration Mauvaise gestion des conflits Pertes de ressources Détournement des ressources Atteinte à l'image de la structure
	Difficultés de mise en œuvre du plan de gestion prévisionnel du personnel	9	Mauvaise gestion de la structure Frustration de certains agents Mauvaise répartition du personnel (pléthore de personnel dans les centres urbains)
	Non suivi des activités des DPEPPNF	9	Non réalisation des activités Mauvais fonctionnement Non atteinte des objectifs
DPEPPNF du Sahel DAD	Réticence des communautés de base à scolariser leurs enfants	16	Isolement de l'école Faible réussite scolaire
	Non-respect du calendrier scolaire	16	Inachèvement des programmes de classe Insuffisances dans les contenus dispensés Mauvais résultats scolaires Perte d'autorité des encadreurs Non atteinte des objectifs de l'école
	Non-respect des instructions relatives à l'organisation des examens et concours scolaires	16	Mauvais déroulement des sessions Mauvaise organisation des sessions Défaillance dans l'administration des épreuves Fraudes
	Non dotation de vivres	12	Faible taux de fréquentation scolaire Echecs scolaires

Structure	Risques retenus	Niveau de cotation du risque résiduel	Conséquences éventuelles
			Découragement des parents
	Non fiabilité des données des évaluations des centres	12	Disparité des données Baisse de financement Diminution du nombre de centre Atteinte à l'image des centres Fraude
	Non maîtrise du logiciel de recherche numérique	12	Difficultés d'intégration des données dans la base Difficultés de communication Insatisfaction des usagers Non numérisation des archives
	Resumés signanalitiques erronnés	12	Mauvaise qualité de l'information documentaire Mauvaise orientation des usagers Mauvais classement Frustration Atteinte à l'image de la structure Non atteinte des objectifs
	Documentation limité et /ou document inexistants	9	Faiblesse de l'offre d'information documentaire Insatisfaction des usagers Atteinte à l'image de la structure
	Non atteinte du public cible en matière de renforcement de capacité	9	Non atteinte des objectifs fixés public cible mal formé non satisfaction des usagers difficultés dans la démarche de recherche atteinte à l'image de la structure
	Détérioration/ perte d'archives	8	Faiblesse de l'offre d'information archivistique Atteinte à l'image de la structure Non atteinte des objectifs Faiblesse du taux de versement des archives aux administrations
Direction des activités	Non organisation des	20	Découragement des acteurs Non réalisation des activités

Structure	Risques retenus	Niveau de cotation du risque résiduel	Conséquences éventuelles
sportives, culturelles et des loisirs de l'éducation	compétitions au niveau national		Non-exécution du programme d'activités des structures Atteinte à l'image de la structure et du ministère
	Non disponibilité des acteurs	16	Mauvaise organisation des activités Non atteinte des objectifs Mauvaise image de la structure
	Non détection des talents	16	Découragement des acteurs Non réalisation des activités Non-exécution du programme d'activités des structures Atteinte à l'image de la structure et du ministère Perte de confiance des partenaires
	Non contribution à l'organisation des journées culturelles dans les structures éducatives	16	Mauvaise organisation Non atteinte des objectifs Manque de performance Insuffisance dans la valorisation des identités culturelles Perte d'opportunité de rayonnement sportif et artistique du Burkina Faso
	Inexistence de manuel de procédure	16	Absence d'une feuille de route Disparité dans l'administration des épreuves physiques aux examens et concours Grande subjectivité dans les évaluations
	Non-respect de la réglementation sportive	12	Non réalisation des activités Fraudes Mauvaise organisation des activités Risques de dérapage juridique lors de l'organisation des activités
Direction générale de l'encadrement pédagogique des personnels d'éducation	Déblocage tardif des ressources financières	16	Non atteinte des objectifs de la structure Non réalisation des activités Reversement des fonds Perte de ressources Perte de confiance des PTF Atteinte à l'image de la structure

Structure	Risques retenus	Niveau de cotation du risque résiduel	Conséquences éventuelles
			Chevauchement des activités Non-respect du calendrier d'exécution des activités.
	Non implication de la DGEFIC	16	Non suivi des activités pédagogiques Non fiabilité des données reçues Non coordination des activités Baisse de la qualité de la formation
	Manque de ressources dans certaines disciplines	12	Non-participation à l'élaboration des curricula Non élaboration de certains curricula Blocage du processus d'expérimentation de certains nouveaux curricula Non amélioration du contenu des enseignements Non atteinte de certains objectifs du MENA Non amélioration des pratiques pédagogiques
	Outils de supervision inadéquats	9	Non atteinte des objectifs Mauvaise supervision Production de mauvais rapports Non harmonisation des pratiques de supervision Non appréhension des difficultés d'encadrement
	Non adhésion de certains acteurs	8	Retard dans la mise en œuvre du processus Boycotte des activités Démobilisation de certains acteurs Perte de ressources financières Blocage du processus Perte de confiance Atteinte à l'image du ministère

L'exploitation des rapports a révélé les malversations financières suivantes :

Tableau 44 : Tableau des malversations financières

Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
Rapport d'Audit du Projet de construction et d'équipement d'un centre de soins spécialisés de haut niveau en Neurochirurgie (Province du Kadiogo) ; Décembre 2017	1 ^{er} janvier 2016 au 07 décembre 2017	2.331.160 FCFA	-	-	2.331.160 FCFA
Rapport d'Inspection sur la gestion financière et comptable du Conseil Supérieur de la Communication Gestion 2017- 2018	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 08 mai 2018	80.000 FCFA	275.000 FCFA	-	355.000 FCFA
Rapport d'Inspection sur la gestion financière et comptable du Conseil Supérieur de la Communication Gestion 2017- 2018	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 08 mai 2018	300.000 FCFA	-	-	300.000 FCFA
Rapport d'Inspection sur la gestion financière et comptable du Conseil Supérieur de la Communication Gestion 2017- 2018	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 08 mai 2018	-	1.923.000 FCFA	-	1.923.000 FCFA
Rapport d'Inspection sur la gestion financière et comptable du Conseil Supérieur de la Communication Gestion 2017- 2018	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 08 mai 2018	-	93.176.384 FCFA	-	93.176.384 FCFA

Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
Rapport d'Inspection sur la gestion financière et comptable du Conseil Supérieur de la Communication Gestion 2017- 2018	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 08 mai 2018	-	8.638.832 FCFA	-	8.638.832 FCFA
Rapport d'Audit de la gestion financière et comptable du Centre National de Semences Forestières (CNSF) Gestion 2017 ; Mai 2018	Gestion 2017	45.567.150 FCFA	-	-	45.567.150 FCFA
Rapport de mission d'investigation sur les suspicions de corruption dans la gestion de la Zone PAMA Centre Nord ; Janvier 2018	Gestion 2016 et 2017	11.907.000 FCFA	-	-	11.907.000 FCFA
Rapport de vérification des régies d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle de la Boucle du Mouhoun Période de mission : 26 octobre au 03 novembre 2017	Non précisée	508 250	-	1 051 000	1 559 250
Rapport de mission de contrôle de la gestion financière au Lycée départemental de Niankorodougou et la gestion de la cantine scolaire à l'école primaire publique de Ouahirmabougou, Département de Loumana, Province de la Léraba, région des Cascades	Année scolaire 2015-2016		8 830 630	1 588 400	10 419 030

Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
Période du contrôle : 19 au 24 décembre 2016					
Rapport de contrôle de la gestion des diplômes du CEP, session de 2014, à la régie des recettes de la DRENA su Nord Période de contrôle : 06 au 12 novembre 2016	Année 2014	1 845 000	-	-	1 845 000
Rapport de mission d'audit du stock des motopompes du Projet de Développement de la mécanisation Agricole et de Soutien au Secteur Hydraulique-Team 9 (PDMA-SSH)	2008 au 27 avril 2018	500 000	-	-	500 000
Rapport de mission d'audit du stock des motopompes du Projet de Développement de la mécanisation Agricole et de Soutien au Secteur Hydraulique-Team 9 (PDMA-SSH)	2008 au 27 avril 2018	-	-	500 000	500 000
Rapport de mission de contrôle de la gestion financière au Lycée départemental de Niankorodougou et la gestion de la cantine scolaire à l'école primaire publique de Ouahirmabougou, Département de Loumana, Province de la Léraba, région des Cascades Période du contrôle : 19 au 24 décembre 2016	-	-	-	209 320	-

Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
Rapport de la mission d'investigation effectuée dans la commune de Pouni, province du Sanguié, région du Centre-Ouest	25 au 29 mars 2018		5 020 735 F CFA	-	5 020 735 F CFA
Rapport de mission d'investigation dans la commune de Nanoro, province du Boulkiemdé, Région du Centre Ouest	01 au 05 mai 2018	900 000 FCFA	-	-	900 000 FCFA
Rapport de vérification des Régies d'avances et de Recettes d la Direction Régionale de la Jeunesse de la Formation et de l'insertion professionnelle de la Boucle du Mouhoun	-	1 051 000 F CFA	508 250 F CFA	-	1 559 250
Rapport de vérification des Régies d'avances et de Recettes d la Direction Régionale de la Jeunesse de la Formation et de l'insertion professionnelle des Hauts Bassins	-	1 972 500 F CFA	-	-	1 972 500 F CFA
Rapport de vérification des Régies d'avances et de Recettes d la Direction Régionale de la Jeunesse de la Formation et de l'insertion professionnelle du Nord	-	824 000 F CFA	-	932 000 F CFA (dépenses irrégulières)	1 756 000 FCFA
Rapport d'investigation sur la collaboration entre le personnel du PEJDC		44 493 383 F CFA			44 493 383 F CFA

Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
Rapport d'investigation sur la collaboration entre le personnel du Centre de Formation Professionnel de Ziniaré (CFPR-Z)	-	51 957 000 F CFA	-	-	-
Rapport de la mission d'investigation au Conseil Régional de Kaya, Région du Centre-Nord du 16 au 20 avril 2018	-	2 600 000 F CFA	-	1 722 600 F CFA	4 322 600 F CFA
Rapport de vérification des régies d'avances et de recettes de la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle du Centre Nord du 12 au 19 novembre 2017	-	-	3 133 700 F CFA	-	3 133 700 F CFA
Rapport d'investigation sur la gestion financière et comptable du FPDCT/MATD gestion 2015-2017	24 janvier au 06 mars 2018	17 316 410 F CFA	100 000	-	233 250 FCFA
			100 000	-	-
			9 250	-	-
			24 000	-	-
				-	17 316 410 F CFA
Rapport d'audit de la Commune de Zorgho, Ganzourgou	18 octobre au 06 novembre 2017	25 000 F CFA			25 000 F CFA
Rapport de mission d'investigation à l'Ambassade du Burkina Faso à Addis Abeba	26 au 31 août 2017	-	-	26 600 Euros	29 988 265 F CFA (72 643 Euros)

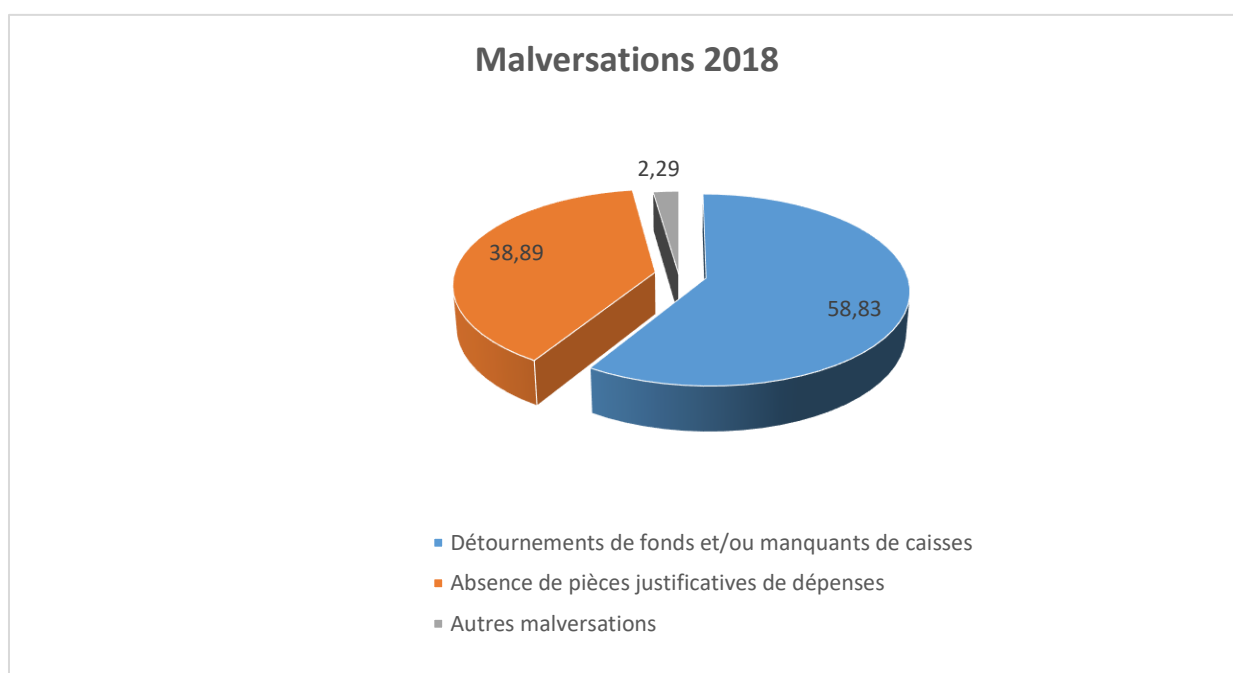
Titre du rapport (Période de passage de la mission)	Période couverte par le contrôle	Détournements de fonds et/ou manquants de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
				(Présomption de faux et usage de faux) 1 152 173,20 F CFA (Présomption de filouterie d'hébergement à l'Hôtel SHERATON)	
RAPPORT D'INSPECTION DU CENTRE DE SANTE « LAAFI YEELE-SANTE POUR TOUS » juillet 2018	2018	-	-	Faux et usage de faux	-
Total		184179855	121739 781	7155 493	313075129

De l'exploitation des rapports des cas de malversations financières dont le montant total s'élève trois cent treize millions soixante-quinze mille cent vingt-neuf **(313 075 129) F CFA** ont été détectées :

Ces malversations se répartissent comme suit :

- les détournements de fonds et/ou manquants de caisse pour cent quatre-vingt-quatre millions cent soixante-dix-neuf mille huit cent cinquante-cinq **(184 179 855)** francs CFA ;
- les dépenses non justifiées (absence de pièces justificatives de dépenses pour cent vingt et un e millions sept cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-un **(121 739 781)** francs CFA ;
- les autres malversations dont les dépenses irrégulières, le faux et usage de faux, la filouterie pour sept millions cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize **(7 155 493)** francs CFA.

Graphique 12 : La représentation graphique en pourcentage se présente comme suit :



Au regard du graphique ci-dessus, la présomption de détournement de fonds et ou de manquants de caisses représente la plus grande part soit **58.80 %** du taux de malversations totale constatées suivi de l'absence de pièces justificatives.

Néanmoins il est à noter que certains manquements, notamment le faux et usage de faux, existent mais les montants ne peuvent être directement déterminés.

CHAPITRE 2 : LES MISSIONS D'INVESTIGATION

Des investigations ont été menées par différentes structures dont la synthèse des allégations par rapport d'investigation est la suivante :

Tableau 45 : Les missions d'investigation

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
MINISTERE DE L'ADMINIS-TRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRA-LISATION (MATD)	Rapport de mission d'investigation dans la Commune de Sabcé du 03 au 09 décembre 2017	Irrégularités (mauvaise identification des bénéficiaires, non affichage des listes...) dans le processus d'attribution de des parcelles	0	1	1
	Rapport de mission d'investigation dans la Commune de Karangasso-Sambla	Irrégularités dans la tenue du conseil municipal	1	0	1
	Rapport de mission d'investigation dans la Commune de Tensobentenga dans la Province du Kouritenga du 16 au 21 juillet 2018	Mauvais agissement du 1 ^{er} adjoint au Maire envers le Conseil municipal et les agents de la commune	1	0	1
		Dénonciation de mauvaise gestion du Conseil Municipal de l'administration communal et du carburant	1	0	1
		Surfacturation lié à l'achat d'un véhicule et à la construction de salle de classes	0	1	1
		Manque de communication sur l'achat des fournitures scolaires et des vivres au conseil	0	1	1
		Concentration des investissements du PADEL un village	0	1	1

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
MATD	Rapport de mission d'investigation au haut-commissariat de Réo dans la Province du Sanguié, Région du Centre-Ouest du 24 au 28 mars 2018	Mauvaise gestion de fonds destinés à la maintenance des engins à deux roues	0	1	1
		Etablissement de fausses factures d'un montant de 3 000 000 F CFA pour justifier l'assistance financière de (NANTOU Mining Burkina	0	1	1
		Tenue de propos désobligeants à l'égard des collaborateurs source d'un mauvais climat de travail	1	0	1
	Rapport de mission d'audit des opérations de lotissements dans la ville de Ouargaye, province du Koulpélogo, région du Centre-Est	Double attribution	1	0	1
		Retrait et occupations illégales à l'intérieure de la zone loti	1	0	1
		Construction de maisons d'habitation par des tiers à l'intérieur du domaine de l'école primaire publique A	1	0	1
	Rapport de mission d'investigation dans la Commune de Zabré dans la Province du Boulgou, juin 2018	Non visibilité des investissements de la mine d'or de Youga	0	1	1
		Manque de transparence dans l'attribution des parcelles	1	0	1
		Perception illégales de frais pour des actes gratuits	0	1	1

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
MATD	Rapport de mission d'investigation dans la Commune de Rouko dans la Province du Bam du 16 au 20 avril 2018	Gestion familiale de la Mairie	0	1	1
		Mauvaise gestion des subventions allouées aux communes	0	1	1
		Soupçons de détournement de la somme de 12 000 000	0	1	1
		Présomptions de détournement de fonds alloué à l'acquisition d'un véhicule	0	1	1
		Total	08	12	20
MINISTERE DE LA SANTE	Rapport d'inspection du centre de sante « laafi yeele-sante pour tous »	Caractère illégal du centre de santé	1	0	1
		Le Centre fonctionne sur la base de faux documents et sans autorisation	1	0	1
		Signature de convention avec le Ministère de la Santé sur la base d'un document obtenu à partir de faux établi par des agents de santé	1	0	1
		Complicité d'agents du Ministère	1	0	1
		Total	04	00	04
MINISTERE DE L'EDUCATION	Rapport de contrôle du Lycée Départemental de Dialgayé,	Allégations Non-respect des procédures en matière de commandes publiques	1	0	1

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
NATIONALE (MENA) MENA	province du Kouritenga, Région du Centre-Est	Maniement indu de fonds	1	0	1
		Irrégularités dans la gestion financière de l'établissement	1	0	1
		Détournement des cotisations des parents d'élèves	1	0	1
		Levée d'une cotisation spéciale imposée aux parents d'élèves d'un montant de 3500 par élève	1	0	1
		Montant exorbitant des frais de mission	0	1	1
		Non mise en œuvre des suggestions issues du contrôle de l'équipe régionale	1	0	1
		Allégations Non-respect des procédures en matière de commandes publiques	1	0	1
		Maniement indu de fonds	1	0	1
	Rapport de vérification de soupçons de corruption dans le cadre du projet de construction	Non-respect des procédures en matière de commandes publiques	0	1	1

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
MENA	d'infrastructures éducatives en appui au post-primaire-phase I)				
	Rapport de mission de contrôle des écoles privées évangéliques batiste de « toutes les Nations », DPEPPNF du Kadiogo, Région du Centre, du 09 au 11 janvier 2018	Les écoles ne remplissent pas les conditions réglementaires pour fonctionner	1	0	1
		Une dénonciation a été faite au niveau de l'Inspection	0	1	1
		La non-fermeture des écoles est due à la corruption	0	1	1
	Rapport de mission de contrôle de la gestion financière au Lycée départemental de Niankorodougou et la gestion de la cantine scolaire à l'école primaire publique de Ouahirmabougou, Département de Loumana, Province de la Léraba, région des Cascades	Dissipation de vivres par la Direction de l'Ecole	1	0	1
		Utilisation indu des frais de cotisation des parents d'élèves	1	0	1
		Existence de nombreux frais de cotisation de parents d'élèves en dehors de toute réglementation	1	0	1
		Total	12	04	16
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT (MINEFID)	Rapport d'investigation à la Recette des Impôts DME-C II	Emission frauduleuse d'une quittance	1	0	1
		Total	1	00	01

Ministères	Titres du rapport	Allégations	Confirmé	Non confirmé	Total
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT (MUH)	Rapport d'investigation sur les incriminations de participation dans des opérations d'urbanisation irrégulières et de partage de 535 parcelles à l'encontre de l'ex Directeur et son CS de l'urbanisme et des travaux fonciers	Lotissement irrégulier de réserves administratives et d'espace vert	1	0	1
		Total	1	0	1
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (MEEVCC)	Rapport d'investigation sur l'exploitation du charbon de bois et le Pterocarpus Erinaceus dans la région du Sud-Ouest	Production illégale du charbon de bois	1	0	1
		Exploitation irrégulière de ressources forestières notamment le bois rose	1	0	1
		Total	02	00	02
TOTAL GENERAL			56	32	88

Sur 88 allégations, plus de la moitié soit 56, sont avérées dont :

- MENA : 12/16
- MATD : 8/20
- Santé : 4/4

Cette situation interpelle le Gouvernement notamment sur la bonne gestion des établissements d'enseignement secondaire, des communes et des structures de la santé.

CONCLUSION

Une fois de plus, le présent rapport, à l'instar des précédents, relève les mêmes problèmes de gouvernance : non-respect des procédures, absence de pièces justificatives, détournement de deniers publics. Cette situation s'explique par l'absence de sanctions et l'installation pernicieuse d'un climat d'impunité. Or il est bien connu que l'impunité nourrit la corruption. Pour empêcher une telle dérive, il faut sérieusement sévir pour décourager le passage à l'acte.

En effet, la sanction, en même temps qu'elle punit le coupable, exerce un effet de dissuasion sur tout potentiel candidat au même délit. Quand les coupables ne sont pas punis ou que la sanction encourue est insignifiante par rapport au crime commis, cela sonne comme un encouragement au crime.

Au risque donc de banaliser les crimes de corruption par le manque de punition, il nous faut agir de sorte que tous les faits avérés de corruption soient punis conformément à la loi. En la matière, l'opérationnalisation de la Chambre de discipline budgétaire au sein de la Cour des comptes constitue une opportunité à saisir pour sanctionner vigoureusement les innombrables fautes de gestion que connaît notre administration.

Dans ce combat de répression de la corruption, la contribution de la justice et de l'exécutif (les pouvoirs hiérarchiques) n'est plus à démontrer. C'est pourquoi l'ASCE-LC et l'ensemble de ses partenaires interpellent ces deux acteurs sur leur responsabilité dans le succès de la lutte contre la corruption.